



BULLETIN

DÉPARTEMENTAL

OFFICIEL

DÉPARTEMENT DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance des lundi 16 et mardi 17 mai 2011

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte à seize heures, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Hélène BIDARD, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, la séance du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est ouverte.

Adoption de comptes rendus.

M. LE PRÉSIDENT. - Le compte rendu sommaire de la séance des lundi 28, mardi 29 et mercredi 30 mars 2011 a été affiché.

Le compte rendu intégral de la séance des lundi 28, mardi 29 et mercredi 30 mars 2011 a été publié au Bulletin départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont adoptés.

2011, DASES 302 G - Mise en place d'un dispositif d'aide en urgence envers les réfugiés tunisiens. Montant : 210.000 euros.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la situation des migrants tunisiens.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons maintenant au projet de délibération DASES 302 G relatif à la mise en place d'un dispositif d'aide d'urgence envers les réfugiés tunisiens.

Il y a pas mal d'orateurs inscrits. Je demande vraiment à chacun d'entre vous de respecter son temps de parole.

Monsieur BLOCHE, vous avez la parole.

M. Patrick BLOCHE. - Je suppose, Monsieur le Maire, que vous me donnez la parole pour présenter la proposition de vœu de notre groupe ?

M. LE PRÉSIDENT. - Je n'ai pas l'habitude d'encadrer la parole et de vous dire ce que vous devez dire. Je vous fais confiance, vous savez la confiance que je vous porte !

M. Patrick BLOCHE. - Ce vœu est effectivement rattaché au projet de délibération DASES 302 G.

C'est un vœu présenté par notre président de groupe, Jean-Pierre CAFFET, par Roger MADEC et François DAGNAUD et tous les membres du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la situation des jeunes migrants tunisiens.

Nous avons eu, lors des questions d'actualité, en formation de Conseil municipal, un premier échange au cours duquel M. le Préfet de police a été directement interpellé.

Le projet de délibération, comme le vœu qu'a souhaité présenter notre groupe, se propose d'aller au-delà et vise, face au problème qui nous est posé, à trouver collectivement les bonnes solutions à partir du moment (c'est l'objectif principal du vœu) où chacun prend effectivement ses responsabilités.

Force est de constater que, jusqu'à présent, une collectivité a tout particulièrement pris ses responsabilités, au-delà de ses compétences légales : c'est la Mairie de Paris.

Nous sommes amenés actuellement à gérer une situation, comme vous le savez, compliquée à Paris, tant le nombre des jeunes migrants tunisiens est important. Ils sont là sans ressource, sans formation, sans hébergement bien entendu, dans la nature, si j'ose employer ce terme un peu commun.

De ce fait, il y a donc eu l'occupation d'un immeuble, d'un bâtiment municipal avenue Simon-Bolivar, dans le 19^e arrondissement, occupation qui ne pouvait durer pour la sécurité même de ces jeunes Tunisiens.

Vous le savez sans doute, depuis maintenant neuf jours très exactement, un certain nombre d'entre eux occupent un équipement sportif, le gymnase de la Fontaine-au-Roi à Belleville, dans le Nord du 11^e arrondissement.

Des discussions ont eu lieu, une négociation a même failli aboutir mardi soir. Je sais qu'un contact a eu lieu encore vendredi avec Pascale BOISTARD pour trouver une solution car, évidemment, tout le monde sait très bien que l'occupation d'un gymnase, d'un équipement sportif, n'est évidemment pas adapté à une vie collective, nécessitant le fait de s'alimenter et de dormir ; évidemment cette occupation ne peut être que temporaire.

A partir de là, le Département de Paris, au-delà, je le répète, de ce que sont ses compétences, a proposé plusieurs dizaines, voire centaines de places d'hébergement, dont beaucoup sont aujourd'hui occupées par ces jeunes migrants tunisiens, 300, si j'ai bonne mémoire, Monsieur le Président, vous évoquiez ce chiffre lors de la séance des questions d'actualité.

De ce fait, le Département de Paris et la collectivité parisienne ont assumé, et vous le premier, Monsieur le Président, avez assumé totalement vos compétences.

On sait bien, dans cette affaire, qu'il faut bouger. Rien ne serait pire que l'immobilisme. De ce fait, de manière dynamique, notre groupe, en relation directe avec la délibération qui nous est proposée, a souhaité effectivement présenter un vœu qui fasse référence explicitement à un certain nombre d'éléments qui étaient présents lors de la séance des questions d'actualité et tout particulièrement, évidemment, l'accord franco-tunisien en vigueur depuis juillet 2009, qui n'est pas respecté, puisqu'il aurait pu permettre d'apporter, pour partie, une solution au problème qui est posé.

Et puis, et c'est l'objet peut-être le plus important de ce vœu, c'est que l'État, à travers son représentant en Ile-de-France, c'est-à-dire le Préfet de Région, joue son rôle et puisse répondre à cette situation d'urgence en assurant la coordination, en lien avec les collectivités.

On voit bien que c'est un problème, non seulement à l'échelle régionale, mais aussi à l'échelle métropolitaine, que le Préfet de Région, représentant du Gouvernement, puisse prendre en compte l'urgence de la situation et coordonner un dispositif comprenant une prise en charge par l'État.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Président, chers collègues, nous avons souhaité émettre et soumettre à l'approbation de notre Assemblée un vœu qui vise d'abord à ce que le Gouvernement assume enfin ses responsabilités en matière d'hébergement d'urgence, puisqu'à l'heure d'aujourd'hui seul le Département de Paris, avec ses 300 places, a répondu à cette demande.

Que le Gouvernement mandate le Préfet de Région, son représentant en Ile-de-France, pour mettre en place un dispositif visant à répondre à l'urgence de cette situation, une coordination indispensable avec toutes les collectivités locales concernées.

Que le Gouvernement cesse de procéder à des vagues d'arrestations, qui aujourd'hui compliquent le travail d'accompagnement social et humanitaire des associations, et qui sont à l'opposé de l'esprit présidant à l'accord signé par la France avec la Tunisie et au principe de liberté de circulation prévu par les accords de Schengen - je ne reviens pas sur l'échange qui a eu lieu tout à l'heure.

Que le Gouvernement respecte l'accord franco-tunisien signé par Nicolas SARKOZY le 28 avril 2008, qui prévoit des régularisations par le travail, la formation mais aussi l'aide au retour volontaire.

Voilà ce vœu, qui est soumis à notre Assemblée. Qu'en cette affaire chacun prenne ses responsabilités, et d'abord le Gouvernement.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci beaucoup.

J'avais donc raison de vous faire confiance !

M. Yves CONTASSOT a la parole.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Président.

Lors d'une précédente séance de notre Conseil, nous avons voté, sur notre proposition, nous n'étions pas les seuls, à l'unanimité, un vœu - nous allons le traduire tout à l'heure en acte - pour qu'un lieu de mémoire puisse être attribué à Mohamed Bouazizi, symbole de la révolution tunisienne.

L'ensemble des groupes politiques et des partis politiques avaient d'ailleurs déclaré saluer la révolution en Tunisie, ainsi qu'en Égypte. Cela étant, quand on regarde l'attitude de ces groupes et de ces partis politiques, on se rend compte que lorsqu'il s'agit d'être un peu plus concret, la réalité est tout à fait différente.

Tout à l'heure, nous avons pu constater à quel point la droite bafoue ses grandes déclarations. En réalité, en courant après l'extrême droite, elle utilise la situation dramatique de quelques centaines de migrants tunisiens, tout cela à des fins électoralistes et, il faut bien le dire, de manière assez misérabiliste.

Mais si ! Cela ne vous plaît pas qu'on vous le dise, mais c'est la réalité !

M. LE PRÉSIDENT. - Quand c'est vous qui dites quelque chose qui ne plaît pas de notre côté, on ne vous interrompt pas. C'est la démocratie et la diversité des opinions ! Je vous trouve vraiment d'une susceptibilité extraordinaire !

Oui, c'est très tunisien, la susceptibilité, d'ailleurs je vous signale. Justement, je peux donc en juger chez les autres !

Monsieur CONTASSOT, poursuivez !

M. Yves CONTASSOT. - Effectivement, je crois qu'il serait plus simple que la Droite assume complètement cette dérive politicienne.

Comme je le disais, cela a été évoqué plusieurs fois et je n'insisterai pas, la France est très loin d'accueillir le nombre de Tunisiens sur lequel elle s'est engagée. Dans le même temps, la Tunisie accueille, et vous l'avez évoqué, Monsieur le Président, tout à l'heure, près de 250.000 réfugiés sur son territoire et ne procède à aucune interpellation, à aucune expulsion.

Je pense, avec le minimum de respect que l'on pourrait avoir, que nous pourrions dire que quelques centaines - parce que ce sont les ordres de grandeur aujourd'hui - de migrants tunisiens en Ile-de-France devraient pouvoir être accueillies avec dignité et non pas tel qu'on le fait aujourd'hui en les pourchassant, car il n'y a pas d'autre nom, dans un certain nombre de lieux.

A cette occasion, permettez-moi de dire que ce Préfet de police a dit qu'il n'y avait aucune interpellation sur des lieux de regroupement, ce qui n'est pas exact. J'ai été moi-même témoin dans le square du Chemin de fer d'interventions policières organisées, le commissaire de district ayant été déchargé de la responsabilité locale au profit d'une autre direction qui avait comme mission et comme consigne d'interpeller le maximum de migrants, y compris dans le métro. Il a fallu une intervention auprès du cabinet du Préfet pour que ces opérations cessent, ce qui prouve bien qu'effectivement il y a des interpellations là où il y a aussi des lieux de regroupement.

Alors, d'autres collectivités, je le sais, la Région notamment, vont intervenir également en soutien de manière humanitaire, comme le fait le Département de Paris. C'est important, car la situation simplement sanitaire, humaine, de ces migrants est assez dramatique. Des risques sont importants au plan de leur santé. Je crois que c'est tout à fait à l'honneur du Département de Paris d'agir dans ce domaine.

Nous avons déposé un amendement au projet de délibération. Je note, nous notons, avec satisfaction que vous en avez tenu compte. Nous allons retirer évidemment notre amendement au profit de celui de l'Exécutif, et nous souhaitons que cette situation s'améliore le plus rapidement possible.

Des pistes existent, elles sont connues. Aujourd'hui, cela n'est certainement pas par la répression et par la stigmatisation que l'on réglera la question : c'est par une capacité d'accueil, une capacité de prendre en considération la réalité. Avec un peu de dignité et d'honneur, la France pourrait s'honorer dans ce domaine.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur MARTINS, vous avez la parole.

M. Jean-François MARTINS. - Comme un certain nombre d'orateurs, nous sommes à la fois touchés et avec l'esprit plein de responsabilité et de gravité au moment d'évoquer ce projet de délibération. Touchés parce que probablement demain nous évoquerons la délibération qui donnera la place Mohamed Bouazizi dans le 14^e arrondissement.

Je dirai à ce moment-là ma fierté, d'une part qu'évidemment Paris s'honore de ce symbole, que particulièrement elle soit dans le quatorzième, pour signifier à quel point le peuple tunisien a démontré, contrairement peut-être à ce que pensait une partie de la diplomatie occidentale, que la démocratie était bien pour tous les peuples, qu'elle était la condition du développement et qu'il y avait d'autres options que la dictature politique ou la dictature religieuse. Dans le monde arabe, il y a un peuple libre, éduqué et responsable, qui aspire à être lui-même décideur de son destin.

Je disais touché, mais aussi avec une part de gravité, suite à ce qui s'est passé au 51, avenue Bolivar. Touché, parce qu'il y a quelque chose d'écoeuvrant dans ce qui s'est passé sur les semaines qui précèdent à propos des migrants de Lampedusa. Ecoeuré par évidemment la posture politique et l'utilisation, l'instrumentalisation qu'en ont fait le gouvernement italien et le gouvernement français de ces migrants de Lampedusa, faisant passer quelques centaines de migrants pour une vague déferlante qui n'a évidemment jamais existée, et n'hésitant pas à remettre en cause même les fondements de l'Europe pour attirer les franges les plus extrêmes de l'opinion.

Ecoeuré également par la manière dont cela s'est passé - je crois qu'il est important que le Conseil de Paris en ait connaissance - sur la manière dont s'est passé l'accueil de ces migrants de la Porte de la Villette jusqu'au 51, Simon-Bolivar. Il est important de pointer du doigt l'action particulièrement néfaste et instrumentalisatrice de deux associations qui ont utilisé les migrants à des fins politiques, et qui ont conduit à la situation qu'on a connue, c'est-à-dire l'obligation d'expulsion du 51, avenue Simon-Bolivar.

Evidemment, comme un certain nombre d'entre vous, j'ai regretté la décision que vous avez prise, Monsieur le Président, de l'arrêté d'expulsion du bâtiment, même si j'entends les raisons de sécurité qui d'ailleurs avaient déjà été invoquées au moment du squat par le "Jeudi noir" de ce même bâtiment, mais je tiens à porter à la connaissance du Conseil de Paris qu'une grande partie des migrants du 51, avenue Bolivar avait accepté les solutions d'hébergement qui leur avaient été proposées, notamment au Faubourg Saint-Honoré par "France Terre d'asile" et par l'association "Aurore".

A ce moment-là, au moment où quasiment l'ensemble du déplacement du Bolivar vers les deux nouveaux foyers avait été accepté par les migrants, les associations ont tenté d'instrumentaliser, de faire peur, de menacer les migrants, de leur dire que les bus qui avaient été affrétés par la Ville de Paris, afin qu'ils n'utilisent pas le métro car un certain de migrants craignaient le métro, suite aux événements que vient de décrire M. CONTASSOT.

Alors que le Département de Paris avait mis ces bus à disposition, on leur a menti. Le CIP et le FLPT, puisqu'il faut dire leur nom, ont menti aux migrants tunisiens en leur disant que ces bus allaient les emmener directement en centre de rétention, que la Préfecture allait les arrêter.

Il est important que nous connaissions tous ce qui s'est passé - j'ai d'ailleurs demandé aux adjoints compétents de nous éclairer si mon récit n'est pas assez précis - pour que nous puissions, si des événements de ce type doivent à nouveau se présenter à nous, choisir des interlocuteurs qui seront des interlocuteurs légitimes, de doter le Département d'intermédiaires qui parlent la langue, parce que cela a été pendant quelques heures un sujet qui a provoqué, en tout cas le manque de communication avec les migrants. Je crois qu'il faut que nous ayons tous une part de responsabilité, y compris l'extrême gauche de cette Assemblée, et ses liens avec ces associations-là, qui ont tâché, autant que la droite, d'instrumentaliser ces migrants du 51 Bolivar.

Je voterai ce projet de délibération et je tenais à éclaircir ce point et faire état à ce Conseil de ce qui s'est passé.

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur MARTINS, je tiens à préciser que les associations "Terre d'asile" et "Aurore" ne pouvaient faire ces propositions d'hébergement que parce que le Département les prenait en charge. Pour le reste, je n'ai pas du tout à vous contredire car effectivement, les Tunisiens de Bolivar étaient prêts à accepter ces propositions. Je dois dire d'ailleurs que la Préfecture de police n'a pas interpellé ceux qui sont montés dans le car affrété par le Département qui les a conduits rue du Faubourg Saint-Honoré.

Effectivement, ceux qui ont eu un certain nombre de soucis du fait de la non-acceptation de cette proposition doivent s'en prendre aux associations - vous appelez cela associations... - qui les ont en fait instrumentalisés. Je le regrette beaucoup. J'en ai vu un certain nombre, et ils étaient désolés de s'être fait manipuler.

Franchement, dans ces circonstances, il faut essayer d'éviter, d'autant qu'au 51 avenue Bolivar, c'était leur vie qui était en danger. Vous savez, je veux bien qu'on me critique car je fais évacuer un lieu où les gens sont en danger vital. Et puis s'il leur arrive quelque chose, je voudrais bien savoir les critiques que j'entendrais !

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche se félicite de ce projet de délibération. Le Département s'engage concrètement dans l'aide et l'accueil des migrants tunisiens et multiplie par trois l'aide prévue initialement : c'est extrêmement conséquent.

Ces aides nécessiteront par ailleurs certainement d'être évaluées à la hausse avec un suivi permanent de la situation, et nous saluons également que l'amendement que nous avons co-signé avec le groupe E.E.L.V.A. ait été pris en compte.

Notre objectif départemental doit être de mobiliser tous les moyens dont nous pouvons disposer, y compris en mobilisant les collectivités voisines et régionales, afin de garantir que pas un jeune tunisien ne puisse être laissé à la rue. Oui, nous devons les prendre sous notre protection.

Mais ce projet de délibération doit être l'occasion également de poursuivre le débat que nous avons eu tout à l'heure dans notre Assemblée en formation de Conseil municipal à l'occasion des questions d'actualité.

Pour commencer, l'attitude du Gouvernement SARKOZY et de son Ministre, M. Claude GUÉANT, est inacceptable. Depuis plus d'un mois, ces dirigeants déshonorent la République par l'organisation de véritables rafles, qui continuent aujourd'hui encore à Paris, en Seine-Saint-Denis ou encore à Marseille. Quelle honte ! On salue la révolution tunisienne, d'un côté, et voilà l'accueil que réserve la France, terre d'accueil et d'asile, de liberté et de fraternité.

La Tunisie, elle, est capable d'accueillir des centaines de milliers de réfugiés libyens et nous ne serions pas capables, en Europe, entre les 27 Etats-membres, d'accueillir 20.000 migrants et, à Paris, quelques centaines !

Mais soyons conscients que ces opérations n'ont qu'un but : attiser les haines, le racisme, la peur de l'autre, pour détourner l'attention des classes populaires de la politique d'austérité que notre oligarchie inflige au peuple en lui faisant payer la crise pour préserver les privilèges des nantis.

Oui, tout ceci n'est qu'une nauséabonde bataille culturelle idéologique, pour déconstruire dans les consciences les principes structurants républicains. Mais à quel prix ? Combien d'hommes et de femmes allons-nous laisser mourir dans la mer Méditerranée avant de rompre avec les politiques d'Europe forteresse, de contrôle migratoire et de dérive liberticide sécuritaire et raciste.

Combien de vies brisées par nos labyrinthes administratifs et juridiques et nos enfermements liberticides ?

Mais rappelons le cadre légal actuel qui, par ailleurs, est loin de nous satisfaire.

La directive du Conseil européen de 2001, relative aux normes minimales pour l'octroi d'une protection temporaire, doit s'appliquer. Elle a été créée suite aux vagues d'immigration des populations d'Europe de l'Est en 1996. Elle vise à éviter le dysfonctionnement grave en cas d'afflux massifs de population - ce qui, par ailleurs, n'est pas le cas -, tout en assurant une protection immédiate aux personnes concernées. Cette directive permet aux immigrés qui ne peuvent pas prétendre au statut de réfugié défini par la Convention de Genève, d'obtenir un permis de séjour de un an. C'est aujourd'hui la première revendication des migrants tunisiens de Lampedusa. Nous devons les soutenir.

Aussi, depuis le 28 avril, il est illégal, mes chers collègues, illégal d'enfermer une personne au nom du fait qu'elle serait entrée illégalement sur le territoire. La Cour de justice européenne, saisie par un tribunal italien, a, en effet, jugé illégal l'emprisonnement d'un sans-papiers au seul motif d'un séjour irrégulier. Mais voilà, les mêmes qui veulent constitutionnaliser, dans le pacte "Euro Plus", les politiques d'austérité infligées aux peuples, méprisant totalement ainsi la souveraineté populaire et la souveraineté des parlements nationaux dans la libre définition de leur politique budgétaire, se refusent à appliquer des décisions européennes sur la question des migrations. Ils veulent remettre en cause la liberté de circulation à l'intérieur de l'Europe et casser les accords de Schengen.

Alors, eux aussi, les accords de Schengen, ils sont loin de nous satisfaire parce que n'oublions pas qu'ils sont liés aux dispositions de l'Agence Frontex, véritable armée des mers contre l'immigration. Mais, au moins, ils sont déjà un cadre de liberté de circulation à l'intérieur de l'Europe.

D'autre part, je tiens ici, au nom du groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche, à dénoncer fermement ce refus de la Préfecture de Paris de rouvrir les centres d'hébergement d'urgence qu'elle a elle-même fermés. Quel scandale !

Quel scandale ! Il est urgent de rouvrir les centres d'hébergement et de fermer, au contraire, les centres de rétention. L'urgence politique et humanitaire nous l'ordonne.

Pour autant, si nous saluons l'engagement concret, en cours, réalisé par le Département, nous nous devons également d'exprimer notre profonde tristesse et désaccord quant à la demande d'évacuation par le Département du 51, avenue Simon-Bolivar, comme celle du square de la Villette.

Alors, oui, il y a des raisons qui ont été évoquées, notamment les questions de sécurité : un bâtiment n'était pas aux normes d'incendie et un feu avait été réalisé dans un square. Mais, mes chers collègues, pourquoi la Ville n'a-t-elle pas, à ces étapes-là, pris la responsabilité de réquisitionner un gymnase pour les mettre sous notre protection ? Pouvions-nous ignorer que l'évacuation se ferait dans la violence et déboucherait sur les arrestations et des placements en centres de rétention ? Moi, j'étais présente dans la chaîne humaine lors de l'évacuation. Il n'y a eu aucune sommation et l'objectif était clairement revendiqué par la Préfecture : arrêter tous les occupants.

Donc, oui, mes chers collègues, notre Ville, involontairement - je dis bien "involontairement" - s'en est fait la complice.

Et l'Exécutif doit prendre l'engagement clair de ne plus procéder à ces évacuations.

Maintenant, le Département est en train de déployer des moyens sans précédent et l'association "Aurore" se retrouve à faire preuve d'une grande réactivité, que nous devons saluer. Les centres d'hébergement accueillent dorénavant quasi toute la journée les réfugiés migrants et c'est important. De nouvelles personnes ont été embauchées pour répondre à cette amplitude horaire. De nouvelles places d'hébergement doivent encore être trouvées, ainsi qu'un lieu de réunion.

Donc, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche salue ces engagements concrets du Département, extrêmement conséquents face au zéro centime d'euros engagé par l'Etat et nous resterons attentifs à l'évolution de la situation.

Nous tenons à réaffirmer tout notre soutien aux migrants tunisiens et nous nous félicitons de la solidarité citoyenne concrète à Paris qui s'organise.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Madame SIMONNET, votre intervention, sur un certain point, me choque profondément et je tiens à vous le dire.

Ceux qui étaient rue Simon-Bolivar : pas un qui n'ait eu une proposition de logement. Tous, sans exception, et je veux saluer les membres de mon équipe, Anne DE BAYSER, Emmanuel GRÉGOIRE, Florent GUEGUEN, qui ont passé des nuits, en contact avec moi, pour qu'il y ait bien la certitude que chacun de ces Tunisiens se voie proposer une solution d'hébergement sans interpellation de la police.

Et vous n'avez pas eu un seul mot pour condamner ceux qui les ont empêchés d'accepter cette solution digne, humaine et...

Je n'ai pas fini !

Que m'auriez-vous dit s'ils étaient restés dans cet immeuble, qu'il soit intervenu un incendie et qu'il y ait eu des morts ?

Alors, chère Madame, la solidarité, la justice, le respect des individus, c'est aussi parfois la responsabilité et, je vous dirais, même parfois un peu de courage !

La parole est à Mme BERTRAND.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Président.

L'arrivée imprévue sur le territoire européen et français, spécialement à Paris, de centaines de Tunisiens, hommes et jeunes pour la plupart, a pris de court tous les Pouvoirs publics : nationaux, locaux et européens. Face à l'afflux important (combien, au juste ? Les chiffres sont imprécis, flous), la Ville de Paris, le Département, vous-même, Monsieur le Président, avez souhaité parer au plus pressé avec le risque que cette situation anormale perdure et dans des conditions de plus en plus difficiles.

Le Gouvernement français, tout comme les autorités italiennes, en appellent à l'Union européenne de prendre enfin ses responsabilités.

Le Ministre de l'Intérieur, M. Claude GUÉANT, sera demain à Tunis pour étudier avec les autorités de Tunisie les mesures de bon sens, de dignité, propres à préserver d'ailleurs les intérêts de la jeune future démocratie, qui sont de garder sa jeunesse :

- qu'elle soit diplômée, comme beaucoup de ces jeunes, happés par le mythe de la France facile, accueillante, généreuse ! Un mythe, bien sûr ! Qui tourne au mirage dans le contexte économique, financier, de chômage que notre pays affronte depuis si longtemps déjà.

- ou bien que ces immigrants ne soient pas qualifiés et pour qui le mythe de l'emploi est encore plus irréaliste.

Pendant ce temps, alors que l'Union européenne, Conseil des Ministres et Commission, et Parlement européen aussi, ne cessent de repousser l'adoption d'une politique européenne de l'immigration digne de ce nom, qui regarde en face les problèmes des pays du Sud de la Méditerranée, de l'Est de l'Europe, du sous-continent indien, de l'Extrême-Orient, qui regarde aussi en face et objectivement les réalités que vivent les populations européennes, le Conseil des Ministres de l'Intérieur qui s'est réuni le 12 mai dernier, pour examiner les dispositions de la convention de Schengen, avance à tous petits pas. Il va falloir attendre le Conseil européen de juin et l'éventuelle décision des chefs d'Etat et de gouvernement d'adopter les règles nécessaires à faire face temporairement aux circonstances exceptionnelles auxquelles sont confrontées l'Italie et la France.

Le Danemark a déjà réagi de la manière que l'on sait, rendu libre par son statut particulier au sein de l'espace Schengen. Or, les élus locaux sont les plus directement concernés par l'organisation sur le terrain, par la gestion de flux migratoires non anticipés, aujourd'hui les Tunisiens mais demain des Lybiens, des Egyptiens, des Syriens. Les élus locaux doivent exercer toute la pression dont ils sont capables sur les chefs d'Etat et de gouvernement pour qu'enfin l'Union européenne se dote d'une grande politique de l'immigration, à la mesure des enjeux, tant à l'intérieur des frontières de l'Union européenne qu'à l'extérieur.

A propos du projet de délibération proprement dit, je voudrais faire trois réflexions.

La question des réfugiés tunisiens en Europe, qu'ils soient économiques ou de droit commun - évidemment, ne sont pas concernés les réfugiés qui sont là au titre du droit d'asile -, doit être résolue, en principe, par l'Union européenne. Celle-ci dispose de l'Agence Frontex, agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne, qui existe depuis 2005 et qui est dotée d'un budget extrêmement conséquent, 285 millions d'euros pour la période 2007-2013.

L'Agence Frontex doit renforcer son contrôle aux frontières, coordonner les politiques nationales d'attribution de visas Schengen et gérer l'aide aux réfugiés.

Ce n'est pas un problème rencontré par le seul État français. Est-ce au contribuable parisien d'entretenir une situation manifestement illégale au prétexte que Paris est la capitale linguistiquement la plus attirante pour ces migrants et où existe déjà une importante diaspora ?

Deuxième réflexion, nous ne pouvons pas nous satisfaire de la surenchère de l'aide d'urgence aux migrants que vous apportez, Monsieur le Président. Le Département de Paris est effectivement passé d'une proposition de 210.000 euros à 335.000 euros et, aujourd'hui, à 345.000 euros.

Il serait paradoxal, alors que la Tunisie est entrée dans une ère démocratique, d'avaliser des départs massifs de ce pays. L'aide du Département de Paris devrait plutôt aller au développement économique et, à ce titre, le Village du Jasmin des 21 et 22 mai prochains sur le parvis de l'Hôtel de Ville...

M. LE PRÉSIDENT. - 20 et 21.

Mme Geneviève BERTRAND. - ... 20 et 21 sur le parvis de l'Hôtel de Ville montre le chemin en aidant à relancer le tourisme en Tunisie.

Troisième et dernière réflexion, les occupations successives d'un immeuble et d'un gymnase, loin d'être des manifestations spontanées de désespoir comme certains voudraient le faire croire, semblent coordonnées par des organisations que l'on dit gauchistes et anarchistes, qui instrumentalisent ces migrants pour en faire les porte-drapeaux de leur propre contestation interne.

Dans ce contexte, les membres de mon groupe disposeront d'une liberté de vote.

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Madame BERTRAND, je voudrais juste vous faire remarquer qu'avec ce que nous votons, on en accueille 300 et pour une durée limitée, ce n'est donc pas le fait d'encourager une migration massive ; ce sont 300 personnes pour une durée limitée.

Quant à l'immigration massive, cela représente, en général, plus de 300 personnes.

La parole est à M. GIANNESINI.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Merci, Monsieur le Président.

Vous entretenez depuis plusieurs semaines des polémiques particulièrement déplacées au sujet des migrants tunisiens contestant l'action de l'État et militant ouvertement en faveur du non-respect de la loi.

Vous êtes allés jusqu'à demander à l'État d'envisager des solutions pour héberger et organiser un suivi social de ces populations migrantes, faisant abstraction du droit en vigueur comme de l'action qu'il conduit en ce domaine et des négociations menées au niveau européen.

Vous avez ensuite annoncé un renforcement du dispositif d'aide du Département, désireux d'offrir gîte et couvert à ces clandestins sur les deniers des Parisiens et en toute illégalité.

Vous avez également mandaté certaines associations d'agir en ce sens.

Poursuivant votre démarche polémique, vous n'avez pas hésité à signer également un appel à cesser les interventions policières contre les migrants tunisiens en situation irrégulière. Je m'étonne, Monsieur le Président, que vous puissiez ainsi vous affranchir de tout respect de l'ordre républicain, de toutes ces règles et ces institutions, vous qui aspirez à être un jour ministre, voire plus.

Je m'étonne que le Maire de Paris...

M. LE PRÉSIDENT. - Vous n'êtes pas un bon interprète ! Maire de Paris, c'est mieux ! Je vous le dis au passage, à vous et à d'autres...

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Je m'étonne que le Maire de Paris, premier magistrat de la cité - on ne prête qu'aux riches, Monsieur le Président - puisse se permettre de considérer comme minable ou choquant le fait que la police fasse appliquer la loi.

Je m'étonne, enfin, que vous puissiez être irresponsable au point de préférer l'impuissance publique en matière migratoire et au point de donner la prime au fait accompli et à la clandestinité.

Ne craignez-vous pas d'être un jour dépassé par une telle politique ? Est-il du rôle du Maire de Paris d'encourager ainsi le non-respect de la loi de la République ? Est-il de votre rôle d'organiser au nom d'une soi-disant exemplarité humanitaire l'accueil des clandestins qu'il faudra ensuite raccompagner aux frontières ? Est-ce, selon vous, ce que les Parisiens, accessoirement contribuables, singulièrement sollicités par votre majorité depuis deux ans, attendent de leur Maire ?

Monsieur le Président, pour ces personnes en situation irrégulière, pouvez-vous leur donner un emploi et un logement pérenne ? C'est clair, non ! M. ROCARD l'avait dit, on ne peut pas accueillir toute la misère du monde.

De plus...

M. LE PRÉSIDENT. - Mais nous devons en prendre notre part ! Comme disait ROCARD, mais nous devons en prendre notre part ! C'est ce que je fais !

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Eh bien on la donne régulièrement notre part, on la prend !

De plus, donnons d'abord satisfaction aux immigrés en situation régulière et qui ont fait l'effort de respecter les lois de la République ou alors allez leur expliquer que les clandestins vont être prioritaires par rapport à eux !

Je m'étonne que vous puissiez considérer comme une question de solidarité envers la Tunisie, puisque tel est bien votre souci, le fait de priver ce pays des forces vives dont il a précisément besoin et en ce moment de construction démocratique.

Je rappelle que le Gouvernement français comprend et encourage les grands mouvements populaires d'aspiration à la démocratie et défend un principe simple : le peuple doit toujours avoir raison et doit toujours être respecté.

La France est, sans ambiguïté, solidaire des acteurs de la démocratie. Lorsque, dans un pays, les libertés progressent, il ne peut y avoir de mouvement massif de demande d'asile. L'asile, c'est quand on est persécuté, pas lorsque l'on est citoyen libre d'une démocratie naissante.

Je vous rappelle que c'est en France qu'étaient accueillis tous les opposants au régime de M. BEN ALI. Aujourd'hui, les choses ont changé, la Tunisie a besoin de ses enfants pour se reconstruire, la Tunisie a besoin d'aide, M. Claude GUÉANT est d'ailleurs, en ce moment même, là-bas pour cela.

Alors, Monsieur le Président, cessez cette cabale antigouvernementale, antirépublicaine, purement politicienne !

Ces personnes doivent être raccompagnées chez elles dignement et votre posture n'est pas digne des fonctions que vous exercez, elle n'est pas digne de l'attachement que vous portez à ce pays.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne vous conseille pas de venir sur l'attachement à ce pays, sinon, je vais vous rappeler comment on a accueilli d'autres Tunisiens en France, pas des opposants, avant le 14 janvier 2011 !

Je ne vous conseille pas ce genre de propos. Je n'ai pas utilisé ces arguments, y compris sur des déclarations de membres du Gouvernement dans les jours qui précèdent le 14 janvier, donc évitons-nous cela, restons sur le sujet, mais je suis à votre disposition si jamais vous êtes tenté.

J'ai pas mal de choses à vous dire.

Monsieur LELLOUCHE, vous avez la parole.

M. Pierre LELLOUCHE. - Merci, Monsieur le Président.

Je commencerai par être d'accord avec vous sur au moins sur deux points.

D'abord, pour reprendre Mme SIMONNET comme vous l'avez fait en rappelant l'exigence de responsabilité et de courage. Je voudrais dire simplement à Mme SIMONNET que certaines expressions qu'elle a employées à l'endroit du Président de la République ont dû dépasser son esprit, parce qu'on était à la limite de l'injure publique. Je voudrais juste que l'on fasse attention comme élus à ne pas insulter les fonctions du Président de la République, du Ministre de l'Intérieur, même si on n'est pas d'accord avec le fond.

M. LE PRÉSIDENT. - Et même le Maire de Paris !

M. Pierre LELLOUCHE. - Et même le Maire de Paris, je suis tout à fait d'accord, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - On vient de me dire que j'étais antirépublicain.

Honnêtement, je ne sais pas pourquoi je devrais subir cette opprobre...

M. Pierre LELLOUCHE. - Pas de ma part.

En tout cas, ce n'était pas de mon fait d'insulter qui que ce soit.

Je voudrais également insister sur un deuxième point d'accord avec vous, personnellement et me référant à notre débat précédent sur le même sujet, auquel a fait référence tout à l'heure M. CONTASSOT pour des raisons qui nous sont propres et pour des raisons politiques aussi, nous avons tous les deux, et je crois tout le monde ici, soutenu la révolution tunisienne, sa signification et l'instauration à Paris d'une place consacrée à M. Bouazizi qui a démarré ce processus de révolution des libertés publiques, qui a d'abord marqué la Tunisie, puis l'ensemble du monde arabe.

Le débat auquel vous nous conviez aujourd'hui par ce projet de délibération et par le vœu dont parlait tout à l'heure M. BLOCHE concerne un tout autre sujet ; il concerne l'attitude de la Ville et de l'État par rapport à un flux d'immigration venant de Tunisie.

M. BLOCHE, tout à l'heure, nous a invités à ce que chacun prenne ses responsabilités et si vous le permettez, puisque le Gouvernement est mis en cause, à la fois dans le projet de délibération et dans le vœu, je voudrais préciser ce que fait le Gouvernement à l'égard de la révolution tunisienne depuis le début de l'année, ce que j'ai fait personnellement comme membre du Gouvernement dans ce domaine.

Premièrement, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, le Gouvernement de la République a mobilisé 350 millions d'euros pour venir en aide à la Tunisie.

M. LE PRÉSIDENT. - Puis-je me permettre de vous poser une question, là-dessus ? Ce sont des crédits ouverts pour la Tunisie ou un prêt ?

M. Pierre LELLOUCHE. - Ce sont des crédits ouverts pour la Tunisie.

M. LE PRÉSIDENT. - Faites attention, parce qu'il a été dit assez clairement que c'était un prêt, donc je suis heureux de vous entendre.

M. Pierre LELLOUCHE. - Ce sont des crédits ouverts pour la Tunisie à différents titres, au titre de l'A.F.D., au titre du Trésor, mais je suis tout à fait prêt...

M. Alexis CORBIÈRE. - Ce sont des prêts ?

M. Pierre LELLOUCHE. - Ce sont des prêts bonifiés, qui coûtent aux contribuables.

M. LE PRÉSIDENT. - S'il vous plaît ! J'ai posé une question, laissez les réponses se faire sereinement.

Non, ce n'est plus de l'information, c'est de la contestation, chacun exprime son point de vue librement en étant respecté, on n'est pas obligé d'être d'accord.

M. Pierre LELLOUCHE. - Avec votre permission, je continue. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La France a annoncé, par ma voix puis par celle d'Alain JUPPÉ, que nous mettions à la disposition du Gouvernement tunisien 350 millions d'euros d'aide projet de prêts bonifiés, formule que nous utilisons dans ce type de situation, avec nombre de pays qui n'ont pas les moyens de mettre cet argent sur la table.

Tous les gouvernements savent cela, M. SAUTTER que j'ai en face de moi connaît cette procédure que nous utilisons au Trésor.

Deuxième chose, ce que j'ai fait personnellement, je vous demande d'écouter, c'est important, vous mettez en cause la responsabilité de l'État dans cette affaire, que fait l'État ?

Nous avons 1.200 entreprises françaises qui travaillent en Tunisie et qui, chaque mois, délivrent 110.000 fiches de paie. Il était donc absolument crucial de nous assurer que ces entreprises restent en Tunisie, que le statut légal, la sécurité juridique de ces investissements perdure et que les feuilles de paie continuent d'être payées.

C'est ce que nous avons fait en liaison avec le Gouvernement tunisien, je me suis rendu en Tunisie pour faire cela et j'ai tenu les réunions nécessaires avec les chefs d'entreprise.

Troisièmement, nous avons préparé de façon extrêmement active, avec les Européens mais aussi nos partenaires américains, la préparation du G8 de Deauville qui aura lieu dans quelques jours et qui verra le déblocage de fonds extrêmement importants, cette fois-ci des fonds d'aide budgétaire, aussi bien à la Tunisie qu'à l'Égypte, précisément pour passer cette période très difficile où, après la révolution, l'économie du tourisme s'étant effondrée, il faut trouver une période d'accompagnement jusqu'à la période électorale, dans le cas de la Tunisie, le 24 juillet, élection de la constituante puis désignation du Gouvernement, démarrage du programme d'infrastructures, que nous soutiendrons.

Donc, que fait l'État français, Mesdames et Messieurs les Conseillers ? Nous faisons le maximum.

J'ajoute que nous sommes les premiers avocats de la Tunisie dans l'Union Européenne, où je peux vous assurer qu'au vu de ce que je vois d'expérience, des crédits accordés par l'Union Européenne dans sa politique de voisinage, notre rendez-vous avec le Sud n'est pas précisément réussi.

A titre d'exemple, l'Union Européenne consacre 40 euros par tête quand il s'agit de l'Ukraine ou de la Moldavie et 3,7 euros, dix fois moins, quand il s'agit d'un Tunisien.

Voilà ce que nous essayons de faire. Vous allez me dire que ce n'est pas beaucoup, mais c'est important quand même.

Deuxième sujet, l'immigration, Monsieur le Président, j'en viens à l'immigration, si vous le permettez.

M. LE PRÉSIDENT. - Essayez de conclure. Je n'y peux rien, les règles s'appliquent à tout le monde, Monsieur LELLOUCHE, je vous le dis gentiment, donc essayez de conclure.

M. Pierre LELLOUCHE. - Monsieur le Président, j'essaie de répondre de façon construite à un débat que vous avez vous-même ouvert.

Vous demandez de l'argent aux contribuables...

M. LE PRÉSIDENT. - Vous n'êtes pas interpellé en tant que membre du Gouvernement, vous êtes membre du Conseil de Paris, vous avez les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres conseillers de Paris.

Je vous prie de conclure brièvement.

M. Pierre LELLOUCHE. - Je conclus en disant que la France reçoit déjà 600.000 Tunisiens. Depuis le début de la révolution tunisienne, ce sont plus de 1.000 personnes qui sont arrivées quotidiennement à Lampedusa.

Question : combien de temps et quel est le signal que nous devons envoyer ?

Le Département de Paris décide d'envoyer comme signal que nous allons subventionner, nous demandons aux contribuables de subventionner des filières d'immigration clandestine.

J'ai dit au Premier Ministre tunisien, au nom du Gouvernement, que les Français ne comprennent pas qu'au moment où s'instaure la démocratie en Tunisie, il nous faille en plus de l'aide économique, en plus de la mobilisation de la France et de l'Europe, accueillir plusieurs milliers de personnes sans titre de séjour.

Vous avez souhaité, au nom de la Ville de Paris et du Département de la Seine, subventionner cette immigration.

Vous avez souhaité dans ce vœu mettre en cause le Gouvernement en lui demandant de ne pas arrêter les clandestins, de faire appliquer les accords de Schengen, ce que nous faisons. Je signale au passage que la créativité juridique de nos voisins italiens n'a rien à voir avec l'application de Schengen que nous faisons respecter.

Quant à l'aide au retour, elle n'a rien à voir avec l'accord de 2008, le Préfet l'a dit tout à l'heure, elle s'applique aux migrants en situation légale.

Vous ne pouvez pas à la fois, Monsieur le Président, ouvrir une querelle contre l'État, lui demander de cesser d'arrêter et en même temps le critiquer sur l'aide au retour et demander aux contribuables de financer 345.000 euros.

Vous ne pouvez pas faire tout cela à la fois.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous avez le droit de me dire que vous n'êtes pas d'accord, mais au bout de 7 minutes 30, il faudrait vous arrêter.

M. Pierre LELLOUCHE. - Pour répondre à M. BLOCHE qui demandait que chacun prenne ses responsabilités, l'État et le Gouvernement, Monsieur le Président, prennent leurs responsabilités pleinement.

Ce que vous faites dans ce projet de délibération et dans ce vœu, c'est faire preuve de démagogie et d'irresponsabilité.

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur LELLOUCHE, je ne veux pas de polémique inutile, mais, franchement, de la part de ce Gouvernement dans la durée, contrairement à vous, je ne considère pas que son attitude, ni hier ni aujourd'hui, soit exemplaire vis-à-vis du peuple tunisien.

C'est ma première remarque.

M. Pierre LELLOUCHE. - Vous avez tort.

M. LE PRÉSIDENT. - Je sais que vous pensez que j'ai tort.

Deuxièmement, vous auriez dû écouter, tout à l'heure, quand Pascale BOISTARD a lu l'accord de 2008, Monsieur LELLOUCHE, en 2008 ce n'était pas le Gouvernement actuel de la Tunisie.

M. Pierre LELLOUCHE. - C'était avant Lampedusa, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - 2008, il y avait prévu l'immigration irrégulière, et franchement, moi qui suis pour la régulation de l'immigration, moi qui suis pour faire les choses dans l'ordre, en 2008, on dit que l'on va accueillir 9.000 Tunisiens par an, on n'en est même pas à 2.800, je crois.

Voilà votre culture démocratique : quand vous parlez, je dois vous écouter, et quand je parle il faut que vous criiez ! Monsieur LELLOUCHE, cela ne peut pas marcher comme cela.

Monsieur LELLOUCHE, d'autant que sur ce sujet, je vous le redis...

M. Pierre LELLOUCHE. - C'est un sujet que je connais.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous le connaissez mais vous n'êtes pas très crédible, notamment sur l'application de l'accord de 2008, vous n'êtes pas très crédible et je préfère vous le dire gentiment, ainsi je n'ai pas à le dire autrement.

Mme Pascale BOISTARD a la parole.

Mme Pascale BOISTARD, au nom de la 6e Commission.
- Merci, Monsieur le Président.

Je ne compte pas me lancer dans un débat national sur la maîtrise de l'immigration, mais quand même quelques points.

Je ne reviendrai pas sur les deux articles que je vous ai lus tout à l'heure, je vous invite à les relire, puisque, apparemment, la mémoire flanche parfois, même suite à une remise au point d'un texte d'ailleurs que la Gauche n'a pas élaboré ni signé, mais qui s'est voulu être un texte emblématique d'une politique d'immigration choisie, voulue par le Président de la République.

Vous savez, je suis jeune, mais en même temps je crois avoir assez de mémoire pour penser que Schengen a été signé bien avant que soit signé cet accord, c'est donc en toute connaissance de l'accord Schengen que cet accord a marqué notamment la prise en compte aussi des Tunisiens en situation irrégulière, que ce soit pour leur retour volontaire ou pour leur régularisation par le travail.

Le fait est que j'ai bien entendu M. LELLOUCHE sur la liste de tout ce que faisait le Gouvernement en direction de la Tunisie, et le Département de Paris d'ailleurs ne fait pas que ce qui est prévu par ce projet de délibération, puisqu'il contribue aussi au développement économique de la Tunisie par diverses actions sur le tourisme, le développement économique et vous aurez l'occasion de participer à ces manifestations, sans aucun doute.

Néanmoins, la responsabilité d'un gouvernement ou de l'État ne se limite pas qu'à ces domaines. Le domaine de l'État englobe bien l'hébergement d'urgence...

C'est le principal point de ce projet de délibération. Si ce projet de délibération est aujourd'hui mis au vote devant cette Assemblée, c'est parce que l'État n'a pas rempli son rôle sur cette question.

Alors, oui, ce n'est pas de notre compétence, mais, oui, nous prenons nos responsabilités face à cette situation humaine qui est, en plus de cet accord franco-tunisien, d'autant plus injuste, je dirai.

Je ne sais pas si vous êtes allés sur le terrain, c'est mon cas en tout cas, et je peux vous dire que lorsque vous laissez de jeunes personnes, ces jeunes Tunisiens livrés à eux-mêmes, sans nourriture, sans soins, car certains sont malades, il faut le dire, et Médecins du Monde et Médecins sans Frontières interviennent régulièrement, vous avez une responsabilité, oui, il y a une responsabilité de l'État sur ces questions.

Je tiens à saluer - je crois que c'est assez rare parce que Paris n'est pas la seule ville touchée par cette situation - je tiens à saluer le courage de Bertrand DELANOË que vous avez encore aujourd'hui qualifié d'irresponsabilité. Je dis que c'est du courage que de prendre des décisions lorsqu'une telle situation d'urgence est présente sur le territoire parisien.

C'est pourquoi, après réévaluation de la situation, nous avons dû augmenter le montant des crédits avec un amendement technique que je vous demande aussi de voter et qui amène ce projet de délibération à une enveloppe globale de 345.000 euros.

Permettez-moi de remercier des personnes qui étaient à nos côtés, Monsieur le Président, sur le terrain, et qui n'ont pas compté leurs heures.

Je tiens à remercier, bien évidemment, les services de la Ville de Paris, à remercier les associations que nous avons mandatées mais aussi beaucoup d'autres qui sont sur le terrain aujourd'hui, et remercier bien évidemment des personnes en particulier ; je pense à Anne DE BAYSER, Dominique BORDIN, Florent GUÉGUEN, Emmanuel GRÉGOIRE, Roger MADEC, Patrick BLOCHE, Halima JEMNI, Yacine CHAOUAT et Nawell OUMER.

Lorsqu'on parle - et là je parle pour tout le monde ici - il y a un dicton qui dit : il y a les diseux et les faiseurs. Eh bien, il y a ceux qui parlent et ceux qui font. Nous sommes dans le camp de ceux qui font, et je suis ravie d'appartenir à un groupe qui fait les choses, et qui n'utilise pas ces sujets pour refaire une virginité politique, soit parce que certains sont dépassés par leur droite ou par leur gauche.

M. LE PRÉSIDENT. - Je veux citer nommément plusieurs associations : "Terre d'asile", "Aurore", "Emmaüs", "La chorba", "La chorba pour tous".

Je veux dire effectivement qu'il y a deux manières de faire dans la vie et sur plusieurs sujets : ou on exploite la souffrance humaine, ou on tente d'y apporter quelque chose. Et on remercie beaucoup de monde, mais il y a une personne qui est exemplaire dans ce dossier et dans le courage qu'il faut avoir pour travailler, être là la nuit, trouver des solutions et assumer publiquement, et je veux lui rendre hommage publiquement, c'est Pascale BOISTARD.

Qu'est-ce qu'il y a, Monsieur GOASGUEN ?

M. Claude GOASGUEN. - Une explication de vote.

M. LE PRÉSIDENT. - Très brièvement. Le débat a été très large.

M. Claude GOASGUEN. - Mais l'explication de vote sera courte.

Il ne s'agit pas ici de faire un débat sur l'action des associations humanitaires, que nous approuvons et qui sont responsables.

Il s'agit de savoir en réalité si vous n'avez pas outrepassé la légalité en attribuant sur les contribuables parisiens un devoir de solidarité qui vous met en dehors de la loi. Et je vous explique pourquoi.

Le traité de 2008 a été suspendu par l'application de l'article 23 du traité de Schengen qui a été discuté entre l'Italie et la France, et qui a fait l'objet d'une décision qui, en toute hypothèse, ne permet pas au Conseil de Paris... d'ailleurs je ne vois pas quels pourraient être les pouvoirs du Conseil de Paris pour interpréter des traités internationaux. Il y a encore des tribunaux et un Conseil Constitutionnel pour faire cela. Donc vous êtes dans la totale illégalité.

Cela n'empêche que nous restons tout à fait solidaires des actions humanitaires qui peuvent être menées par des associations, par le Gouvernement, mais n'excipez pas de votre soutien humanitaire pour commettre une illégalité et cela, au Conseil de Paris, nous ne sommes pas censés voter pour des décisions qui sont illégales.

C'est la raison pour laquelle nous voterons contre votre projet de délibération et votre vœu.

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur le Conseiller, vous avez le droit d'être contre puisque vous pensez que c'est illégal. Peut-être qu'il va y avoir un deuxième précédent sous la République puisque cela ne s'était jamais produit et qu'à nouveau, le Préfet va mettre le Département de Paris au Tribunal administratif puisqu'il vient de le faire sur un sujet où nous avons déjà gagné au Tribunal administratif.

Ce serait là un dévoiement... Vous n'êtes pas au courant : c'est dommage...

Et donc, si vous considérez que c'est illégal, continuez avec un certain nombre de méthodes qui, hélas, ne grandissent pas...

Eh bien, je vous dis : assumez vos actes. Vous avez droit d'être contre un projet de délibération. Si vous estimez que c'est illégal, alors nous verrons. Puisque je viens de faire l'expérience d'une première sous la Ve République, de voir un Préfet mettre le Département de Paris au Tribunal sur un marché, donc quelque part au profit de... alors que le Tribunal administratif a déjà donné raison sur le fond à la Ville de Paris, effectivement, ce que vous venez de dire m'inquiète.

Mais, Monsieur GOASGUEN, vous voyez : quelles que soient les tentatives de déstabilisation de la Mairie de Paris, je ne céderai pas, je ne me résignerai pas, et je ferai vivre le droit, y compris le droit à la collectivité parisienne de poser des actes de dignité, c'est celui que je vous propose !

D'abord, je pense que l'amendement n° 1 G est retiré.

Deuxièmement, je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 1 G bis de l'Exécutif avec avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 1 G bis est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu du groupe socialiste radical de gauche et apparentés, avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 18 G).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 302 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2011, DASES 302 G).

Bien entendu, au cas où ce serait illégal, j'attends d'être devant les instances des tribunaux pour dire...

Je vous demande de le faire parce que figurez-vous qu'il y en a beaucoup d'autres. Cet hiver, par exemple, j'ai mis les Afghans à l'abri du froid alors que le Gouvernement ne voulait pas qu'on les mette à l'abri du froid : je continue, et j'aggrave mon cas ! C'est exactement le même cas !

Je vais au-delà des compétences obligatoires. Il y a des compétences facultatives, et heureusement, parce que quelque part, et nous avons bien le droit d'être en désaccord là-dessus, j'ai l'impression que nous sauvons un peu l'honneur des valeurs de la Capitale quand nous faisons cela.

Mais n'hésitez pas à me mettre au Tribunal pour cela : nous en répondrons ! Si c'est illégal, il faut aller au Tribunal. Ou alors, ce sont des paroles verbales : ce sont les diseux, comme dirait Pascale !

2011, DDEEES 15 G - Subvention à l'association Parisiens d'un jour Parisiens toujours (11e). Montant : 35.000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. - Maintenant, nous passons au projet de délibération DDEEES 15 G.

Je donne la parole à Mme la Présidente BERTRAND.

(Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, remplace M. le Président du Conseil de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Président.

Très rapidement, il s'agit du projet de délibération relatif à une subvention, une belle subvention de 35.000 euros à l'association "Parisiens d'un jour Parisiens toujours".

En 2e Commission, M. BROS terminait sa présentation par cette exclamation : "Quelle belle association !"

Je partage entièrement son sentiment parce que je connais bien cette association, j'en connais bien le président, et je sais à quel point elle est emblématique de ce qui se fait déjà de mieux à Paris en matière d'accueil des visiteurs étrangers, français et provinciaux, et à quel point elle mérite d'être soutenue.

J'avais, pour ma part, dans un colloque sur le tourisme, face à un interlocuteur chinois qui parlait de tourisme de masse - accueil par millions des touristes -, j'avais mis en exergue cette association en disant toutes ses qualités de finesse, de savoir-faire et d'accueil.

En effet, son objectif est de contribuer à changer l'image des Parisiens en faisant découvrir gratuitement aux touristes les quartiers où ces membres habitent, où ils travaillent et qu'ils connaissent particulièrement bien. C'est donc une démarche d'accueil, particulièrement généreuse, et il est tout à fait intéressant que le Département de Paris la soutienne.

J'ai seulement deux réflexions à émettre en fin de ma petite intervention, c'est que son développement, qui est souhaité, n'aille tout de même pas jusqu'à empiéter sur les plates-bandes des guides professionnels, qui ont aussi cette fonction et pour lesquels c'est un gagne-pain.

Deuxièmement, mon souci est aussi que tous les arrondissements soient concernés. J'ai lu, dans le projet de délibération, qu'il y a d'ores et déjà vingt référents. Je suppose que ce sont des référents par arrondissement, mais je pense que tous les arrondissements, quels qu'ils soient, auraient un très grand intérêt à bénéficier de ce type de proposition tout à fait intéressante et généreuse.

Merci, Madame la Présidente.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

M. Jean-Bernard BROS va vous répondre.

M. Jean-Bernard BROS, au nom de la 2e Commission. - Merci.

Je voulais remercier Mme BERTRAND d'être très sensible au travail que nous réalisons. Il s'agit ici d'essayer de faire sortir une partie du secteur du tourisme du secteur purement marchand, et d'aller vers le développement de ce que l'on appelle le tourisme participatif et associatif. Il s'agit ici effectivement de faire découvrir le Paris des Parisiens, un autre Paris.

Sur vos deux points, pour faire très court, le développement dans tous les arrondissements, bien sûr nous le soutenons. C'est un problème de temps, de moyens, de budget, et j'espère que dans les mois et les années à venir, nous pourrions couvrir l'ensemble des arrondissements.

Enfin, ne vous souciez pas pour les tours opérateurs et les professionnels du tourisme, ils ont une vocation, ils sont nécessaires, ils remplissent leur rôle. Là, nous sommes sur autre chose. Les associations travaillent sur une autre forme de tourisme qui n'est pas du tout en concurrence avec le secteur marchand. Donc, il n'y a pas de problème, mais merci d'être très attentionnée à tout cela.

Voilà, Madame la Présidente.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 15 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DDEEES 15 G).

2011, DDEEES 39 G - Signature d'une convention avec l'association Le Labo de l'ESS pour l'organisation des premiers Etats Généraux de l'économie sociale et solidaire du 17 au 19 juin à Paris (Palais Brongniart) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 50.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEEES 39 G qui concerne l'organisation des premiers Etats généraux de l'économie sociale et solidaire, en juin prochain.

La parole est tout d'abord à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT. - Madame la Présidente, je voulais me féliciter de cette subvention accordée aux Etats généraux de l'économie sociale et solidaire, puisque notre ville va ainsi jouer un rôle de premier plan au niveau national dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

Après avoir accueilli le forum Convergence 2015, la semaine dernière, notre ville soutient les Etats généraux de l'économie sociale et solidaire qui se dérouleront les 17, 18 et 19 juin prochains. Particulièrement, je me réjouis d'accueillir cet événement dans le Palais Brongniart, lieu prestigieux de Paris et du 2e arrondissement.

Vous savez que l'ESS est en plein essor en France depuis des dizaines d'années. Ce secteur a plutôt bien résisté à la crise. Il représente désormais 10 % de l'emploi national, avec notamment 150.000 salariés à Paris. De plus, l'Economie sociale et solidaire est tout à fait en phase avec les principes de l'écologie : emplois à forte utilité sociale, emplois durables et non délocalisables, participation à la conversion écologique de notre économie.

Nous avons, le groupe Verts - Europe Ecologie, déposé un vœu pour que le Département soutienne au mois de février ces Etats généraux, et je remercie Seybah DAGOMA de nous avoir entendus.

Merci beaucoup.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je donne la parole à Mme Seybah DAGOMA.

Mme Seybah DAGOMA, au nom de la 2e Commission. - Madame la Présidente, mes chers collègues, cher Jacques, vous le savez, le Département de Paris s'attache au développement par tous moyens de l'économie sociale et solidaire sur notre secteur. Je rappelle que plus de 3.000 Parisiens ont retrouvé un emploi en 2010 grâce à ce secteur.

Nous sommes impliqués dans de nombreuses manifestations et avons encouragé la diversification des activités, pour toucher un public de plus en plus large. L'organisation des Etats généraux de l'ESS répond à cet objectif. En effet, le projet porté par Le Labo de l'ESS vise à mobiliser les acteurs français de ce secteur, l'organisation d'événements du 17 au 19 juin du Palais Brongniart et la réalisation d'une étude de faisabilité et de valorisation en faveur des pôles territoriaux de coopération économique.

Je précise que Le Labo, qui dans son Conseil d'administration regroupe quinze organismes qui oeuvrent pour la promotion et le développement de l'ESS, tel que France Active, dont je salue le président -, la fondation MACIF ou encore le Réseau des territoires de l'économie solidaire a initié la rédaction collective d'un recueil intitulé "Cahier d'espérance", visant à présenter des arguments et des propositions pour une économie plus humaine.

S'agissant du programme de cet événement, il s'articule autour d'une agora de débats, d'une opération médiatique vigoureuse, un village où seront présentées et partagées les solutions pour la vie quotidienne, telles qu'un marché citoyen proposant des produits équitables.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de voter pour l'attribution d'une subvention de 50.000 euros au Labo de l'ESS. J'ajoute que de nombreuses directions de la Ville sont mobilisées, et je les en remercie, la DDEEES, la DUCT et la DICOM, pour l'affichage et les supports de communication. Mais ce sont également les mairies d'arrondissement.

Pour votre information, nous organisons le 23 mai une conférence de presse à l'Hôtel de Ville pour lancer l'événement.

Enfin, pour conclure, je tiens à saluer vivement Jacques BOUTAULT pour son implication personnelle, M. CARINTI, directeur de la Maison des associations du 2e arrondissement, ainsi que mon collègue Hamou BOUAKKAZ et l'ensemble de nos équipes.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 39 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DDEEES 39 G).

2011, DDEEES 64 G - Signature d'avenant au protocole d'accord pour la mise en oeuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi sur le territoire des 11e et 12e arrondissements de Paris, avenant à la convention avec l'association PLIE Paris Nord - relatif à l'attribution d'une subvention complémentaire : Montant 200.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDEEES 64 G qui concerne l'association "P.L.I.E. Paris Nord".

La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Présidente.

Il s'agit d'un avenant au protocole d'accord pour la mise en place du P.L.I.E. dans le 11e et le 12e arrondissement.

Mes chers collègues, nous accueillons dans le 12e la délibération sur cet avenant avec gravité et espoir. Gravité, car en effet le chômage ne cesse d'augmenter.

Le Gouvernement communique sur la baisse relative des chômeurs, en oubliant de préciser que cette baisse ne concerne que les demandeurs d'emploi de la catégorie A, c'est-à-dire ceux cherchant un emploi à temps plein et disponible immédiatement. Baisse ridicule en pourcentage et dissimulant ainsi une toute autre réalité. Les inscriptions à Pôle Emploi sont en augmentation de 1,4 % ce mois-ci, et les retours à l'emploi sont en baisse de 3,1 % également ce mois-ci.

La situation de l'emploi se dégrade chaque jour un peu plus et le marché du travail se précarise. Les inscrits en catégories B et C qui représentent les précaires, les temps partiels imposés, les intérimaires et les travailleurs à durée déterminée en fin de contrat, sont en hausse de 2 % ce mois-ci.

Les travailleurs les plus fragiles sont de plus en plus éloignés du report à l'emploi et cette tendance est d'autant plus lourde qu'une part particulièrement importante de ce public n'est pas prise en compte par les statistiques de Pôle Emploi.

Les demandeurs d'emploi depuis plus de trois ans sont en hausse également de 1,3 % et les demandeurs d'emploi depuis plus de deux ans sont en hausse de 2,2 % sur ce mois-ci. Les plus de 50 ans également en hausse, et cette dernière tendance est encore plus marquée si on prend en cumulé les catégories A, B et C avec plus de 1,1 %.

Dans le 12e, le nombre des demandeurs d'emploi de longue durée est de plus de 32 % et les allocataires du R.S.A. de près de 8 %. Et on note une proportion importante de chômeurs de plus de 50 ans ou de femmes. Donc, gravité.

Espoir, car le dispositif du P.L.I.E. est destiné spécifiquement à favoriser l'emploi et l'insertion des personnes les plus éloignées et les plus en difficulté.

Espoir car les résultats du P.L.I.E. sur le 18e, 19e, créés en 2005 et le 20e depuis 2010 sont excellents. En 2010, le P.L.I.E. Paris Nord-Est pour le 18e, le 19e et le 20e arrondissement a accompagné 2.120 demandeurs qui rencontraient tous des difficultés particulièrement importantes en matière de recherche d'emploi : 44 % étaient au R.S.A. Il y avait également des jeunes et des seniors.

747 nouveaux demandeurs sont rentrés dans le dispositif en 2010 et 758 en sont sortis. Parmi ces dernières personnes, les sorties, 237 sont sortis du dispositif après avoir trouvé un emploi durable, dont la continuité a été vérifiée par l'association pendant plus de six mois.

Si les retours à l'emploi sont au rendez-vous, c'est qu'au-delà de la simple mise en relation entre un chômeur et un employeur, le référent du P.L.I.E. accompagne le demandeur d'emploi pour formaliser son projet, l'aide à acquérir les compétences nécessaires, à construire son parcours professionnel si nécessaire, et le suit tout au long de ce parcours, y compris les six mois qui suivent la prise de poste.

Le P.L.I.E. est même en mesure d'organiser des formations ad hoc pour répondre à un besoin de recrutements d'une entreprise qui en aurait émis le souhait.

Ces résultats sont excellents car l'équipe est d'une très grande qualité et l'accompagnement est personnalisé.

Lors de la mission sur l'accès à l'emploi pérenne des jeunes Parisiens, nous avons rencontré la directrice, Mme PLEMEL et l'équipe du P.L.I.E. du 18e et 19e et avons été impressionnés par la qualité de travail, son souci d'ancrage dans le territoire et du suivi personnalisé de chaque demandeur.

Il est important également de noter qu'en plus de l'accompagnement individualisé, le P.L.I.E. appuie les partenaires pour la création de chantiers d'insertion et le développement de clauses d'insertion dans les marchés publics. 401 emplois créés entre 2006 et 2010.

Créée en 2006, cette cellule a identifié 13 sites parisiens et a permis de réaliser 114 % des clauses sociales identifiées et programmées, soit 492 emplois créés d'insertion, comme chez les bailleurs tels que la R.I.V.P., les S.E.M. de la Ville, les promoteurs comme Altaréa Cogedim. Sur le G.P.R.U. de Saint-Blaise, ce sont six emplois créés et 1.561 heures d'insertion pour l'aménageur SEMA-EST.

Cet avenant prévoit donc l'extension pour les six derniers mois de l'année pour quatre référents situés dans le 11e et le 12e qui suivront 140 personnes en insertion professionnelle. Ce n'est pas une nouvelle structure, elle ne se superpose pas à l'offre existante, mais apporte des moyens complémentaires aux acteurs de l'emploi existants, qu'ils soient institutionnels ou associatifs.

Pour toutes ces raisons et parce que nous sommes convaincus que c'est par l'accompagnement que nous réussirons le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et non dans la stigmatisation comme l'a fait M. WAUQUIEZ récemment, je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, vice-président, au nom de la 2e Commission. - Madame la Présidente, Sandrine CHARNOZ a dit tout ce qu'il fallait dire du Plan Local Insertion Emploi.

Je rappellerai que cette association a été créée en 2005 pour les 18e et 19e arrondissements, créée par la Ville, par le Département, par la Région, par l'État, et qu'elle a fort bien fonctionné.

Aux deux mots que Mme CHARNOZ a cités : gravité et espoir, j'ajouterais efficacité. Elle a donné les chiffres, je ne vais pas les répéter.

C'est une association qui démontre que la politique que nous essayons de mener à la modeste échelle de Paris, c'est d'accompagner les demandeurs d'emploi par un suivi sur mesure, d'abord un suivi social, et là, je dois dire qu'avec Olga TROSTIANSKY et les équipes de la Ville de Paris, nous faisons un énorme travail pour redonner estime de soi à des candidats qui ont souvent été victimes de problèmes personnels, de problèmes familiaux, de problèmes de santé, de problèmes de perte de confiance en soi, donc accompagnement social et accompagnement professionnel.

Je rajoute peut-être un point.

18e et 19e arrondissements en 2005, 20e arrondissement l'an dernier, et là, cette extension à deux arrondissements qui en ont besoin : le 11e et le 12e.

Je veux simplement rajouter un point qui a souvent été cité depuis le début de notre réunion : l'État, qui a accompagné la Ville et la Région sur les 18e, 19e et 20e arrondissements a dit "pouce" à nouveau en ce qui concerne cette nouvelle initiative. Eh bien, lorsque l'État n'est pas là, nous avons pour priorité de rendre service, de rendre service public à ceux qui sont en difficulté et je vous invite donc aussi à voter ce projet de délibération, je l'espère à l'unanimité.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 64 G

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, selon le souhait de M. SAUTTER. (2011, DDEEES 64 G).

2011, DDEEES 28 G - Signature d'une convention avec des associations oeuvrant pour l'accompagnement vers l'emploi de personnes en difficulté dans le cadre de la Politique de la ville pour l'attribution d'une subvention. Montant total : 71.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous abordons l'examen du projet de délibération DDEEES 28 G. Il s'agit d'une convention avec des associations œuvrant pour l'accompagnement vers l'emploi de personnes en difficulté dans le cadre de la politique de la ville.

La parole est à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, je vais m'inscrire dans tout ce qui vient d'être dit puisqu'au travers de la politique de la ville, en vérité, on va aborder à nouveau la question de l'emploi, parce que, pour la Ville de Paris, je crois que cela reste une priorité absolue et que les projets de délibération de ce Conseil général le montrent très bien.

C'est donc avec plaisir que je vous présente... En fait, il y a plusieurs projets de délibération concernant ces financements qui comportent 25 associations qui sont financées dans le cadre de l'engagement de la Ville de Paris en faveur de ces quartiers populaires et des interventions que nous faisons régulièrement sur la question de l'emploi qui, je le redis, est une question prioritaire pour nous.

En effet, même si la Ville connaît un chômage moins important que dans d'autres départements, il est certain que les Parisiens ne sont pas à l'abri de la crise sociale qui traverse notre pays et à laquelle le Gouvernement, malheureusement, n'apporte pas de réponse appropriée.

Je regrette aussi, d'ailleurs, que les bancs de l'U.M.P.P.A. soient très clairsemés.

Dans le contexte de chômage de masse, ce sont en premier lieu les plus fragiles qui trinquent : les femmes, les jeunes, les immigrés, mais aussi les handicapés, les moins diplômés. Ces populations largement présentes dans nos quartiers politique de la ville ont donc besoin d'un accompagnement particulier et d'un investissement essentiel de la part de tous les acteurs qui ont la responsabilité de permettre à tous de vivre dignement, mais ce contexte de chômage de masse est aussi alourdi par une vision qui mène certains à tendre vers la culpabilisation des citoyens qui, pourtant, après avoir cotisé durant leur carrière professionnelle, font valoir leurs droits au chômage et à la formation.

Lorsqu'on conçoit le minimum social comme un cancer, la cohérence voudrait que l'engagement vers le soutien à l'emploi soit une priorité. Pourtant, ce n'est pas ce que nous constatons à Paris de la part de l'État. Que ce soient des associations qui accompagnent vers l'emploi ou vers la création d'activité, l'État se désinvestit de plus en plus chaque année et semble penser que le chômage ne concerne pas tous les Français de la même façon.

Les associations, en plus des services publics, ont besoin de soutien financier et les positions défendues par certains membres du Gouvernement ne vont pas dans le sens du soutien mais plutôt de la dénonciation de la solidarité.

Et je ne parle pas des Tunisiens dont nous venons de parler longuement, qui, pourtant, méritent aussi toute notre attention et tout notre engagement et on l'a vu, mais bien des chômeurs et des bénéficiaires des minima sociaux en France.

Notre pays, qui n'a jamais été aussi riche, se doit de soutenir les plus précaires d'entre nous sans chercher à faire culpabiliser tous ceux qui survivent avec ces droits.

Malgré des tentatives diverses, notamment en radiant par dizaines les chômeurs pour n'importe quel motif, non seulement le chômage continue d'être trop important, mais, en plus, l'emploi précaire augmente de façon inquiétante.

Pourtant l'emploi pérenne dans les quartiers populaires n'est pas un luxe et c'est pourquoi nous soutenons ces structures qui s'engagent avec une solidarité sans faille dans nos quartiers.

Par ces projets de délibération, nous soutenons quelque 25 associations à hauteur de 225.000 euros, pour intervenir directement dans les quartiers populaires auprès de dizaines, voire de centaines, même d'un millier de personnes en 2010, et tenter de trouver à notre niveau des solutions concrètes pour les plus précaires de nos citoyens et nous aimerions bien que l'État en fasse au moins autant.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, vice-président, au nom de la 2e Commission. - Je vais m'exprimer en mon nom personnel et en votre nom, Madame la Présidente, puisque c'est vous qui êtes en charge de la politique de la ville.

Il est clair, et ces projets de délibération le montrent, que nous faisons un effort particulier pour les Parisiens les plus fragiles et, à l'évidence, les jeunes, les mères de famille isolées et bien d'autres personnes de ces quartiers politique de la ville méritent une attention particulière.

Je ne vais pas vous faire la liste de toutes les associations, les 26 associations qui sont ainsi soutenues, je voudrais simplement, si vous le permettez, Madame STIEVENARD, en votre nom et en le mien et peut-être au nom du Conseil de Paris, remercier ces associations de faire ce travail de proximité. Le chômage, ce n'est pas une question de décret et de loi, c'est une question d'attention humaine et de professionnalisme sur mesure et ces 26 associations en font montre avec beaucoup de talent.

Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 28 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DDEEES 28 G).

2011, DPA 3 G - Approbation du principe et des modalités de passation de marchés à bons de commande pour des prestations intellectuelles d'assistance à la maîtrise d'ouvrage relatives à la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE®) et Plan Climat de Paris pour des opérations relevant du budget départemental.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à la 4e Commission et nous examinons le projet de délibération DPA 3 G.

La parole est à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Madame la Présidente, mes chers collègues, le projet de délibération sur lequel je souhaitais intervenir montre l'engagement et le volontarisme du Département de Paris pour faire du développement durable une réalité sur le territoire parisien.

Les modes de production et de consommation doivent respecter l'environnement humain ou naturel et permettre à tous de satisfaire leurs besoins fondamentaux : se nourrir, se loger, se vêtir, s'instruire, travailler, vivre dans un environnement sain.

Le développement durable appelle un réel changement de comportement de chacun (citoyens, entreprises, Gouvernement, institutions internationales) face aux différents enjeux : inégalités sociales, risques industriels et sanitaires, changements climatiques, perte de biodiversité.

Le Département de Paris a su adopter une attitude exemplaire.

Les principes du développement durable sont fortement inscrits dans notre politique municipale, et en particulier dans le cadre de la construction ou de la restructuration d'équipements publics parisiens conduite par la Direction du Patrimoine et de l'Architecture.

Mon groupe est fier que ces projets, et c'est l'objet de ce projet de délibération, s'accompagnent de la démarche Haute Qualité Environnementale qui doit permettre de réaliser les choix les plus conformes possibles aux objectifs du développement durable. Cette démarche, qui est portée par l'association HQE, est également complétée par les objectifs du Plan climat de Paris, approuvé par le Conseil de Paris en octobre 2007, permettant par ailleurs au Département de Paris de disposer d'un vaste plan d'action dans de multiples domaines, comme les déplacements, l'habitat, l'urbanisme, la gestion des ressources et des déchets ou encore l'alimentation.

Nous sommes donc engagés à réduire les émissions de gaz à effet de serre, issues de ces activités propres et du territoire parisien, de 75 % en 2050 par rapport à 2004.

Concernant la construction et la restructuration d'équipements publics parisiens, les objectifs du Plan climat permettront également de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre du territoire parisien.

Par ailleurs, il me paraît indispensable de rappeler que, tout en étant toujours plus ambitieux sur les performances énergétiques des constructions neuves de logements sociaux, un grand plan de réhabilitation du parc de logements parisiens est engagé depuis 2007 sous le nom de "plan 100.000 immeubles". Ce dernier doit permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 30 % d'ici 2020.

Les 25 % de logements sociaux les plus économes, soit près de 60.000 logements, seront traités en priorité d'ici 2020, ce qui correspond à l'engagement de réhabilitation à hauteur de 4.500 logements sociaux par an.

Par ailleurs, plusieurs dispositifs ont été mis en place en direction des propriétaires privés, pour les accompagner dans leurs démarches d'amélioration des performances énergétiques du bâti : programme d'intérêt général "Copropriété Objectif Climat" sur l'ensemble du territoire parisien, Opérations Programmées d'Amélioration Thermique dans le 13e arrondissement et je pense également au projet d'O.P.A.H. autour de la place de la République, voué au développement durable, dont l'étude de faisabilité vient d'être rendu il y a peu.

Le Département entend ainsi promouvoir la réhabilitation des 100.000 immeubles de Paris jusque 2050.

Je souhaiterais, par ailleurs, rappeler à ce sujet que la baisse des consommations énergétiques et des coûts d'exploitation qui en découlent, dans un contexte valorisant le coût des énergies, constitue un objectif important dans la gestion des équipements publics, la réalisation des logements sociaux et des relations incitatives que doit avoir notre collectivité avec les propriétaires bailleurs privés.

(M. Christian SAUTTER, vice-président, remplace Mme Gisèle STIEVENARD au fauteuil de la présidence).

Cet enjeu, Madame la Présidente, mes chers collègues, est important pour le budget des couches populaires et des classes moyennes, car c'est ainsi que l'on créera vraiment les conditions d'une ville pour tous et toutes.

Monsieur le Président !

Je vous prie de m'excuser !

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur CARON-THIBAUT. Vous étiez très absorbé par votre exposé !

Je donne la parole à M. BAUPIN pour vous répondre.

M. Denis BAUPIN. - Il n'y a pas énormément de choses à répondre à cet exposé de M. CARON-THIBAUT. Il pourrait quasiment me remplacer ! Il a décrit le Plan climat sur l'ensemble des aspects bâtiments de façon très explicite.

Je veux juste compléter en disant qu'il a raison de souligner que ce à quoi nous nous attaquons avec ce Plan climat et ces questions énergétiques dépasse de "simples", entre guillemets, questions environnementales parce qu'on y touche évidemment aux questions d'épuisement des ressources en termes de matières premières énergétiques, on y touche aux questions d'émission de gaz à effet de serre mais on touche aussi évidemment aux impacts économiques de l'augmentation des prix de l'énergie ; impacts économiques, impacts sociaux, accroissement du nombre de précaires énergétiques dans ce pays, qui atteignent déjà près de 10 % de la population, qui dépensent plus de 10 % de leurs revenus en facture énergétique. Donc, c'est clair que, quand on mène une politique en matière énergétique, on a à la fois des impacts qui sont les impacts environnementaux, sociaux, économique. C'est en plus extrêmement créateur d'emplois et d'emplois non délocalisables, donc plein de raisons pour lesquelles nous avons intérêt à ne pas baisser notre effort en matière de mise en œuvre de ce Plan climat.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur BAUPIN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 3 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DPA 3 G).

2011, DASES 203 G - Subvention à l'association "Culture et Hôpital" (14e) au titre de 2011. Montant : 4.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons au projet de délibération DASES 203 G. Il s'agit d'une subvention de 4.000 euros à l'association "Culture et Hôpital" dans le 14e arrondissement.

C'est Mme TAÏEB qui va interroger M. Christophe GIRARD.

Madame TAÏEB, vous avez la parole.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues.

"Culture et Hôpital", cela pourrait être et devrait être un concept. C'est en tout cas, depuis 2003, le nom d'une association qui fait un travail remarquable et pour laquelle une subvention de 4.000 euros est prévue dans ce projet de délibération.

Cette association participe notamment chaque année à la Semaine du chant et de la musique, avec des personnes âgées dans des établissements gériatriques et on peut imaginer le soleil qu'elle y fait entrer.

Faire entrer la culture à l'hôpital, c'est une manière d'en faire sortir certaines angoisses liées à l'hospitalisation, l'ennui lié à l'hospitalisation de longue durée, la peur de la blouse blanche pour certains et notamment les enfants. C'est redonner du goût à la vie, de la force aux plus fragiles et de la couleur au désespoir de certains. C'est, en un mot, dédramatiser l'hôpital.

C'est donc bien le concept "Culture et Hôpital" lui-même qui doit être pensé plus souvent en programmant, dans des moments forts culturels, comme "Paris en toutes lettres", "Printemps des poètes", "Paris quartier d'été" et autres événements culturels, des événements dans certaines cours d'hôpitaux parisiens. Cela a déjà été fait, mais nous pourrions aller plus loin dans cette démarche.

Dans le 12e arrondissement, nous l'avons expérimenté plusieurs fois dans le cadre du festival jeune public "L'été continue", avec une programmation à l'hôpital Saint-Antoine et à l'hôpital Trousseau, réunissant ainsi un public extérieur à l'hôpital avec les personnes hospitalisées. Nous avons pu voir ainsi le bonheur des enfants à Trousseau ou encore l'heureuse surprise dans le regard des malades hospitalisés à Saint-Antoine.

Je nous invite donc à réfléchir sur le développement du lien entre culture et hôpital.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TAÏEB.

Je donne la parole à M. Christophe GIRARD qui va répondre sur la partie culture et aussi sur la partie hôpital.

M. Christophe GIRARD, au lieu et place de Mme Liliane CAPELLE, au nom de la 6e Commission. - Merci, Karen TAÏEB.

Il est juste de ne pas dissocier la santé mentale et la culture car, en effet, lorsque vous êtes hospitalisé, et je le vois en particulier à l'hôpital Sainte-Anne, et j'ai longuement échangé avec mon collègue Jean-Marie LE GUEN à ce sujet, nous tentons de rapprocher nos délégations pour que, de plus en plus souvent, des actions communes soient menées dans les hôpitaux. Je dois dire que, pour prendre l'exemple de l'hôpital Sainte-Anne, il est assez remarquable de voir qu'il y a un musée classique médical mais il y a également un musée avec des réserves extraordinaires, de peintures et de dessins exécutés par les patients depuis plus d'un siècle. Cela fera l'objet, nous l'espérons beaucoup, un jour, d'une exposition de très grande qualité ouverte au public, où les patients eux-mêmes seraient évidemment des acteurs dans la cité et, par exemple, en effet, l'Hôtel de Ville, comme vous me le soufflez de la tribune, Monsieur le Président, pourrait également participer à cette action.

J'ai un souvenir assez précis. Je vous dis les choses en improvisant. Les "Lucioles", par exemple, de l'artiste Erik SAMAKH, était une des œuvres marquantes de la neuvième édition de "Nuit Blanche" en 2010 à l'Hôtel-Dieu et je crois que ceux qui ne connaissaient pas l'Hôtel-Dieu ont découvert d'abord un très beau bâtiment, ensuite de l'art, et surtout croisé également des patients. Et les patients qui étaient à l'Hôtel-Dieu ont également vu de la beauté pendant leur séjour.

En effet, plus on associera la culture à des moments de vie qui sont des moments de vie souvent douloureux, parfois des moments de vie très longs, je crois qu'on remplira mieux notre mission.

Liliane CAPELLE, qui ne pouvait être là, pour nous présenter ce projet de délibération qui porte sur une subvention d'un montant de 4.000 euros pour l'association "Culture et Hôpital", je crois que l'intervention de Karen TAÏEB, en effet, propose d'étendre l'action de "Culture et Hôpital" dans le cadre des grands événements organisés à Paris, que ce soit "Paris en toutes lettres", que ce soit la "Nuit Blanche", bien entendu, mais également d'autres manifestations, puisque plus le temps passe et plus nous créons à la fois de nouveaux lieux mais également de nouvelles manifestations dans lesquelles le réseau hospitalier parisien - je pense à Maison Blanche en particulier - peut également être un acteur assez dynamique et créatif de cette opération.

Sachez également que nous subventionnons l'association au titre de la culture, dont le montant est porté à hauteur de 10.000 euros, ce qui fait évidemment toujours plaisir à M. GAUDILLÈRE.

L'association s'est donnée pour buts principaux de participer à l'animation des hôpitaux par le biais d'activités culturelles et artistiques et d'ouvrir l'hôpital sur la ville.

Je propose à Mme la Présidente de la 9e Commission, qui est, contrairement à ce qu'a laissé entendre M. POZZO di BORGIO ce matin, l'une des commissions les plus actives et les plus présentes... D'ailleurs, en général, il manque deux chaises pour pouvoir asseoir tous les membres de la Commission et les équipes qui y travaillent, qu'elle propose aux débats aux membres de la Commission le sujet de santé mentale et culture dans une prochaine réunion de la 9e Commission, où nous pourrions inviter les présidents de groupe, également, s'ils le souhaitent.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur GIRARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 203 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DASES 203 G).

Je vous signale, chers collègues, que j'ai un centimètre de délibérations à vous soumettre au titre du Conseil général, donc les orateurs ne sont pas obligés de prendre à chaque fois les cinq minutes auxquelles ils ont droit.

Je ne dis pas cela pour Mme TAÏEB, qui est d'une grande sobriété.

2011, DASES 219 G - Signature des avenants aux conventions fixant la participation du Département de Paris au fonctionnement des Centres d'accueil de jour (CAJ) pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées. Montant : 2.242.581 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons au projet de délibération DASES 219 G. Il s'agit des centres d'accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées.

Mme TAÏEB a la parole. C'est Mme Olga TROSTIANSKY qui répondra.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais essayer d'être rapide, mais c'est un sujet d'importance.

Puisque j'ai la parole sur ce sujet, j'en profite pour dire qu'en tant que présidente de la 6e Commission, je regrette qu'un certain nombre d'élus ne soient pas suffisamment présents, contrairement à la 9e Commission. J'espère que, à l'avenir, beaucoup plus d'élus pourront être présents parce que le débat est vraiment important, c'est un lieu où l'on peut débattre avec la liberté qui est nécessaire, ce sont surtout des débats très intéressants dont on se prive lorsque les élus ne sont pas présents. C'était la petite parenthèse, en tant que présidente de la 6e Commission.

Le schéma gérontologique 2006-2011 que nous avons voté en Conseil de Paris en 2006 prévoyait la création de 300 nouvelles places de centre d'accueil de jour, pour les malades atteints de la maladie d'Alzheimer.

A ce jour, les 15 centres réunis ont une capacité de 294 places, le prix de la journée est de 64 euros, mais comme nous l'avons adopté en 2004, le principe d'une aide extralégale permet d'atténuer le coût pour l'utilisateur.

Un barème permet ainsi un échelonnement de 64 à 17,04 euros, en fonction des revenus imposables.

Ainsi, la contribution du Département pour 2011 serait de 2.242.581 euros.

Les centres d'accueil de jour sont des établissements indispensables pour le bien-être des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, c'est évidemment un maillon essentiel du maintien à domicile, c'est un espace de vie, un lieu convivial où l'on prodigue des soins, où l'on propose toutes sortes d'activités, comme les ateliers mémoire, ateliers lecture, dessin et même gymnastique, comme j'ai pu le voir en visitant le centre d'accueil de jour Edith Krebsdorf, situé dans le 3e arrondissement.

Ce sont autant d'activités thérapeutiques et stimulantes qui permettent de retarder l'évolution de la maladie d'Alzheimer, mais les centres d'accueil de jour sont aussi une aide précieuse pour les aidants, qui ont de toute évidence besoin de souffler et de préserver un tant soit peu leur propre existence, d'avoir du temps pour eux, en un mot du temps pour vivre.

La dépendance résultant de la maladie d'Alzheimer ou des maladies apparentées mobilise les aidants, et ce proportionnellement à l'importance de la dépendance.

L'aidant principal, le plus souvent issu de la famille, en général le conjoint ou la fille, déclare consacrer entre cinq et 17,5 heures par jour à l'accompagnement de la personne malade.

C'est une maladie qui demande une très grande vigilance, parfois même une vigilance de tous les instants, autrement dit 24 heures sur 24. On peut alors imaginer l'épuisement physique et psychologique.

Selon certaines études, on a même pu constater la diminution de l'espérance de vie des aidants. S'ajoutent à cela les difficultés d'ordre financier dues à l'obligation d'arrêter son travail, d'où l'importance de ces centres d'accueil de jour et du tarif dégressif proposé en fonction des revenus, que nous allons donc adopter.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TAÏEB.

Je donne la parole à Mme TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au lieu et place de Mme Liliane CAPELLE, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Président, effectivement, les centres d'accueil de jour jouent un rôle essentiel dans l'accueil des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer vivant à domicile ou de maladies apparentées, dans le sens où Karen TAÏEB l'a indiqué.

Mais les centres d'accueil de jour ont également vocation à aider les aidants familiaux qui se consacrent durablement à leurs parents.

Afin de mieux prendre en compte leurs besoins, la DASES leur a récemment adressé un questionnaire afin de mieux recenser leurs besoins, de jour comme de nuit.

Il ressort de l'analyse des questionnaires diffusés auprès des aidants de bénéficiaires des centres d'activité et d'accueil de jour parisiens un très haut niveau de satisfaction quant à l'offre d'activités thérapeutiques proposée, plus de 90 %, Monsieur le Président.

Cette offre est encore sans doute encore perfectible, notamment par le maillage de l'offre avec d'autres structures, comme l'hébergement temporaire en matière estivale, notamment.

La DASES expérimente d'ailleurs un tel dispositif auprès des quatre E.H.P.A.D. parisiens dont deux E.H.P.A.D., l'Oasis et Alquier-Debrousse, que vous connaissez les uns et les autres.

Avec Liliane CAPELLE, nous vous invitons à voter ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 219 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DASES 219 G).

2011, DASES 124 G - Signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'Association Les Jours Heureux 20 rue Ribéra (16e) au titre des années 2011 à 2015. Montant total : 8.139.066,08 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons au projet de délibération DASES 124 G. Il s'agit d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'association "Les Jours Heureux", montant : 8.139.066,08 euros.

C'est Mme BRUNO qui interroge Mme DUBARRY.

Madame BRUNO, vous avez la parole.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, que de chemin allègrement parcouru par l'association "Les Jours Heureux" depuis sa création en 1972, à l'initiative d'un groupe de parents désireux d'assurer aux personnes handicapées mentales un hébergement proche de la résidence de leur famille, afin de ne pas éroder les liens familiaux, mais au contraire de maintenir ces contacts, tout en leur garantissant une qualité de vie la meilleure qui soit.

Ce sont aujourd'hui 16 établissements de service, dont 10 sur le territoire parisien, principalement des foyers de vie, des foyers d'hébergement, des maisons d'accueil spécialisées, un foyer d'accueil médicalisé, un service d'accompagnement à la vie sociale ainsi que des centres d'activités de jour, pour un nombre de places porté à 535, que gère cette association, devenue protagoniste d'importance dans les domaines de l'accueil, de la prise en charge et de l'hébergement des personnes en situation de handicap mental.

L'initiative conjointe du Département de Paris, de l'A.R.S. et de l'association "Les Jours Heureux", consistant en la signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, dont l'approbation nous est aujourd'hui soumise, constitue une démarche bénéfique en ce qu'elle substitue une approche qualitative de contrôle "a posteriori" des établissements à une perspective purement réglementaire de contrôle "a priori".

Avec une subvention de plus de 8 millions d'euros pour une durée quinquennale, il est louable que le quantitatif s'accompagne d'un volet qualitatif largement développé, à travers des objectifs tels que, pour les foyers de vie, l'adaptation des projets des établissements au vieillissement du public, avec parfois la mise en place d'une unité de foyer d'accueil médicalisé au sein même du foyer de vie ou encore, en ce qui concerne les trois foyers d'hébergement et les services de jour et d'accompagnement, le développement de la diversité des modes d'hébergement comme des appartements autonomes, adaptés aux besoins des travailleurs en situation de handicap.

A ce titre, le lancement d'une étude relative à la création d'une unité "maison d'accueil spécialisée" géranto-psychiatrique, sur le site du foyer d'accueil médicalisé, paraît particulièrement pertinent en raison de la pyramide des âges des personnes hébergées et des pathologies en présence.

La problématique des personnes handicapées vieillissantes ressortit effectivement à une évolution insuffisamment prise en compte et dont les enjeux se font pressants.

Il serait d'ailleurs intéressant de publier les constats et préconisations de cette étude, qui pourraient constituer autant de pistes intéressantes venant nourrir la réflexion commune lors de l'élaboration prochaine du Schéma Directeur Départemental pour l'autonomie et la participation des Personnes handicapées à Paris, qui devrait être soumis au Conseil de Paris en début d'année 2012.

Je me réjouis d'ailleurs de l'assurance portée par Mme DUBARRY de la place toute particulière qui y sera faite aux personnes handicapées vieillissantes.

Les défis à relever sont nombreux, ainsi que le met en évidence un récent rapport de Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, en termes d'accroissement des besoins de santé, d'évolution de la situation familiale, du lieu de vie, de son accessibilité, des capacités fonctionnelles ou encore des besoins de protection juridique, - tant curatelle que tutelle.

Un schéma se termine, un nouveau est en gestation, l'heure est donc au bilan.

Le diagnostic de l'offre sociale et médico-sociale effectué dans le schéma 2006-2010 ainsi que l'objectif affiché de développement sous forme de créations ou de transformations d'établissements et services constituaient tous deux un pilier de l'action départementale en faveur des personnes handicapées.

Aussi, les discussions et réflexions constructives dont sera l'instigateur le nouveau schéma directeur représenteront l'opportunité d'une évaluation de l'ambitieux et remarquable engagement d'augmenter de 55 % le nombre de places existantes pour adultes, de 38 % le nombre de places pour enfants, de privilégier les petites structures et de faciliter les passerelles entre les différents modes de prise en charge.

En conclusion, je me réjouis du montant dévolu à l'association "Les jours heureux" dans le cadre du contrat pluriannuel, qui laisse augurer un accroissement souhaité du nombre de Parisiens pris en charge.

C'est la raison pour laquelle, naturellement, le groupe Centre et Indépendants votera en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BRUNO.

Je donne donc la parole à Mme DUBARRY pour vous répondre, mais comme il n'y avait que des compliments, cela va être très bref.

Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais d'abord remercier Mme BRUNO d'être intervenue particulièrement sur ce projet de délibération, puisque c'est l'un de ceux que j'aurais souhaité présenter en 6e Commission, commission qui ne s'est pas tenue faute de combattants, ce qui était dommage.

M. Christian SAUTTER, président. - Excusez-moi, Madame DUBARRY.

Si vous voulez faire des conversations, mettez-vous côte à côte : c'est beaucoup plus simple d'être proches ou d'aller à la buvette. Cela vaut pour la droite comme pour la gauche.

Madame DUBARRY, allez-y !

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure. - Ce contrat d'objectifs et de moyens, je tiens à le souligner, est important. D'abord parce que c'est le premier, et comme toute nouveauté, il a nécessité - certainement plus que ceux qui vont suivre - énormément de travail de la part des services. Pour vous donner un ordre d'idée de ce volume de temps passé, il s'agit quand même de plus de 750 heures passées en élaboration, en partenariat avec l'A.R.S. - Mme BRUNO l'a rappelé - mais également avec l'association elle-même, qui accueille presque 300 Parisiens dans les différentes structures que Mme BRUNO a listées. Je n'y reviendrai donc pas.

Pour les associations, la mise en place de ce type de partenariat est infiniment rassurante et permet d'envisager sereinement l'avenir, les différents projets que vous avez mentionnés, Madame BRUNO, en se disant que tout cela se fera ensemble, et chaque association n'aura pas - et cette association particulièrement - à revenir sans arrêt batailler.

Je tiens quand même à rappeler que c'est le cas aujourd'hui avec ce partenaire qui est cité dans ce C.P.O.M. qu'est l'A.R.S. Aujourd'hui, en réalité, nous bataillons pour chaque ouverture de structure. Ces structures sont pourtant, comme le rappelait Mme BRUNO, non seulement nécessaires mais ont été inscrites dans le schéma directeur précédent.

Le Schéma directeur départemental des personnes handicapées à venir sera à nouveau partenarial. Il sera à nouveau ambitieux, avec ce seul bémol que je rappelle, qui est que l'A.R.S. nous a d'ores et déjà signalé que, les schémas départementaux n'étant pas opposables, le travail que nous allions entamer pour autant en partenariat allait peut-être être très rapidement caduc.

J'invite Mme BRUNO, et vraiment ce sera pour moi un grand plaisir, à la signature officielle de ce C.P.O.M. qui aura lieu à l'Hôtel de Ville le 23 mai prochain. 8 millions d'euros, ce n'est pas rien. Cela prouve une fois encore la volonté et l'engagement politique de notre Département en matière de handicap.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame DUBARRY.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 124 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DASES 124 G).

2011, DVD 100 G - Signature d'une convention avec la Région d'Ile-de-France relative aux modalités de financement de l'acquisition de véhicules aménagés pour le transport de personnes en situation de handicap dans le cadre du service P.A.M. 75.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la formation des conducteurs du service PAM.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous allons passer au projet de délibération DVD 100 G. C'est une convention avec la Région Ile-de-France relative à l'acquisition de véhicules aménagés pour le transport de personnes en situation de handicap dans le cadre du service P.A.M. 75.

À ce projet de délibération est associé un vœu n° 3 G, qui a été déposé par le groupe Centre et Indépendants, et je vais donner la parole à Mme CUIGNACHE-GALLOIS.

Je ne sais pas si c'est pour présenter le vœu ou pour intervenir. Si c'est le vœu, c'est une minute. Sinon, c'est cinq minutes. Donc, on va faire un compromis.

Vous avez la parole.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Merci, Monsieur le Président.

L'accessibilité pour l'ensemble des Parisiens, ainsi que le droit à la mobilité des quelque 120.000 personnes handicapées vivant dans la Capitale constitue un acte essentiel de la politique d'intégration à la vie de la cité.

Dans cet esprit, la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées étend ces principes à toute la chaîne du déplacement, y compris aux bâtiments recevant du public, au réseau viaire ou aux espaces et services de transports.

C'est dans cette logique et ce souci de promouvoir l'autonomie des personnes dans l'incapacité d'emprunter les transports en commun ou pour lesquelles cela représente une pénibilité excessive que le service P.A.M. a été créé.

Cependant, un certain nombre d'incidents eu égard au refus du chauffeur de descendre de voiture et d'aider à l'installation de la personne handicapée ont été transmis à la direction du P.A.M. 75, et ce, malgré l'arrêté départemental relatif à l'exploitation du service P.A.M. 75.

Celui-ci, je le rappelle, précise dans son article 11 que "l'usager est pris en charge depuis le trottoir devant l'accès au bâtiment de l'adresse de départ et déposé sur le trottoir devant l'accès au bâtiment de l'adresse d'arrivée", et aussi "Qu'une aide pourra être apportée par l'usager par le conducteur. Elle consistera à l'accompagner, à l'aider à monter et à descendre du véhicule ainsi qu'à l'y installer en toute sécurité".

La plaquette de présentation du service P.A.M. 75, diffusée sur le site paris.fr, mentionne pourtant que ledit service emploie des conducteurs spécialement formés pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Président, le groupe Centre et Indépendants demande la communication en commission d'un état des lieux, des modalités et du contenu de la formation des chauffeurs du service P.A.M. 75, et souhaite que suite à cet état des lieux, la Mairie de Paris puisse faire part à la société exploitante Keolis de ses propositions visant à améliorer la formation des chauffeurs.

Enfin, nous demandons que l'accent soit mis, lors de la formation des chauffeurs, sur la spécificité de leurs missions d'accompagnement et de prise en charge, tel que réglementairement défini.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame CUIGNACHE-GALLOIS.

Mme DUBARRY va nous donner le sentiment de l'Exécutif sur ce vœu n° 3 G.

Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Les P.A.M. sont dans une période qui peut paraître compliquée aux usagers, et qui l'est certainement également pour les chauffeurs, puisque nous sommes passés d'une délégation de service public à un marché il y a peu.

Cela a entraîné un nouveau règlement, et j'étais très attachée à l'écriture de ces articles que vous avez cités, parce que c'est une chose qui revenait souvent. Quel accompagnement ? Comment ? Pour qui ? Pourquoi ? C'est ce que nous travaillons à l'heure actuelle et c'est ce que les usagers vont être amenés à réexpliquer dans leurs demandes d'un accompagnement.

En effet, ils sont en train de recevoir à l'heure actuelle un dossier qui leur demande de préciser de quelle nature d'accompagnement ils ont besoin, s'ils ont besoin de quelqu'un les accompagnant tout au long du trajet, et quand je dis tout au long du trajet, c'est du domicile jusqu'au véhicule, dans le véhicule, puis à la sortie du véhicule jusqu'au lieu de destination, ou s'ils n'ont pas besoin de ce type d'accompagnement. Tout cela est un peu en cours de remise à plat, et c'est certainement l'explication des difficultés que vous rappelez.

Sur la formation, je suis allée au P.A.M., j'ai rencontré les chauffeurs et ils sont extrêmement demandeurs de ce type de formation, et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle Keolis, au fur et à mesure du temps, a augmenté le volet de formation.

En 2010, pour vous donner un ordre d'idée, on voit bien que les formations qui ont été proposées vont de l'accueil téléphonique en passant à de la formation initiale pour les personnes à mobilité réduite, la gestion des situations conflictuelles - je tiens à attirer votre attention sur le fait que c'est souvent nécessaire -, des cours de conduite également, de la communication écrite et orale de façon à envisager de possibles reconversions ou conversions ; au total, il y a eu 81 formations pour 170 chauffeurs et 18 agents d'accueil ; agent d'accueil, j'attire votre attention là-dessus, cela fait partie des plaintes récurrentes de la part des usagers, l'accueil est, en effet, quelque chose d'extrêmement important dans ce type de service.

Voilà tout ce que je pouvais vous dire sur la formation spécifiquement, mais je vous propose, et je l'ai évoqué avec la présidente de la 6e Commission qui m'a d'ores et déjà donné son accord, de faire venir la responsable de Keolis, parce que cet aspect de la formation n'est qu'une petite partie de ce qui est en train de se passer au P.A.M. et, d'ailleurs, les deux projets de délibération qui n'ont pas été évoqués mais que nous allons adopter aujourd'hui font aussi partie de cette remise en cause profonde, donc je souhaite vraiment qu'il y ait une présentation complète de ce que sont les P.A.M. aujourd'hui en 6e commission, pour peu qu'il y ait des élus pour assister à la 6e Commission, je le redis, de façon à ce que, vraiment, on aille au fond des choses et y compris que vous puissiez poser d'autres questions qui vous viendraient au fur et à mesure d'une présentation rigoureuse, complète et, éventuellement, pourquoi pas, et je vous assure que c'est très instructif, envisager une visite sur place et, comme je l'ai fait moi-même, envisager de participer à des courses directement. Je crois que c'est vraiment comme cela qu'on touche du doigt la réalité de ces transports adaptés.

Donc, en vertu de tout ce que je viens de vous proposer, je vous demande si vous souhaitez retirer votre vœu.

M. Christian SAUTTER, président. - C'est moi qui le demande.

Madame CUIGNACHE-GALLOIS, vous obtenez mieux qu'un vœu !

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Vous me le demandez tellement gentiment que je vais probablement céder à votre demande.

Je ne suis pas membre de la 6e commission, mais je viendrai, si vous m'invitez, bien sûr avec plaisir et on suivra cela avec la plus grande attention.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci.

Donc la proposition de vœu n° 3 G est retirée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 100 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DVD 100 G).

2011, DASES 153 G - Signature d'un avenant à la convention passée avec la Mission Locale Belliard (18e) pour la gestion comptable et financière du Fonds d'Aide aux Jeunes Parisiens, et versement de la dotation. Montant : 750.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DASES 153 G : signature d'un avenant à la convention passée avec la Mission Locale Belliard dans le 18e arrondissement pour la gestion comptable et financière du Fonds d'Aide aux Jeunes Parisiens et versement de la dotation, soit 750.000 euros.

Mme Claudine BOUYGUES interroge Mme Myriam EL KHOMRI.

Vous n'êtes pas obligée de prendre vos cinq minutes.

Mme Claudine BOUYGUES. - Monsieur le Président, je vous remercie.

Je voulais saluer ce projet de délibération sur le Fonds d'aide aux jeunes. Depuis 2005, le Département de Paris est seul compétent pour attribuer cette aide à de jeunes Parisiens en difficulté, âgés de 18 à 24 ans révolus, dans le but de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Il leur apporte des aides ponctuelles pour répondre à des besoins de la vie quotidienne. Jusqu'ici, Paris Jeunes Solidarité complétait ce dispositif.

Depuis le 1er novembre 2010, le dispositif a été simplifié et regroupé en une seule prestation ; ce qui assure une plus grande visibilité et lisibilité à l'action parisienne en faveur de l'insertion des jeunes. Il a conservé tous les éléments positifs des deux dispositifs précédents : réactivité, souplesse, versement direct des aides sur demande des services de proximité, en simplifiant le traitement des demandes qui ne sont plus soumises à une condition de durée de résidence et en permettant une augmentation du plafond des aides accordées.

Le bilan réalisé à l'issue de ces quatre mois de fonctionnement montre une augmentation significative des demandes et donc des dépenses. Entre la mise en place du Fonds d'aide aux jeunes en février 2011, 761 aides ont été attribuées contre 563 durant la même période de l'année précédente, ce qui entraîne, de fait, une augmentation significative des dépenses de plus de 108.000 euros.

Cette progression peut s'expliquer par divers éléments :

- tout d'abord, l'augmentation de la précarité des jeunes, notamment en raison de la crise économique ;

- un effet d'appel d'air lié, d'une part, à la création du R.S.A. jeunes qui a conduit le public à solliciter les missions locales sur ses droits financiers et, d'autre part, la campagne d'information qui a été menée par la DASES en lien avec le C.A.S.-V.P. auprès des référents ;

- l'ouverture du dispositif aux structures d'hébergement qui a permis une meilleure prise en compte de la problématique logement des jeunes avec des acteurs qualifiés sur le sujet

- enfin, autre élément notable, la hausse des barèmes de financement des formations qui a porté le montant maximum accordé de 1.600 à 2.000 euros.

Véritable outil d'insertion pour les 18-24 ans, le Fonds d'aide aux jeunes permet de verser une aide directe aux jeunes parisiens en difficulté de manière souple et rapide sur demande des services de proximité impliqués dans leur suivi quotidien.

Afin de poursuivre notre action envers ces publics souvent fragilisés, de les aider dans leur projet d'insertion, je vous invite donc à voter favorablement ce projet de délibération qui permettra, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, le versement de 750.000 euros à la mission locale Belliard qui assure la gestion financière et comptable de ce fonds pour l'ensemble de Paris.

Merci beaucoup.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci beaucoup, Madame BOUYGUES, d'avoir dit tant de bien de la mission locale Belliard et de ce programme.

Mme Myriam EL KHOMRI ajoute quelques mots.

Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 6e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Je voulais dire que, quand même, ici, ce que nous mesurons, c'est à la fois la fragilité d'un certain nombre de jeunes et l'utilité de réponses concrètes et ciblées par le Département pour répondre à ces fragilités.

Les réponses, ce sont quand même 750.000 euros d'allocations qui peuvent leur être données soit pour de la formation, soit pour la subsistance, avec une augmentation inquiétante, comme l'a dit Claudine BOUYGUES, sur laquelle, au lieu de dire que ces jeunes peuvent être assistés et assimilés un peu à des tumeurs affectant le corps social ... Quand on parle de l'assistanat très concrètement, ce n'est pas ça ! Là, c'est promouvoir l'initiative en leur donnant des formations et je crois qu'on peut être fier en tout cas de voter aujourd'hui ce projet de délibération qui consacre à cette action quand même une somme importante.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame EL KHOMRI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 153 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DASES 153 G).

2011, DASES 80 G - Signature d'une convention entre l'Etat et le Département de Paris, relative à la prise en charge financière par l'Etat de la santé scolaire à Paris. Montant : 2.798.330 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Maintenant, nous examinons le projet de délibération DASES 80 G : convention entre l'État et le Département de Paris pour la prise en charge financière par l'État de la santé scolaire à Paris. Il y en a pour 2.798.330 euros.

Mme TAÏEB interroge M. LE GUEN.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, il s'agit d'une convention entre l'État et le Département de Paris concernant la santé scolaire.

Rappelons que jusqu'en 2002, la collectivité parisienne a dû assurer seule la quasi-totalité du financement de la santé dans les écoles, une compétence qui, pourtant, relève de l'État. Malgré ce désengagement, la collectivité parisienne a mené via le service de santé scolaire une politique de prévention et de santé publique, allant du dépistage des troubles sensoriels au repérage et à la prise en charge des troubles des apprentissages ou encore de la scolarisation des enfants porteurs de handicaps ou de pathologies chroniques à la lutte contre le saturnisme.

En 2003, Paris a demandé et obtenu de l'État le remboursement des prestations qui sont assurées par les services de santé scolaire académiques dans les autres départements.

Une première convention du 14 mars 2006 avait fixé les modalités de la prise en charge financière par l'État du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2010. Cette nouvelle convention concerne en fait l'année 2011 pour un remboursement, vous l'avez dit, de 2.798.330 euros. Une participation de l'Etat, néanmoins basée sur des ratios inférieurs à ceux qui sont appliqués par le Département de Paris, soit un médecin pour 5.400 élèves contre un médecin pour 3.200 élèves dans nos services.

Si cette convention constitue un soutien, il reste que l'Etat ne va pas jusqu'au bout de sa mission, puisqu'il rembourse sans se préoccuper de la réalité des besoins, grevant le budget du Département d'une somme conséquente, environ 800.000 euros, d'autant plus que sa participation est en recul par rapport à ce qui avait été attribuée au Département de 2003 à 2010, et ce alors que nous sommes encore loin de ce que la médecine scolaire pourrait ou devrait faire en matière de santé et de prévention pour les élèves parisiens.

La santé scolaire, ce n'est pas soigner les petits bobos mais bien une mission d'envergure.

C'est la visite médicale obligatoire au cours de la sixième année de chaque enfant, c'est déceler d'éventuels troubles : troubles de la vue, caries dentaires, problèmes de surpoids, les conditions de vie matérielle des enfants en matière de logement, d'alimentation et les problématiques d'accès aux soins et à la prévention.

C'est aussi faire face aux nouvelles problématiques de santé qui nécessitent le plus souvent un protocole d'accueil individualisé dans le cadre scolaire. Je veux parler de la prise en charge de pathologies chroniques, comme l'asthme, les allergies alimentaires ou le diabète chez l'enfant ; ce sont des pathologies qui peuvent être gérées, à condition d'y mettre les moyens, afin de ne pas exclure ces jeunes de l'école pour tous.

C'est contribuer à l'intégration des élèves porteurs de handicap.

C'est enseigner la pratique de l'hygiène, comme l'apprentissage du lavage des mains qui permet de prévenir la diarrhée et la pneumonie, maladies auxquelles on peut imputer ensemble la majorité des décès d'enfants.

C'est être vigilant sur la propreté et l'état général des toilettes, ce qui semble hélas encore aujourd'hui très difficile à obtenir dans nos établissements.

C'est informer les enfants sur les bienfaits d'une bonne hygiène alimentaire et, à l'inverse, sur les méfaits du tabac, de l'alcool, des drogues.

C'est informer les parents sur les besoins de santé de leur enfant.

C'est surveiller ce qui se passe au moment de la récréation, comme les actes de violence, de harcèlement, de racket ou encore ces jeux extrêmement dangereux, comme celui du foulard. La violence en milieu scolaire, dont on a beaucoup parlé ces dernières semaines, mérite toute l'attention nécessaire et c'est une question que j'évoquerai plus longuement en Conseil municipal, en abordant une délibération sur l'association "Je tu il".

C'est repérer des souffrances liées à la maltraitance ou à la négligence dans le milieu familial. Alors, il y a bien une loi du 5 mars 2007 qui prévoit la mise en place de bilans obligatoires supplémentaires, à 9, 12 et 15 ans pour le repérage des situations à risque de maltraitance et d'enfant en danger, mais les décrets d'application de cette loi n'ont jamais été pris et les financements jamais mis à disposition.

Ce n'est donc pas en diminuant les moyens et en supprimant des postes, comme le fait de manière systématique ce Gouvernement, que l'on peut arriver à mener à bien une politique de santé publique à l'école, digne de ce nom. Au contraire, le nombre de médecins titulaires et d'infirmières, déjà trop faible au regard de la réalité des besoins, ne cesse de diminuer.

L'Etat doit donc d'urgence se donner les moyens de la responsabilité qui est la sienne, à savoir la santé des enfants.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TAÏEB.

Je donne la parole à Jean-Marie LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Karen TAÏEB a très bien présenté l'enjeu de ce projet de délibération. S'il est un domaine, me semble-t-il, où la diminution de l'action publique et des fonds publics ne devrait pas exister, s'il est un domaine qui devrait être sanctuarisé, c'est bien celui de la médecine scolaire et de la santé pour les enfants.

Elle est à la fois un élément déterminant de la santé publique, sur une des populations évidemment les plus fragiles, puisque c'est à ces moments de cette jeunesse que vont se constituer non seulement les attitudes de prévention auxquelles Karen faisait allusion, mais aussi un levier pour garantir le développement de ce que l'on appelle le capital santé.

C'est un enjeu majeur et c'est pourquoi le Département de Paris a d'un certain point de vue ce privilège d'avoir pu reprendre cette responsabilité, qui est celle de l'Etat, pour la développer par son action propre. Et traditionnellement, de bénéficier évidemment d'un concours de l'Etat, qui était tout à fait raisonnable, et là nous sommes absolument consternés de voir que, dans ces moments où on ne devrait pas lâcher sur ce qui est des priorités à la fois sociales et sanitaires, le Gouvernement réduit de 20 % son concours à cette politique.

Alors, vous le savez, cela a été rappelé, la prise en charge des pathologies chroniques est aujourd'hui un enjeu majeur et la prévention. Ce sont donc des interventions dans plus de 664 écoles et 13 lycées municipaux qui sont assurées par les services de la municipalité.

Alors, nous devons au contraire tout à fait réfléchir à une redynamisation de ces politiques de santé publique en direction de l'enfance et de la jeunesse. Des problématiques préoccupantes, l'accroissement des inégalités, les problèmes de l'obésité et du diabète, l'asthme, les allergies, se développent et nécessitent une intervention plus forte de la santé publique en direction des jeunes. C'est un élément tout à fait essentiel.

Avec Colombe BROSSEL, nous nous sommes mobilisés sur ce dossier pour essayer d'obtenir de l'Etat un peu plus de rigueur, c'est-à-dire celle de l'investissement dans l'action publique, et malheureusement nous allons vous inviter évidemment à voter ce projet de délibération, mais en même temps à manifester votre profonde désapprobation du désengagement de l'Etat et votre vigilance pour les échéances futures.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 80 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DASES 80 G).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au service des majeurs protégés du Centre hospitalier Saint-Anne.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, nous arrivons maintenant à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération. Pour les présenter, les orateurs disposent d'une minute.

Il y a deux vœux n°s 4 G et 4 G bis qui sont relatifs au service des majeurs protégés du centre hospitalier Sainte-Anne. Le premier a été déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, et l'autre évidemment par l'Exécutif.

Madame Emmanuelle BECKER, vous avez la parole, pour une minute.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci.

Chers collègues, le personnel du service des majeurs protégés du centre hospitalier Sainte-Anne participe pleinement à la prise en charge sociale des patients, en collaboration avec les services médico-sociaux. Au-delà de leur mission stricte, leur travail est complémentaire de celui des services de soins dans l'objectif de conduire les patients de l'hôpital à la plus grande autonomie possible.

Le projet de déménagement prévu du service des majeurs protégés, dans le bâtiment du Ministère des Finances boulevard de Belleville en septembre 2011, intervient dans un contexte de création d'une communauté hospitalière de territoire. Le personnel du service des majeurs protégés a signifié son opposition à ce déménagement, mais ni leur directeur ni les représentants syndicaux n'ont été consultés.

Certaines démarches des personnels risquent d'être ralenties, voire compromises en raison de l'éloignement du personnel soignant. Ce service compte peu d'agents. Il pourrait être relogé dans l'enceinte de l'hôpital. C'est pourquoi au nom du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, nous souhaiterions que le projet de déménagement du service des majeurs protégés de Sainte-Anne soit reconsidéré pour que ce service puisse demeurer dans l'enceinte de l'hôpital.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BECKER, le chrono est excellent.

M. LE GUEN va faire de même pour donner l'avis de l'Exécutif et présenter le vœu n° 4 G bis.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Bien sûr, nous comprenons tout à fait la vigilance que veut exercer Emmanuelle BECKER et ses collègues sur ce dossier, car le contexte hospitalier est particulièrement préoccupant.

Cependant, à notre connaissance, le projet, tel qu'il est porté aujourd'hui par les hôpitaux psychiatriques, vise à mutualiser les moyens, non seulement ceux de Sainte-Anne mais aussi de Maison Blanche et de Perray-Vaucluse, essentiellement, nous semble-t-il, pour implanter ces services dans Paris et donc améliorer l'accessibilité et la lisibilité et la qualité du service rendu à ces Parisiens vulnérables.

Donc, je vous propose que nous ne nous opposions pas à ce projet qui semble aller dans le bon sens, mais que nous soyons ensemble extrêmement vigilants pour que les moyens soient garantis, que le service soit non seulement maintenu mais développé.

Si vous en étiez d'accord, je vous propose de retirer votre vœu et de nous rejoindre sur le vote du vœu n° 4 G bis de l'Exécutif. Dans le cas contraire, je serai obligé de donner un avis défavorable de l'Exécutif à votre vœu.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Madame BECKER, retirez-vous le vœu n° 4 G ou le maintenez-vous ?

Mme Emmanuelle BECKER. - Monsieur le Président, j'entends ce que vous venez de nous dire sur la mutualisation et le regroupement hospitalier.

Mutualisation, aujourd'hui, je ne pense pas que vous me contredirez, vu le Gouvernement et les politiques qu'il met en place.

M. Christian SAUTTER, président. - Vous répondez oui ou non ?

Mme Emmanuelle BECKER. - Je vais tout de même finir.

Mutualisation peut s'accompagner de suppressions de postes, d'une dégradation du service rendu aux usagers. C'est pourquoi le vœu bis proposé par l'Exécutif, mon groupe ne souhaite pas le voter et nous maintiendrons notre vœu.

M. Christian SAUTTER, président. - Très bien.

Le vœu n° 4 G est donc maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu n° 4 G est rejeté.

Maintenant, je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 19 G).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux conditions d'attribution d'un titre de séjour pour les étrangers malades.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons au vœu n° 5 G relatif aux conditions d'attribution d'un titre de séjour pour les étrangers malades. Ce vœu a été déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Mme Aline ARROUZE le présente et M. LE GUEN y répond.

Une minute chacun.

Mme Aline ARROUZE. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues : "Malades expulsés, malades assassinés !". C'est par ce slogan que les militants d'Act up et d'Aides sont venus protester devant le Sénat le 2 mai contre la version finale de la nouvelle loi, encore une, sur l'immigration. Cela n'a pas fait la une des journaux, hélas.

Ce projet de loi durcit les conditions d'attribution du titre de séjour pour les étrangers malades.

Un étranger malade ne pourra plus bénéficier d'un titre de séjour pour raisons médicales si les soins sont jugés disponibles sur son territoire d'origine, sans considérer s'il a ou pas la possibilité effective d'y accéder.

C'est la mort assurée pour ces malades, disent les associations à juste raison. C'est encore une réduction des droits des étrangers présents sur le territoire français, qui n'ont pas vocation à devenir les boucs émissaires d'un Gouvernement en échec sur les questions économiques et sociales.

Sur proposition des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, ce vœu souhaite que le Conseil de Paris exprime son opposition au projet de loi "Société : immigration, intégration et nationalité".

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame ARROUZE.

Je donne la parole à Jean-Marie LE GUEN pour nous donner l'avis de l'Exécutif.

M. Jean-Marie LE GUEN. - L'avis de l'Exécutif est tout à fait favorable.

Bien évidemment, de notre point de vue, la France ne peut se dispenser de l'octroi des soins à un malade quelle que soit sa situation financière, sociale ou administrative.

Le principe du soin au malade, y compris à l'étranger en situation irrégulière, est à la fois une obligation éthique et fondamentale, un impératif de santé publique, il faut absolument le rappeler, et d'ailleurs même une attitude économiquement responsable, donc avis favorable.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 20 G).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au blanchiment de la peau.
Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons à deux vœux, nos 6 G et 6 G bis relatifs au blanchiment de la peau. Le premier a été déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et le second, par l'Exécutif.

M. LHOSTIS le présente et M. LE GUEN répondra.

M. Alain LHOSTIS. - J'interviens en l'absence d'Ian BROSSAT qui milite depuis un certain temps pour arrêter que soit mise en danger la santé d'un certain nombre de personnes. Le groupe Communiste, sous son impulsion, a déjà à plusieurs reprises soumis des vœux en ce sens, qui ont été repris par la Municipalité et qui ont d'ailleurs fait l'objet de moyens mis à disposition pour développer des actions de sensibilisation dans ce sens.

Mais, l'État, le Ministère de la Santé est toujours complètement sourd à cette question.

Donc, sur proposition d'Ian BROSSAT et de notre groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, nous demandons au Maire qu'il s'adresse au nouveau Ministre de la Santé, dans l'espoir d'en finir avec l'inaction de l'État, et de signer au nom des Parisiens l'appel lancé en ce sens par l'association "Label Beauté Noire", qui milite sur ce problème.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

Monsieur LE GUEN, quel est l'avis de l'Exécutif ?

M. Jean-Marie LE GUEN. - Je demande malheureusement le retrait avec la proposition d'un vœu n° 6 G bis, parce qu'effectivement, évidemment, le point que vous soulevez sur le problème de la dépigmentation volontaire est un problème de santé publique majeur.

Vous le savez, vous l'avez souligné, le Département de Paris a pris des initiatives tout à fait importantes en la matière, c'était d'ailleurs une innovation, une sensibilisation inédite et de grande envergure, notamment dans le 18e arrondissement.

Les populations concernées sont loin d'être marginales, ce sont 20 % aujourd'hui des femmes qui sont d'origine afro-antillaises par exemple à Paris et les dangers sanitaires encourus sont très graves : des lésions sévères irréversibles, des pathologies graves telles que le diabète, l'hypertension ou le cancer cutané.

Il y a autour de tout cela un trafic, vous l'avez souligné.

Nous vous rejoignons pour estimer qu'il faut que le Ministre du Travail, de l'Emploi, se saisisse de ce sujet au-delà de l'action propre du Département de Paris, et donc mette en place une campagne de prévention ciblée et mobilise les services de l'État en ce sens.

Néanmoins, nous ne pouvons pas nous rattacher, comme c'est le cas dans votre vœu, au "Label Beauté Noire" que vous évoquez qui est une association de consommateurs, en quelque sorte, dont les enjeux ne sont pas nécessairement ceux d'une collectivité locale.

En outre, nous n'avons pas connaissance de l'appel auquel vous faites référence.

Donc, par une certaine forme de neutralité associative, je pense que nous devons préciser cela dans notre vœu n° 6 G bis.

M. Christian SAUTTER, président.- Merci, Monsieur LE GUEN.

Je me tourne vers M. LHOSTIS, retirez-vous le vœu n° 6 G au profit du vœu n° 6 G bis ?

M. Alain LHOSTIS. - Nous pourrions avoir un entretien avec Jean-Marie LE GUEN sur les autres aspects qu'il a développés, mais oui, nous le retirons.

M. Christian SAUTTER, président. - Le vœu n° 6 G est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2011, V. 21 G).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la Journée mondiale de la drépanocytose.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons aux vœux n° 7 G et n° 7 G bis relatifs à la Journée mondiale de la drépanocytose, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche avec son pendant n° 7 G bis de l'Exécutif.

M. LHOSTIS présente le vœu de son groupe en une minute.

M. Alain LHOSTIS. - Je ne vais pas développer trop, d'autant que Jean-Marie LE GUEN est beaucoup plus que moi habilité à développer le sujet de cette maladie héréditaire de l'hémoglobine.

Tout le monde sait que c'est une maladie très répandue dans les populations d'origine africaine ou des D.O.M., donc des Antilles.

La Ville de Paris, en 2006, avait créé un premier centre d'information et de dépistage de la drépanocytose. En mars dernier, à la suite d'un appel lancé par les associations, le Conseil a voté un vœu soumis par notre groupe de communiquer sur le plan drépanocytose.

Le 19 juin prochain, il y a une grande mobilisation autour de la drépanocytose, sur "Ensemble contre la drépanocytose" et donc différentes actions de sensibilisation.

Nous proposons avec le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche que le Maire appuie la demande de subvention de l'association "Ensemble contre la drépanocytose" pour aider au succès de ces manifestations.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

Monsieur LE GUEN, je vous donne la parole.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Merci, Monsieur le Président.

Encore une fois, effectivement, cette action contre la drépanocytose est une action vigoureuse et spécifique en quelque sorte de la Ville de Paris, d'ailleurs Alain LHOSTIS le sait bien puisqu'il avait été à l'origine de la création du centre d'information et de dépistage de la drépanocytose en 2006 sur ce sujet.

Notre divergence, c'est le fait que nous pensons qu'il ne faut pas multiplier les initiatives qui feraient perdre en cohérence l'orientation politique globale.

Vous le savez, nous allons lancer en 2011 un nouveau programme, "Paris santé drépanocytose", qui mobilise et qui essaie de fédérer en quelque sorte les acteurs parisiens municipaux, hospitaliers et associatifs.

Nous demandons comme vous au Gouvernement qu'il soutienne ces initiatives, nous pensons par contre qu'il ne faut pas multiplier les initiatives, mais essayer au contraire de les fédérer.

Nous vous demandons le retrait de votre vœu et nous vous proposons le 7 G bis à la place.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Monsieur LHOSTIS ?

M. Alain LHOSTIS. - D'accord avec M. LE GUEN.

M. Christian SAUTTER, président. - Le vœu n° 7 G est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2011, V. 22 G).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'Institut de Puériculture et de Périnatalogie de Paris.

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à la défense de l'Institut de Puériculture et de Périnatalogie de Paris (IPP).

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons au vœu n° 8 G relatif à l'Institut de Puériculture et de Périnatalogie de Paris, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche. Il n'y a pas de vœu de l'Exécutif.

Madame ARROUZE, vous avez la parole.

Mme Aline ARROUZE. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, il s'agit d'un vœu relatif à l'Institut de Puériculture et de Périnatalogie de Paris.

L'I.P.P. est actuellement menacé de fermeture. Tous les services sont en danger : néonatalogie, laboratoire, lactarium, diététique, P.M.I., école de puériculture.

Créé en 1971, l'hôpital de jour pour très jeunes enfants a été l'un des premiers lieux de soins précoces et intensifs de l'autisme (ils sont rares, en France). Ces services sont porteurs de projets d'avenir en matière de soin pré et post-natal, de pathologies graves du jeune enfant, de recherche et d'enseignement.

Pour ces motifs, sur proposition du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire intervienne auprès du Gouvernement pour que l'ensemble des activités et des emplois de l'I.P.P. soient maintenus et s'engage à étudier toutes les hypothèses permettant d'assurer sa pérennité.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame ARROUZE.

Vous voulez vous exprimer maintenant, Monsieur CHERKI ?

Alors, je vous donne la parole en votre qualité de maire du 14e arrondissement.

M. Pascal CHERKI. - Oui, juste pour dire, bien évidemment, que je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire ma collègue Aline ARROUZE, élue du 14e arrondissement.

Juste pour dire que, en effet, c'est une situation qui est à la fois très dramatique et très compliquée, mais moi, je fais tout à fait confiance à la Ville de Paris, non pas pour se substituer à l'Etat, ce n'est pas son rôle, mais pour être aux côtés des personnels et de la structure de l'I.P.P. pour garantir la pérennité des activités de soins.

De ce point de vue, je me suis rendu sur place pour apporter le soutien des élus de la majorité municipale aux personnels de l'I.P.P. et nous avons aussi reçu le directeur de l'I.P.P. avec les représentants de la Ville de Paris, de manière à bien entendre ce qu'ils avaient à nous dire, comprendre ce qu'il se passait, faire en sorte qu'on puisse être à leurs côtés, parce que c'est une structure qui a un rayonnement qui va bien au-delà de l'arrondissement, qui est très important. La disparition de l'I.P.P. serait, par beaucoup de points de vue, un très, très mauvais coup porté à notre politique de santé publique.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur CHERKI.

Monsieur LE GUEN, vous avez la parole.

M. Jean-Marie LE GUEN. - L'I.P.P. est un symbole et à la fois une réalité très puissante en matière de néonatalogie, vous le savez. Il y a, en quelque sorte, un site hospitalier périnatal de niveau III pour les grossesses à haut risque et avec des problèmes de pathologie fœtale et pour la prise en charge des grands prématurés. Il est entendu, effectivement, que cet aspect-là des choses doit être transféré et intégré dans le bâtiment Laënnec de Necker, ce qui ne pose pas de problème.

Par contre, semble-t-il, l'Etat est en train d'abandonner le second volet de l'I.P.P. qui, lui, est une offre ambulatoire...

Pardon ?

M. Christian SAUTTER, président. - Allez-y, on fait des mimiques avec M. MARTINS qui s'agite derrière vous, mais ce n'est pas grave.

M. Jean-Marie LE GUEN. - D'accord.

... donc, une offre ambulatoire de pédiatrie préventive, cette fois-ci, qui est incomparable et qui ne peut pas être substituée. Il y a un centre de P.M.I. mais surtout un centre de dépistage et de prise en charge de l'enfance handicapée au C.A.M.P.S., un Centre d'accompagnement des mères confrontées au handicap visuel, un service de santé mentale adapté à ce type de problématique, un service de guidance parentale et de prise en charge des enfants présentant des troubles psychosociaux et de psychodéveloppement, des écoles de formation pour les puéricultrices et auxiliaires puéricultrices dans ces spécialités.

Si vous voulez, c'est un lieu, dont on peut imaginer qu'il pourrait peut-être être redynamisé, mais dont l'abandon serait absolument dramatique.

Donc, nous voulons, pour ce qui nous concerne, exprimer d'abord notre grande mobilisation et notre grande détermination à voir cette offre pérennisée. C'est pourquoi nous voudrions définir un projet qui réponde aux problématiques actuelles. Nous avons fait un certain nombre de propositions : par exemple, un pôle périnatal de référence pour les problèmes de parentalité en période périnatale, qui est très particulière, évidemment, avec notamment un accueil de jour et/ou de moyen séjour pour des situations de très grandes difficultés médico-psychosociales, un peu à l'image de ce qui se fait à l'Hôpital de Mère-Enfant dans l'Est parisien, un pôle dédié au développement du jeune enfant notamment porteur de handicap. Donc un pôle un peu handicap, un pôle un peu prise en charge mère-enfant au plan psychologique.

Je rappelle que ces éléments sont tout à fait fondamentaux et que, autant on peut se féliciter du prestige de très haute technologie de l'hôpital Necker et du futur bâtiment Laennec, de ce que cela peut signifier en termes de technique, mais, évidemment, il est impensable de ne pas avoir qu'une approche technique de ces questions-là et qu'il y a des approches psychologiques et des approches sociales qui sont tout à fait fondamentales. Donc, nous sommes évidemment tout à fait mobilisés autour de ce vœu que nous soutenons très fortement.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je viens de m'apercevoir que le vœu n° 10 G de M. Jean-François MARTINS porte aussi sur l'Institut de Puériculture et de Périnatalogie.

Vous avez fait la réponse, Monsieur LE GUEN, mais je vais quand même laisser M. MARTINS exposer le vœu n° 10 G.

Monsieur MARTINS, vous avez la parole pour une minute.

M. Jean-François MARTINS. - Je ne vais pas prolonger plus longtemps le débat qui a donc déjà eu lieu, pour dire que j'avais effectivement déposé un vœu dans le même sens et pour soutenir l'I.P.P.

A écouter M. LE GUEN, du coup, j'attire son attention en particulier sur l'activité de P.M.I. qui nous semble particulièrement indispensable et correspondre, je crois, à ce qu'il disait sur l'approche sociale et alerter le Conseil - c'est l'un des éléments que je reprenais dans le vœu - sur l'étude publiée dans le "Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire" de mars 2010 qui démontre que la mortalité maternelle est deux fois plus grande en Ile-de-France que dans le reste du territoire et que cette surmortalité est due à la désorganisation des soins et du système hospitalier. Je crois que ceci nous interroge tous sur les conséquences du démantèlement de l'Assistance publique, et en particulier du fait que ces attaques ont été principalement menées contre les services liés à la femme et au nouveau-né. On pense évidemment à la P.M.I. de Tenon, on pense évidemment à Trousseau, on pense évidemment à Saint-Antoine.

Donc, c'était l'élément que je souhaitais rajouter !

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur Jean-François MARTINS.

Monsieur LE GUEN, émettez-vous un avis favorable à ce vœu ?

M. Jean-Marie LE GUEN. - Un avis favorable.

M. Christian SAUTTER, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le premier vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2011, V. 23 G).

Je mets ensuite aux voix, à main levée, le vœu déposé par M. MARTINS assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2011, V. 25 G).

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à la proposition d'organisation des soins d'urgence et de garde pharmaceutique par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France.

M. Christian SAUTTER, président. - Entre les deux, il y a le vœu n° 9 G qui est relatif à la proposition d'organisation des soins d'urgence et de garde pharmaceutique par l'Agence régionale de Santé.

M. Jean-François MARTINS, une minute, et M. LE GUEN, une réponse brève.

Monsieur MARTINS, vous avez la parole.

M. Jean-François MARTINS. - Nous avons découvert il y a quelques semaines le projet de réorganisation de la permanence des soins pharmaceutiques proposée par l'A.R.S. D'une certaine manière, il répond à une vraie question qui est celle de l'ouverture des pharmacies de nuit. Après minuit, dans Paris, vous savez qu'il n'y en a que deux et qu'elles sont, les deux, situées dans le Nord-Ouest de Paris, près des Champs-Élysées et près de la place de Clichy, mais que, dans le cadre de ce projet, l'A.R.S. prévoit notamment la fermeture de la moitié des pharmacies ouvertes le dimanche, passant de 130 aujourd'hui à 66 autorisées et ne distinguant plus la "petite nuit" de la "grande nuit".

La "petite nuit", c'est ce qu'on appelle entre 20 heures et minuit, c'est-à-dire globalement les horaires tardifs qui correspondent, on le sait, de plus en plus au mode de vie des Parisiens.

Donc, je vous propose que le Département exprime son désaccord sur ce projet qui fermerait un grand nombre de pharmacies dans la Capitale, tout en rappelant, je tenais à rassurer l'Exécutif, notre opposition à la généralisation du travail le dimanche, Monsieur le Président.

M. Christian SAUTTER, président. - Très bien, Monsieur MARTINS.

Monsieur LE GUEN, rapidement, quel est votre avis sur ce n° 9 G ?

M. Jean-Marie LE GUEN. - Tout à fait favorable. Un vœu bien rédigé et opportun. Nous étions effectivement saisis par de nombreuses pharmacies sur cette problématique des gardes.

Encore une fois, il ne s'agit pas de nier la nécessité d'une évolution dans l'approche, puisque M. MARTINS a raison de signaler que l'ouverture des pharmacies de nuit, de "grande nuit", était à la fois insuffisante et insuffisamment dispersée sans doute sur le territoire de la Capitale, donc il y a une réforme à mener. En même temps, nous pensons qu'il n'y a pas forcément de contradiction entre cette réforme et la possibilité de laisser plus de souplesse aux pharmacies. En tout état de cause, il nous paraît choquant qu'une fois encore, on ait préféré l'oukase au dialogue et à la négociation, sachant que nous soutenons parfaitement l'objectif de santé publique qui est d'ouvrir quatre, cinq pharmacies de nuits, réparties sur le territoire parisien en termes de "grande nuit".

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2011, V. 24 G).

2011, DASES 104 G - Signature d'une convention avec l'association "Secours Catholique" (7e) pour l'attribution d'une subvention pour les actions menées en 2011 par son antenne du Nord de Paris au profit de personnes défavorisées. Montant : 15.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons au projet de délibération DASES 104 G, sur lequel un amendement technique n° 11 G a été déposé par l'Exécutif. Il s'agit d'une convention avec l'association "Secours Catholique", domiciliée dans le 7e arrondissement, pour les actions qu'elle mènera cette année par son antenne du Nord de Paris au profit de personnes défavorisées.

Mme Olga TROSTIANSKY me dit que c'est un amendement technique.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 11 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 104 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2011, DASES 104 G).

2011, DASES 121 G - P.D.I. Signature de l'avenant n° 2 à la convention passée avec l'association "La Clepsydre", pour le soutien psychologique d'allocataires parisiens du revenu de solidarité active (R.S.A.). Montant : 270.500 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons au projet de délibération DASES 121 G : il s'agit de l'avenant n° 2 à la convention passée avec l'association "La Clepsydre" pour le soutien psychologique d'allocataires parisiens du Revenu de Solidarité Active. Montant : 270.500 euros.

Mme BRUNO a souhaité intervenir.

Je lui donne la parole pour 5 minutes maximum.

Mme TROSTIANSKY répondra ensuite.

Mme Catherine BRUNO. - Beaucoup moins, Monsieur le Président.

L'association "La Clepsydre", qui assure des actions de soutien psychologique d'allocataires parisiens du R.S.A. a ceci de remarquable, et de suffisamment singulier pour être souligné que son axe d'intervention repose sur le postulat de résultats en termes d'insertion sociale, d'accès aux droits fondamentaux et d'accès aux soins probants, proportionnels à la fréquence et à l'intensité des consultations proposées.

Cette qualité, gagée par une file active mensuelle tenue, de 28 personnes par psychologue, en moyenne, justifie, s'il en était besoin, la subvention de 270.500 euros maintenue au niveau de 2010.

Si la pertinence des missions conduites par "La Clepsydre" semble indubitable, je tiens à saluer la démarche consistant en la modification des comptes rendus trimestriels et des rapports annuels d'activité dans le but de constituer autant d'outils d'évaluation adaptés afin de mesurer l'impact de l'action menée sur l'insertion des allocataires concernés.

Cet ajustement apporté par l'avenant n° 1 à la convention conclue en octobre 2010, témoigne, une fois n'est pas coutume, d'une exigence de rationalisation et d'efficience de la dépense publique.

En effet, la dotation annuelle de plus de 270.000 euros à cette association implique une justification à l'euro près, dans un souci de juste utilisation des deniers publics et d'adéquation des moyens mis en œuvre aux fins souhaitées.

Aussi, je m'étonne que l'Exécutif ait rejeté tout de go le vœu défendu par le groupe Centre et Indépendants lors de l'examen du budget primitif 2011, qui demandait à juste titre une évaluation qualitative annuelle des subventions aux associations accordées par la collectivité parisienne. Il s'agissait dans notre esprit de renforcer le bien-fondé des actions du Département en les faisant reposer sur un socle de transparence couronné d'une préoccupation permanente d'intérêt général.

Le débat relatif à l'approbation des comptes administratifs se tenant le mois prochain, il eût été pertinent de porter à la discussion les subventions accordées aux associations sur la base d'instruments d'évaluation de l'opportunité des missions menées par celles-ci au service des Parisiens.

Il est dommage en effet que les 924,6 millions d'euros de subventions aux associations inscrits au budget primitif 2011 soient votés presque à l'aveuglette, tant la visibilité et l'évidence de l'attrait de certaines subventions en termes d'intérêt général, de solidarité ou de soutien à l'action économique, peuvent parfois s'avérer contestables.

C'est ainsi que nous avons dû acter l'augmentation de 4,7 % par rapport au budget primitif 2010, sans véritable méthode analytique, sans contrôle de la dépense publique.

Je regrette aussi profondément la ponctualité erratique de l'élaboration d'un bilan, et je m'interroge sur les motivations vous en ayant fait accepter le principe, dans ce cas de figure précis, et vous le faisant refuser catégoriquement dans d'autres.

J'appelle donc de mes vœux le développement de cette démarche dont l'association "La Clepsydre" a si bien su tirer parti.

Je vous en remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci beaucoup, Madame BRUNO.

Je donne la parole à Mme Olga TROSTIANSKY pour vous répondre.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Je remercie Catherine BRUNO pour avoir mis en avant l'action du Département en faveur de l'accompagnement psychologique des allocataires du R.S.A. Vous voyez, Madame BRUNO, contrairement à ce que pense le Gouvernement par la voix de Laurent WAUQUIEZ, les allocataires ne sont pas des profiteurs du système mais à l'inverse, ils sont souvent désespérés de ne pas trouver de travail.

Pour parvenir à vaincre ces problématiques sociales et professionnelles, il faut parfois faire face à des difficultés plus intimes qu'il est complexe d'aborder lors d'une discussion entre l'allocataire et son travailleur social référent.

Pour l'allocataire, il s'agit de pouvoir aborder sans honte un ressenti d'échec, de déclassement ou de lassitude. Pour le référent, il est complexe d'inciter l'allocataire à évoquer des sujets personnels qui peuvent sembler hors sujet dans le cadre d'un suivi social.

C'est la raison pour laquelle le Département finance depuis quelques années des associations spécialisées dans l'accompagnement psychologique auxquelles les travailleurs sociaux peuvent faire appel pour recevoir les allocataires souffrant de troubles psychologiques telle que la dépression.

Donc, je crois que cette action est considérée par l'ensemble des conseillers très utile, et je voulais vous inviter à voter avec enthousiasme ce projet de délibération.

Mme BRUNO a évoqué des sujets plus globaux sur le plan budgétaire que je transmettrai évidemment à M. GAUDILLÈRE.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 121 G, et je vais mesurer votre enthousiasme.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité enthousiaste ! (2011, DASES 121 G).

2011, DDEEES 41 G - Signature d'une convention avec l'association Aurore (15e) visant le versement d'une subvention destinée à l'achat d'un autobus pour le Carré des Biffins. Montant : 50.000 euros.

Vœu déposé par les groupes "Europe Écologie - Les Verts et apparentés" et Communiste et élus du Parti de Gauche demandant le développement de "Carrés aux Biffins" à Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons à l'examen du projet de délibération DDEEES 41 G, sur lequel un vœu n° 12 G a été déposé conjointement par les groupes "Europe Écologie - Les Verts et apparentés" et Communiste et élus du Parti de Gauche. Il y a aussi un vœu n° 12 G bis de l'Exécutif.

Il s'agit d'une convention avec l'association "Aurore" visant le versement d'une subvention destinée à l'achat d'un autobus pour le Carré des Biffins, soit 50.000 euros.

Il y a quatre intervenants : Mme Katia LOPEZ, à qui je vais donner la parole, M. BAUPIN, Mme SIMONNET et M. Sylvain GAREL. Dans la mesure où il y a un vœu, M. GAREL n'aura droit qu'à trois minutes, mais les trois autres orateurs ne sont pas obligés de consommer leurs cinq minutes. Ils peuvent imiter M. GAREL, ce qui est parfois souhaitable.

Mme Katia LOPEZ. - Monsieur le Président, aujourd'hui nous votons un projet de délibération permettant l'achat d'un bus chauffé pour les biffins de la porte de Montmartre, dans le 18e arrondissement.

Nous sommes, dans le 20e, à Belleville et à la porte de Montreuil, mais aussi dans les arrondissement limitrophes - 10e, 11e et 19e - confrontés au même phénomène des travailleurs précaires, des chômeurs, des retraités contraints, pour survivre, de déballer leurs marchandises à la sauvette dans les rues.

La répression voulue par ses maires n'est pas une bonne réponse ni la bonne manière de régler ce problème. Nos compétences, vos compétences, Madame, Messieurs les Maires, c'est d'alerter, de prévenir, de proposer des réponses et des stratégies équilibrées.

Le Préfet de Paris a clairement répondu, je le cite : "La question de la présence policière ne suffit pas, même si elle a accepté qu'elle soit renforcée, mais il faut également que l'on aboutisse à une forme de régulation. Faut-il déterminer de nouveaux emplacements réservés à ces activités ?", s'est-il aussi interrogé.

Les habitants attendent de nous une solution. Au lieu d'être une force de proposition et de raison, vous amplifiez le mal-être autour de cette question en jouant sur les peurs que peuvent susciter la misère qui occupe des espaces publics.

Je regrette pour ma part, en tant qu'élue du 20e, terre d'asile et de solidarité, que son édile, lors d'un récent conseil de quartier, ait cru habile de souffler sur les braises, en contradiction avec le plus élémentaire sens de justice et de paix sociale, et appelle à une manifestation "Belleville, ville morte" qui ne ferait qu'aggraver les tensions et altérer la physionomie et la réputation de nos quartiers.

Il faut réfléchir à des projets et permettre par exemple l'autorisation, les jours de marché, d'un carré dédié aux biffins. Il faut être plus lucide sur ces marchés de la misère et monter des projets pour les aider socialement plutôt que de les réprimer.

Le Carré des Biffins du 18e est un exemple à suivre et un modèle de vivre ensemble. À Toulouse s'ouvre ces jours-ci un marché solidaire de la récup'.

Alors, continuons à créer des espaces légaux pour les biffins et redonner une dignité à ces gens.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame Katia LOPEZ.

Monsieur Denis BAUPIN, vous pouvez imiter la brièveté...

M. Denis BAUPIN. - Je crains que non, Monsieur le Président.

Je voudrais à mon tour exprimer ma forte préoccupation en ce qui concerne la situation des marchés de biffins dans l'Est parisien.

Comme c'était prévisible, et comme nous vous avons averti à de nombreuses reprises ici en Conseil de Paris comme au Conseil du 20e arrondissement, rien de bon ne peut résulter de la stratégie du pourrissement.

Jour après jour, semaine après semaine, on ne peut que comprendre l'exaspération des riverains devant l'inaction des pouvoirs publics. Aux nuisances engendrées au quotidien, vient s'ajouter le sentiment, au mieux d'une impuissance du politique, au pire d'une volonté délibérée de laisser monter l'exaspération pour mieux l'instrumentaliser.

Face à la montée de la misère, qui peut croire qu'il suffirait d'appliquer des réponses simplistes ? Cette misère ne cesse de monter dans notre propre pays, non seulement à cause des politiques injustes et de casse sociale du Gouvernement, mais aussi parce que nous avons trop longtemps laissé perdurer cette misère dans le reste du monde et que notre égoïsme de pays riche nous revient aujourd'hui en boomerang.

Face à cela, il y a deux politiques possibles : la première est d'opposer les uns aux autres et de faire monter les populations les plus fragiles les unes contre les autres. C'est ce qu'a fait un ministre la semaine passée en stigmatisant les personnes qui en sont réduites à dépendre du R.S.A. À ce moment-là, toute la gauche s'est élevée contre ces déclarations scandaleuses.

Eh bien, c'est la même chose en ce qui concerne les biffins : eux aussi ont droit au respect qu'on doit à tout être humain. Ils n'ont pas à être stigmatisés et humiliés, même si pour l'instant ils en sont réduits à survivre sur les marchés de la misère.

Que penserait-on d'un élu qui déclarerait publiquement aux personnes concernées que ce n'est pas digne de vivre de ce que l'on trouve dans les poubelles, qu'il n'y a aucune dignité dans la misère, ou encore que les chiffonniers sont le rebut de la société ?

J'imagine que toute la gauche s'élèverait immédiatement face à cette humiliation publique de personnes qui n'ont en rien choisi d'être réduites à la misère. Pourtant, rien de tel ne s'est produit, peut-être parce que ces propos n'ont pas eu le même écho que ceux du Ministre, peut-être aussi parce que l'élu qui les a prononcés est maire d'arrondissement, maire du 20e arrondissement, lors du dernier conseil de quartier à Belleville.

Franchement, quand on m'a rapporté ces propos, j'ai eu du mal à y croire. Nous avons été élus ensemble, sur la même liste, porteuse de valeurs de solidarité et je me souviens que la Maire de notre arrondissement s'est longtemps engagée dans une O.N.G. de solidarité internationale présidée par Danièle MITTERRAND, à laquelle elle se réfère souvent en conseil d'arrondissement.

Malheureusement, tous les récits de cette réunion concordent et le site d'information 75020.fr les a publiés pour une bonne part ce matin.

Mon malaise est d'autant plus grand que si j'en crois toujours et les propos rapportés et le souci de l'information, la Maire de l'arrondissement aurait aussi proposé de prendre la tête d'une manifestation, non pas pour réclamer justice et solidarité, mais pour réclamer plus de renforts policiers pour lutter contre la misère.

En sommes-nous vraiment arrivés là ? Est-ce vraiment tout ce que nous pouvons proposer, nous, politiques, qui plus est municipalité de gauche, nous qui dénonçons la dérive sécuritaire de ce Gouvernement, nous qui avons dénoncé la criminalisation de la misère dans la loi L.O.P.P.S.I. 2, nous qui, à juste titre, versons les moyens que nous consacrons à la politique sociale et de solidarité de Paris, n'avons-nous rien d'autre à proposer face au marché de la misère que des réponses démagogiques, répressives et policières ?

Ce n'est pas ce que nous pensons, nous, élus écologistes, et nombre d'autres élus de gauche de notre arrondissement. Nous ne nous leurrions pas sur la difficulté de l'exercice, nous ne doutons pas qu'il soit difficile de gérer la misère, plus difficile en tout cas que de la nier ou de tenter de la repousser ailleurs, mais nous ne manquons pas d'outils, d'exemples plus ou moins probants, de dispositifs qui, certes, ne résolvent pas à eux seuls tous les problèmes, mais qui permettent d'ouvrir la voie vers un mieux, vers une meilleure organisation, et il n'y a pas besoin d'aller chercher très loin, puisque sur Paris même, dans le 18e notamment, ce type d'expérimentation a été lancé.

Pour cela, le premier pas, c'est d'accepter de reconnaître le droit des principaux intéressés à s'exprimer, c'est d'accepter qu'émerge la parole des biffins, afin qu'il puisse y avoir des interlocuteurs. C'est ce que tente de faire un collectif sur place, essayant de contribuer à l'apaisement et à la médiation et plutôt que de saper ce type d'initiative, il serait largement préférable de permettre son développement.

Un second pas serait d'ailleurs de dialoguer au sein même d'une majorité municipale et d'élaborer collectivement nos réponses face à des situations nouvelles.

Je l'ai déjà dit ici, nous ne prétendons pas que nous avons réponse à tout, nous ne prétendons pas que toute solution valable ici réussira là, mais si nous n'essayons pas, si nous nous contentons de la politique de l'autruche, nous sommes sûrs de ne pas y arriver.

Je redis ma conviction, notre conviction, qui est celle que face à la montée de la misère, nous avons à inventer, à permettre de nouvelles formes d'économie solidaire, de nouvelles formes d'économie informelle, qui soient non seulement capables de prendre en compte la misère des vendeurs, mais aussi, on l'oublie trop souvent, des acheteurs, encore bien plus nombreux. Il en va de notre responsabilité. Si nous ne le faisons pas, alors qui le fera ?

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur BAUPIN.

Je donne la parole maintenant à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, puisque ce projet de délibération parle d'abord de l'association "Aurore", disons tout de même que le travail réalisé vis-à-vis des biffins de la porte de Saint-Ouen est extrêmement important et j'invite vraiment tous les collègues à regarder tout le travail que fait l'association "Aurore" sur le Carré des Biffins et, bien évidemment, le groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche soutient pleinement ce projet de délibération, mais soyons conscients qu'on ne peut pas limiter notre action en faveur de la régulation des "marchés de la misère" à l'unique Carré des Biffins de la porte de Saint-Ouen. D'abord parce que la répression de la revente d'objets usagés à Belleville, à la porte de Montreuil et à la porte de Vanves provoque un tel afflux à la porte de Saint-Ouen qu'elle met en péril un projet qui marche et, vraiment, allez sur la porte de Saint-Ouen pour comprendre, discutez avec l'association "Aurore", discutez avec les militants de l'association "Sauve qui peut", rencontrez également les policiers qui sont là-bas présents, ils vous diront, comme ils me l'ont dit, que la création de nouveaux espaces autorisés à Paris pour la biffe est nécessaire et urgent.

Ensuite, parce qu'il est urgent de sortir du statu quo à Belleville comme à la porte de Montreuil. Oui, la situation est devenue invivable pour les riverains et les commerçants. Le nombre de revendeurs et d'acheteurs est devenu très conséquent, même s'il ne sert à rien non plus de grossir les chiffres et ce chiffre va, par ailleurs, augmenter du fait de l'aggravation de la crise.

Bien sûr, vous retrouverez peu de biffins revendiquant la tradition historique que la commémoration de la Commune de Paris ferait bien de se rappeler aux bons souvenirs. Oui, dans ces marchés, on retrouve des retraités aux trop faibles pensions, des travailleurs si précaires qu'ils ont besoin de compléter leurs revenus, comme d'autres font des vide greniers de façon plus épisodique, et puis il y a également des sans-papiers, des Roms, qui se retrouvent exclus, discriminés, sur le marché du travail.

La situation est devenue invivable, car la répression comme unique solution proposée par la Préfecture de police, saluée hélas par les quatre maires socialistes de Belleville, ne résout rien. Reconnaissez-le, mes chers collègues, c'est un échec total !

La Brigade spécialisée fait bien des interventions, confisquant les maigres objets proposés à la vente par certains. Elle fait fuir la foule d'acheteurs et de revendeurs pour une heure au plus, et puis, dès que c'est possible, ces derniers reviennent et se réinstallent, avec toutes les tensions, avec la dégradation de la propreté sur la voie publique que cela engendre, avec aussi toute l'humiliation et toute la violence symbolique sur l'ensemble, à la fois des revendeurs et des acheteurs.

Alors oui, comme cela a été dit précédemment, la maire du 20e, devant l'exaspération légitime d'une partie des habitants, a cru bon d'en rajouter, d'inciter la population à partir en manif devant la Préfecture pour revendiquer cette fois-ci des C.R.S. en grand nombre. A-t-on conscience de l'impact de tels discours si méprisants des plus pauvres que soi, de cette incitation au rejet, de cet encouragement à revendiquer toujours plus de répression ?

Sauf erreur de ma part, mes chers collègues, nos trois groupes de la majorité sont opposés à la loi L.O.P.P.S.I. 2 qui prévoit par ailleurs 3.750 euros d'amende à l'encontre des revendeurs et aussi des mois d'emprisonnement avec sursis. Nous y sommes tous opposés.

Alors si on demande que les C.R.S. viennent et que cela ne marche pas, l'étape d'après, ce sera quoi ?

Bien sûr, elle a eu dans ce conseil de quartier que l'on m'a raconté un écho très favorable des présents, mais sur quoi jouons-nous ? La peur du déclassement des classes populaires qui, face à l'aggravation de la crise, ont peur de se retrouver dans des situations plus dégradées et précaires encore ? Oui, le mécanisme réactionnaire exploité par la droite et l'extrême-droite pour encourager le racisme, la peur de l'autre et le souhait de mesures autoritaires et liberticides jouent justement sur les ressorts de la peur du déclassement des classes populaires.

Alors, mes chers collègues, sortons de cette engrenage où ceux qui les encouragent porteront la responsabilité de la montée du vote FN dans les quartiers populaires et personne ici ne le souhaite, personne ! Mais surtout, parce que cette fuite en avant sécuritaire ne donnera rien, c'est ce statu quo qu'il faut changer, en se mettant enfin à travailler et à réfléchir avec tout le monde aux solutions alternatives qui existent.

J'avais demandé en 5e Commission qu'une réunion sur le Carré des Biffins soit organisée, elle avait été programmée, puis annulée du fait d'une réunion entre les maires d'arrondissement et des associations triées sur le volet ; pourquoi ?

Nous pouvons et nous devons créer des espaces régulés, Carré des Biffins ou autres, de petite taille, mais en plusieurs endroits, afin de limiter les dégradations de l'espace public provoquées par l'inorganisation et l'afflux trop nombreux et concentré. Nous devons utiliser les moyens débloqués par le Département et la Région pour des expérimentations différenciées et permettant un vrai travail social sur chaque catégorie concernée.

Il est de la responsabilité des élus d'organiser, de réguler, d'encadrer, d'accompagner ce qui se passe sur le territoire qu'ils ont en responsabilité.

Nous soutenons, bien sûr, les projets de ressourceries, mais ils ne peuvent constituer l'unique réponse.

Des villes comme Toulouse, mes chers collègues, viennent de suivre l'exemple du 18e, donc il est temps que les arrondissements de Belleville et communes de l'Est parisien s'en inspirent enfin.

Alors, pour terminer, sachez qu'il y a un collectif de soutien aux biffins qui a été créé, qui regroupe des biffins, des habitants, des conseillers de quartier, des partis ; évidemment, comme ceux de notre majorité, mais également des chercheurs, des travailleurs sociaux et des associations, et ce collectif travaille déjà à des propositions concrètes ; étudions-les.

J'aurais aimé m'adresser au Maire de Paris ; je sais qu'il approuve l'expérience du 18e, je sais qu'il y tient. Il est urgent que nous puissions ensemble convaincre les maires de Belleville de sortir de cette impasse, de ce statu quo et qu'on mobilise enfin l'ensemble des acteurs concernés, de toutes les composantes de la majorité, les différents territoires concernés, y compris des villes limitrophes, pour se mettre enfin à travailler aux solutions concrètes.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Le maire du 11e arrondissement, arrondissement qui est cité dans le vœu, a demandé la parole.

Je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE. - Merci, Monsieur le Président.

J'ai souhaité prendre la parole sur la base de l'article 18 du règlement du Conseil de Paris, puisqu'il s'agit à la fois d'un projet de délibération et d'un vœu concernant tout particulièrement deux arrondissements parisiens, le 11e et le 20e arrondissement, même si je n'ai pas été mis en cause personnellement, au contraire de ma collègue Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement, et je considère, je le dis de suite, que le procès d'intention qui lui est fait n'est pas acceptable.

Ma conception du débat politique, ici comme ailleurs, c'est que le débat politique ne doit pas se nourrir à la fois de la surenchère et de la provocation.

Nous sommes face à une situation extraordinairement difficile, avec, incontestablement, un marché de la misère - c'est la réalité, ce n'est pas un marché des biffins, comme cela est dit injustement, c'est un marché de la misère, un marché à la sauvette, un marché sauvage.

Oui, c'est différent, ce ne sont pas des chiffonniers, ce n'est pas un marché qui existe historiquement et qui se régule plus ou moins lui-même au fil du temps. C'est un phénomène tout à fait nouveau, qui traduit une détresse humaine incontestable.

Je ne voudrais pas que, dans cette affaire, il y ait une vision manichéenne des choses, qui amènerait à ce qu'il y ait les bons ou les mauvais, ceux qui sont solidaires et ceux qui ne le seraient pas. Nous essayons de traiter concrètement cette situation.

C'est d'ailleurs l'objet du projet de délibération en tant que tel. C'est l'engagement qu'ont pris à la fois la Mairie de Paris et le Conseil régional d'Ile-de-France en responsabilité de traiter l'aspect social de cette question. Si je m'exprime à ce moment, au cours de ce débat, c'est effectivement pour parler à la fois en mon nom et en celui de Frédérique CALANDRA.

Effectivement, nous assumons notre responsabilité d'élus de relayer l'exaspération légitime des riverains et commerçants qui n'en peuvent plus. Ce marché sauvage existe depuis le mois de septembre dernier. Il a bougé, il était surtout très présent dans le haut de la rue du Faubourg du Temple. Ce n'est plus le cas aujourd'hui : il s'est déplacé sur le terre-plein du boulevard de Belleville, d'abord vers le métro couronne et maintenant au-delà.

Nous avons à Belleville, que l'on soit dans le 10e, le 11e, le 19e ou le 20e arrondissement, une population qui rend compte elle-même des difficultés sociales, qui souvent reproche aux pouvoirs publics de ne pas assez s'occuper d'elle, et nombreux sont les habitants de ce quartier qui se considèrent comme étant abandonnés ou laissés-pour-compte.

Combien de fois ai-je été interpellé par ces habitants, ces riverains, ces commerçants qui m'ont dit : Monsieur le Maire, si ce marché sauvage était installé sur le parvis de la mairie du 11e arrondissement, en trois heures, il aurait été enlevé !

Donc, en l'occurrence, notre responsabilité d'élu, parce que le suffrage universel nous a donné cette légitimité, c'est de trouver les solutions, les bonnes solutions.

Je le dis, comme je m'exprime depuis vendredi à travers un document auprès des habitants, des riverains et des commerçants du 11e arrondissement, et en cela Frédérique CALANDRA tient le même discours que moi, en responsabilité, nous le disons, ce marché sauvage ne peut continuer à subsister sur le terre-plein du boulevard de Belleville. Il doit progressivement se réduire et disparaître.

Pour cela, il faut que chacun assume ses compétences. Il n'est pas de la compétence du Maire de Paris et des maires d'arrondissement de déployer des moyens qui permettent effectivement à ce marché sauvage d'avoir, si j'ose dire, une fin.

Parallèlement, par rapport à l'objet même du vœu présenté, je crois par les élus du groupe "Les Verts", la solution de développer un certain nombre de carrés aux biffins nous apparaît, je le dis très clairement, totalement inadaptée à la géographie urbaine du quartier de Belleville qui, je le rappelle, est le quartier le plus dense de Paris.

En l'occurrence, je me satisfais pleinement du vœu de l'Exécutif, qui évoque des solutions diverses. En tout cas, des carrés aux biffins sur le terre-plein du boulevard de Belleville et du boulevard de Ménilmontant, voire du boulevard de La Villette, ce n'est vraiment pas la solution, je vous le dis.

Surtout quand on sait, et j'en aurai terminé, que ce qui est cité en référence, c'est-à-dire le Carré aux Biffins de la porte Montmartre, n'est en rien un espace régulier : il y a effectivement un espace réglementé et tout autour des espaces totalement déréglés. Et se servir du Carré aux Biffins de la porte Montmartre pour en faire un exemple qu'il faudrait développer à un certain nombre d'endroits de Paris nous apparaît vraiment la mauvaise solution.

J'en ai terminé et je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir donné aussi longuement la parole.

En cette affaire, prenons nos responsabilités. Nos responsabilités sont, premièrement, de traiter le problème social posé par ce marché de la misère. C'est de prendre en compte l'exaspération et la vraie colère des riverains et des commerçants du quartier de Belleville, quel que soit l'arrondissement, qui attendent des pouvoirs publics des solutions pérennes et qu'enfin l'espace public soit à nouveau partagé dans ce quartier populaire de Paris.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur BLOCHE.

Monsieur CHERKI, en votre qualité de maire du 14e arrondissement, arrondissement qui est aussi cité dans le vœu, je vous donne la parole, peut-être un petit peu plus brièvement ?

M. Pascal CHERKI. - Oui, parce que je suis très surpris que l'on ait cité le 14e arrondissement dans ce vœu. Je pense, pour les auteurs du vœu que c'est une méconnaissance totale de la réalité de l'arrondissement et de ses quartiers populaires. Nous avons des biffins de l'arrondissement qui ne vont pas se livrer à des activités de nature commerciale ou para-commerciale, sur le Carré des Biffins de Belleville au motif qu'il y aurait des problèmes dans le 14e arrondissement. Faire cela, c'est méconnaître la réalité.

Mais c'est ce que vous dites dans le vœu. Si, vous le dites ! Ils ne vont pas à Belleville.

Le problème que nous avons sur ces marchés, c'est la confusion qu'il y a entre quelques habitants, des riverains, notamment parfois des vieux chibanis, des habitants qui vivent avec soit le minimum vieillesse, soit l'allocation adulte handicapé ou autre et qui, à un moment donné pour s'en sortir et joindre les deux bouts, font un petit travail de biffin, et ce qui se glisse au milieu : le recel, le trafic, y compris des activités qui n'ont rien à voir avec des marchés de la misère et qui posent problème.

Qui posent problème à ces biffins, qui posent problème aux riverains et qui posent problème aux autres commerçants quand cela se situe dans la continuité d'un marché, qui est comme celui des puces de Vanves ou autres.

Nous travaillons à des solutions. Ce n'est pas une question simple parce que cela mêle des problèmes sociaux et d'ordre public. Je trouve ce vœu complètement inapproprié et je demanderai à ses auteurs de le retirer ou alors d'aller expliquer à la population quelle est leur politique.

Et j'attends avec beaucoup, non pas de gourmandise parce que je ne veux pas faire de surenchère dessus mais avec beaucoup d'intérêt comment ils seront reçus par les riverains quand ils viendront leur proposer d'expliquer ce vœu.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur CHERKI.

Je donne enfin la parole à Sylvain GAREL pour présenter le vœu n° 12 G et ensuite Mme TROSTIANSKY pourra répondre à l'ensemble des orateurs et présenter le vœu n° 12 G bis.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Président.

D'abord, une chose avec laquelle nous sommes d'accord : c'est pas simple. C'est un problème compliqué, complexe, on l'a vu et on l'a vu dans le 18e. Ce qui est très étonnant, c'est que les débats que l'on a aujourd'hui ici, on les a eus il y a trois ou quatre ans dans le 18e, avec la même configuration : les élus écologistes et communistes d'un côté qui disaient : il faut trouver une solution ; puis, au départ, le maire socialiste de l'arrondissement qui disait : la seule solution est d'envoyer la police, de mettre une benne, de jeter tout ce que vendent ces chiffonniers et de faire de la répression.

Puis, on a vu que cela ne fonctionnait pas. Là, je dois rendre hommage à Daniel VAILLANT, qui a été très pragmatique dans cette affaire : quand il a vu qu'au bout d'un an ou deux ans de répression, cela ne fonctionnait pas, il a commencé à dire : pourquoi on n'essaye pas autre chose ? Nous avons proposé, sur le modèle du carré des artistes de la place du Tertre, où ce sont des peintres à cet endroit-là, mais qui ont aussi une activité semi légale d'un point de vue réglementaire au départ, d'essayer de faire un carré des biffins.

Et on a vu que cela a amélioré grandement la situation. Ce n'est pas parfait. Personne ne dit que c'est parfait, mais je pense que, dans ce domaine comme dans d'autres domaines très difficiles, comme la gestion des Tunisiens, comme celle des toxicomanes, quand on gère des problèmes comme ceux-là, rien n'est parfait : il n'y a pas de solution où il y aura tout au carré et pas une tête qui dépasse, pas un problème.

Oui, il y a toujours des problèmes, mais le problème qui se pose au Carré des Biffins à la porte Montmartre, le principal problème est que comme c'est le seul carré qu'il y a, non seulement à Paris mais dans toute la proche banlieue, il y a une accumulation de personnes et le Carré aux Biffins, qui arrive à gérer 200 ou 300 biffins, ne peut pas en gérer 1.000 ou 1.500.

C'est pour cela qu'il faut créer d'autres lieux, que soit des carrés aux biffins et que cela s'appelle autrement, peu nous importe mais en tout cas il faut créer d'autres lieux à Paris et en proche banlieue, dans des endroits où il y a à la fois des vendeurs mais, comme le rappelait Denis BAUPIN, aussi des acheteurs.

Pourquoi il y a des gens qui vendent dans ces marchés de la misère ? C'est aussi parce qu'il y a un certain nombre de nos concitoyens qui ne peuvent plus acheter dans les réseaux commerciaux normaux et qui ne peuvent pas acheter autrement que des babioles qui valent 50 centimes ou un euro parce qu'elles ont déjà été utilisées.

Quand au fait qu'il y ait du recel, du trafic, mais il n'y en a plus dans le Carré aux Biffins. Dans le Carré aux Biffins, on a réussi à ce que - je l'ai encore visité avec Seybah DAGOMA il y a quinze jours - il n'y a plus de produits alimentaires, il n'y a pas de médicaments et il n'y a quasiment plus de produits neufs. Donc, on arrive avec un système de charte, géré très bien par "Aurore" qui a une très bonne action. Ce que fait "Aurore", avec cette charte et ces biffins, c'est de permettre de réguler ce marché et de faire en sorte qu'il soit accepté par les riverains.

Bien sûr, les riverains ont été pris en compte. Dans le 18e, le principal problème que posait le marché sauvage, au départ, c'était qu'il se situait à l'entrée d'une immense tour, l'une des plus grandes du 18e, sans doute l'une des plus grandes de Paris, et que les riverains ne pouvaient plus sortir de leur cour d'immeuble, parce qu'ils étaient obligés de traverser les étals des biffins qui étaient là.

On a déplacé le marché de quelques mètres et maintenant cela se passe bien. Je ne dis pas que les riverains sont super contents d'avoir cela sous leur fenêtre, mais aujourd'hui il n'y a plus de conflit.

Par contre, il y a conflit dans les endroits où le marché sauvage se perpétue. C'est pourquoi il faut créer d'autres lieux de régulation dans plusieurs arrondissements, dans plusieurs villes de banlieue. C'est ainsi que l'on arrivera à gérer ce problème, ce n'est pas par la répression, cela ne fonctionne pas et c'est moralement et politiquement condamnable.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur GAREL.

Je donne maintenant la parole à Mme Olga TROSTIANSKY pour répondre au nom de l'Exécutif et présenter le vœu n° 12 G bis.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Président, mes chers collègues, le développement des marchés de la misère dans le Nord et l'Est parisien nous mobilise tous depuis de nombreux mois.

Plusieurs vœux, déposés à ce sujet, ont permis d'exprimer clairement ce que nous entendons mettre en œuvre pour résorber ce phénomène, générateur de nuisances pour les riverains et révélateur de la paupérisation croissante d'une partie de la population, oubliée des politiques sociales de l'État.

Il faut une nouvelle fois le souligner, ces personnes très démunies devraient relever de la solidarité nationale pour leur hébergement et leur insertion.

Le constat est sans appel, la défaillance de l'État contribue à faire peser sur des quartiers déjà en difficulté le poids des marchés à la sauvette.

Avec Frédérique CALANDRA, Patrick BLOCHE, Roger MADEC et Rémi FÉRAUD, nous partageons avec nos collègues du groupe Vert et du groupe Communiste la certitude que le problème des marchés de la misère ne sera jamais résolu sans un soutien à cette population dans son accès au droit et dans son insertion professionnelle.

Il est important d'entendre les maires de ces arrondissements, qui ont aussi à tenir compte des problèmes de propreté et de sécurité sur leur territoire.

Conformément aux engagements pris devant notre Assemblée, nous travaillons avec des associations, depuis le début de cette année, à une meilleure connaissance de ces publics et à la mise en œuvre de réponses innovantes et adaptées à leurs besoins.

Cette réflexion, menée en étroite collaboration avec les acteurs locaux, tient compte des caractéristiques des territoires dans lesquels ces actions seront déployées. Compte tenu de la multiplication des marchés, toutes les sources de solutions seront envisagées et notamment, nous y travaillons avec Seybah DAGOMA, celle de l'insertion "via" l'économie sociale et solidaire pour conjuguer l'aspect social du phénomène et la réhabilitation de l'espace public.

La Région Ile-de-France a pour sa part lancé un appel à projet visant à mieux connaître les publics.

Nous devons aussi assurer aux habitants un usage serein de l'espace public, ce qui implique une présence policière et l'intervention de la Brigade spécialisée de terrain, la B.S.T., qui est en lien avec les associations, les habitants et les commerçants du quartier.

Cette présence régulière est d'ailleurs indispensable au bon fonctionnement du Carré des Biffins, dont d'ailleurs Daniel VAILLANT est à l'origine du projet de la porte de Montmartre, qui présente un bilan positif, aussi bien en termes d'insertion des vendeurs que de la tranquillité retrouvée dans le quartier.

Néanmoins, comme nous l'avons rappelé à de nombreuses reprises, cette expérimentation qui est fondée sur des critères locaux n'est pas duplicable telle qu'elle dans tous les autres arrondissements.

C'est pour ces raisons que je vous propose, Mesdames et Messieurs les élus des groupes "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés", Communiste et parti de Gauche, de retirer votre vœu et de voter le vœu de l'Exécutif.

Je ne vais pas le représenter, tout le monde l'a sous les yeux, mais, peut-être pour aller encore plus loin par rapport aux interventions que j'ai entendues, pour tenir compte de ces interventions, je propose deux corrections par rapport au vœu tel qu'il est présenté :

- que "la Ville poursuive les études de plusieurs solutions, avec des activités fonctionnant sous la forme d'un chantier d'insertion et d'autres solutions issues d'expériences menées à Paris ou dans d'autres villes", en lieu et place de "ou d'autres solutions",

- que "la Ville recherche plusieurs sites permettant d'accueillir ces activités" en lieu et place de "cette activité".

Je voulais dire à Mme SIMONNET que je suis disponible pour cette réunion en 5e et 6e Commissions. Effectivement, il y en avait une qui était organisée, mais j'étais la seule présente et disponible à cette réunion. C'est pour cela qu'elle a été annulée.

Evidemment, réunion des 5e et 6e Commissions, quand vous voulez pour travailler sur cette problématique avec l'ensemble des élus qui participeraient à cette réunion.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY, pour votre disponibilité.

Je me tourne vers M. GAREL, qui a présenté le vœu de son groupe, pour lui demander s'il maintient le vœu n° 12 G.

M. Sylvain GAREL. - Nous allons le retirer parce que nous souhaitons trouver des solutions, et en particulier, ce qui nous intéresse le plus dans le vœu de l'Exécutif, c'est la première partie qui parle d'une réunion qui doit avoir lieu très prochainement pour essayer de trouver des solutions, ce qui est ce que nous cherchons.

Je précise que, dans le vœu de l'Exécutif, ce que nous votons, c'est bien la partie vœu. Dans la partie des considérants, il y a des choses avec lesquelles nous ne sommes pas d'accord, mais nous en parlerons lors de cette réunion et essaierons de trouver des compromis, ce n'est qu'ainsi que nous pourrons avancer sur ce dossier.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur GAREL.

Le vœu n° 12 G est retiré.

Si Mme SIMONNET veut dire quelques mots sur le vœu de l'Exécutif, je lui donne la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Très rapidement.

Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche votera la proposition de vœu de l'Exécutif avec les mêmes arguments expliqués précédemment, c'est-à-dire que nous ne votons pas les considérants sur lesquels nous émettons plus que des réserves.

Par contre, nous votons les propositions étant donné qu'elles permettent enfin d'organiser une réunion qui va permettre d'étudier les propositions et que, dans les propositions, enfin, pour une fois, la question des solutions alternatives comme celles expérimentées dans le 18e ou à Toulouse ne sont pas exclues des alternatives à étudier.

Voilà la raison pour laquelle on votera ce vœu.

M. Christian SAUTTER, président. - Parfait. Merci, Madame SIMONNET, de cette explication de vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 26 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 41 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DDEEES 41 G).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche relatif à l'hébergement de nuit et l'ouverture d'un lieu d'accueil de jour au sein de la caserne des pompiers de Paris "Château-Landon", provisoirement inoccupée.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à la 7e Commission et à des vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération.

Nous prenons le vœu n° 13 G, qui est relatif à l'hébergement de nuit et l'ouverture d'un lieu d'accueil de jour au sein de la caserne des pompiers de Paris "Château-Landon" qui est provisoirement inoccupée. Ce vœu est déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

C'est M. Alain LHOSTIS qui le présente et Mme TROSTIANSKY qui y répondra.

Monsieur LHOSTIS, vous avez la parole.

M. Alain LHOSTIS. - Monsieur le Président, nous avons évoqué la question de l'hébergement des populations étrangères qui résident dans la rue à propos des Tunisiens tout à l'heure. Nous avons le même problème et les mêmes difficultés concernant l'engagement insuffisant de l'Etat et, nous, la situation dans le 10e arrondissement de Paris dure depuis sept à huit années. Les élus de la majorité municipale locale et parisienne se sont beaucoup engagés pour accueillir ces populations et les aider.

Toutefois, il y a encore des dizaines et des dizaines de ces jeunes qui dorment en bas de nos immeubles - de mon immeuble, par exemple - chaque soir et qui ne peuvent pas être accueillis dans les places d'hébergement. D'ailleurs, l'Etat vient d'en supprimer pour l'été - la misère doit être plus belle au soleil ! - 1.200 places.

Et puis il y a le problème de la journée, où l'ensemble de ceux qui résident dehors la nuit et ceux qui sont accueillis la nuit se retrouvent pendant toute la journée sans lieu où se poser, sans lieu où se reposer, sans lieu dans lequel ils peuvent prendre un moment de repos, de repas et de contact avec la vie associative.

M. Christian SAUTTER, président. - Il faut conclure, Monsieur LHOSTIS.

M. Alain LHOSTIS. - Nous avons proposé à plusieurs reprises que la caserne "Château-Landon", désaffectée depuis 8 ans, soit ouverte au rez-de-chaussée pour pouvoir les accueillir et nous renouvelons, au travers de ce vœu, cette demande.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

Madame TROSTIANSKY, quel est votre avis sur le vœu n° 13 G ?

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Monsieur le Président, je ne compte plus le nombre de Conseils où le sujet des exilés du 10e arrondissement a été abordé. Plusieurs vœux présentés par la majorité et l'Exécutif ont été votés et je ne m'arrêterai pas sur la situation dramatique de ces dizaines de jeunes hommes en errance que chacun ici connaît parfaitement.

Je rappelle une nouvelle fois que c'est de la responsabilité de l'Etat de financer des places d'hébergement et d'assurer un accompagnement social et sanitaire adapté. Il ne s'agit pas uniquement de mise à l'abri pendant la période hivernale mais bien de places d'hébergement pérennes, respectant le principe de non-remise à la rue.

Ceci exige aussi le renforcement des places de C.A.D.A. en Ile-de-France.

Pour revenir aux exilés du 10e arrondissement, j'ai ici deux courriers du Préfet de police datant du début de l'année 2011.

Le premier fait suite au vœu déposé en décembre 2010, sur l'utilisation de la caserne "Château-Landon". Il indique, Monsieur LHOSTIS, clairement que cet endroit est inutilisable pour des raisons de sécurité. Le courrier précise également que des centres d'hébergement accueillent chaque soir des personnes en situation régulière ou non, notamment à Montparnasse. Je voulais rappeler au Préfet que Montparnasse est fermé depuis le 31 mars, comme des centaines d'autres places.

Le second courrier fait un point sur la situation des exilés du 10e arrondissement et constate une diminution des personnes présentes, due, entre autres, à l'effort fait pour offrir des solutions d'hébergement d'urgence dans le cadre du plan hivernal. Il indique que, pour pallier la fermeture des places hivernales, une centaine de demandeurs d'asile supplémentaires sera orientée vers les C.A.D.A. (centres d'accueil pour demandeurs d'asile).

Je vous propose donc de faire un point très rapidement avec le cabinet du Préfet de police sur ses orientations.

Les élus, les habitants du 10e arrondissement et les associations ont une vision beaucoup moins optimiste de la situation et ne peuvent que constater le retour de dizaines de jeunes hommes, en particulier le long du canal, comme l'a souligné M. LHOSTIS.

J'en viens également aux mineurs étrangers isolés, dont a la charge Romain LÉVY. Le Département de Paris est le seul à contribuer en France de manière aussi significative à l'effort de solidarité que constitue leur accueil, suivi de très près par la Seine-Saint-Denis. Les élus de ces deux départements ont alerté à de multiples reprises l'Etat sur cette situation dramatique, en demandant la création d'une plate-forme régionale.

Je voulais vous dire et vous rappeler qu'en 2010, le rapport de la sénatrice U.M.P. Isabelle DEBRÉ rappelait une nouvelle fois que l'accueil des mineurs étrangers ne pouvait peser sur un Département seul. Elle proposait la mise en place d'une solidarité interdépartementale sous forme d'une plate-forme régionale d'accueil, répartissant les flux sur le territoire de l'Ile-de-France.

A ce jour, ses recommandations sont restées lettre morte et le Département de Paris continue d'affronter seul, sans soutien de l'Etat, la situation exceptionnelle à laquelle il est confronté.

Je vous propose, Monsieur le Président, de voter ce vœu, en demandant à la Préfecture de police d'étudier très sérieusement la possibilité d'aménager non pas la totalité de la caserne mais une partie.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci beaucoup, Madame TROSTIANSKY, pour avoir donné un avis favorable.

Monsieur LHOSTIS, vous voulez retirer votre vœu ?

M. Alain LHOSTIS. - Il ne faut pas plaisanter avec le problème des exilés.

D'ailleurs, je remercie Mme TROSTIANSKY d'avoir répondu précisément.

Je veux dire simplement que, concernant l'état de la caserne, c'est faux, et, deuxièmement, concernant le nombre des exilés qui dorment dehors, si vous le voulez, tous, ce soir - nous le faisons régulièrement avec Olga - venez en bas de mon immeuble et on verra.

Je tenais à dire cela. Elle n'a pas dit le contraire, mais je tiens à dire cela puisqu'elle a lu une lettre du Préfet de police pleine d'assertions fausses.

Nous sommes en formation de Conseil général, donc le représentant du Préfet ne siège pas. Je ne souhaite pas d'ailleurs qu'il siège au Conseil municipal, c'est une situation d'exception en France, mais j'aurais pu l'interpeller en séance si cela avait été inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal. Je le ferai la prochaine fois...

Oui, moi, je trouve que c'est quand même une situation d'exception.

En tout cas, sur cette question, vraiment, il faut que nous obtenions une réponse.

M. Christian SAUTTER, président. - Pour l'instant, nous allons passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 27 G).

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à la domiciliation administrative de personnes sans domicile fixe à Paris.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons au vœu n° 14 G. C'est le dernier vœu du Conseil général, qui est relatif à la domiciliation administrative de personnes sans domicile fixe à Paris.

C'est M. Jean-François MARTINS qui l'a déposé.

Vous avez la parole pour une minute, Monsieur.

Mme Olga TROSTIANSKY vous répondra.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Président, si nous venons d'évoquer, à l'occasion d'un certain nombre de délibérations, la nécessité d'apporter aux personnes de la rue et aux personnes exclues un toit, un gîte et un couvert, l'autre exigence que nous devons avoir vis-à-vis des personnes sans domicile fixe, c'est évidemment de garantir leur accès aux droits, notamment au droit aux prestations mais aussi, dans une démarche de réinsertion, leur droit à retrouver un logement stable et un emploi.

Pour ce faire, la domiciliation administrative est une condition sine qua non à l'accès aux droits.

Nous avons, nous, eu l'occasion de constater, dans un certain nombre d'arrondissements, des dysfonctionnements dans la gestion des domiciliations administratives des personnes de la rue qui, pour le Département de Paris, sont externalisées et confiées à un certain nombre d'associations. Loin de vouloir les blâmer parce qu'on sait qu'un certain nombre de ces associations ont dû suspendre partiellement ou totalement leurs services, pour des raisons de baisse de subvention.

Nous souhaitons que le Maire de Paris, ou son adjointe compétente, communique au Conseil de Paris un point sur la situation des services de domiciliation des associations gestionnaires et leur disponibilité effective dans les arrondissements, et que, comme un certain nombre de villes, notamment de la petite couronne, nous étudions la possibilité d'avoir ce service de domiciliation au sein du C.A.S.-V.P.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur MARTINS.

Madame TROSTIANSKY, le vœu n° 14 G, qu'en pensez-vous ?

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Monsieur le Président, le vœu de M. MARTINS souligne un aspect de la vie des personnes sans domicile, qui est souvent méconnu. La domiciliation administrative est indispensable pour que ces personnes, au-delà de la simple réception du courrier, puissent faire valoir leurs droits administratifs, civiques et sociaux, et s'engager dans un processus d'insertion.

Les structures agréées ne se contentent pas de servir de boîte aux lettres : elles assurent très souvent le suivi social des usagers.

Je voudrais, Monsieur MARTINS, vous apporter une précision. Vous dites que le Département de Paris a fait le choix d'externaliser les domiciliations en les confiant à des associations. Je voulais vous rappeler qu'une réforme des règles de domiciliation des personnes sans domicile stable, qui vise à simplifier les procédures et à améliorer l'accès au droit des intéressés est intervenue en 2008 dans le cadre de la loi D.A.L.O. et en fait, la domiciliation est maintenant placée sous la responsabilité des Préfets, qui doivent assurer une bonne couverture du territoire.

Les associations doivent se conformer à un cahier des charges arrêté par le Préfet, qui précise entre autres le nombre de domiciliations envisagées afin d'obtenir un agrément.

À Paris, on a une cinquantaine d'associations, ainsi que les trois P.S.A., les permanences sociales d'accueil gérées par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, qui assurent un service de domiciliation.

Pour votre information, les P.S.A., qui assurent l'ouverture des droits et le suivi des personnes sans domicile, font actuellement l'objet d'un audit de l'Inspection générale.

Avec environ 3.500 domiciliations, le Centre d'action sociale de la Ville de Paris assure 10 % de la capacité totale de l'agrément à Paris, qui se situe entre 30.000 et 35.000 dossiers.

Votre vœu porte sur trois points.

Que le Département rappelle son engagement d'assurer pour tous l'accès au droit et la domiciliation des personnes sans domicile fixe.

Je voulais vous dire que l'action que nous menons au quotidien auprès des plus démunis, tant par le soutien financier aux associations que par l'implication des services de la Ville, est la meilleure preuve de notre engagement.

Le deuxième point est que le Maire communique un point de situation sur les services de domiciliation.

Je vous propose d'adresser aux conseillers de Paris une note en ce sens vous donnant toutes les informations nécessaires.

Troisième point, que le Centre d'action sociale de la Ville de Paris étudie la possibilité d'ouvrir des services de domiciliation dans l'ensemble des sections d'arrondissement.

Ma réponse n'est pas favorable puisque les sections locales sont dédiées à l'accueil des personnes qui résident dans l'arrondissement, et les trois P.S.A. à l'accueil des personnes sans domicile. Il n'est donc pas envisageable pour le moment de changer cette organisation.

En résumé, je vous propose de répondre favorablement à votre demande portant sur la communication d'un bilan de l'activité de domiciliation sur Paris et de retirer votre vœu. En effet, concernant le transfert de l'activité de domiciliation aux sections d'arrondissement du C.A.S.-V.P., celui-ci assume pleinement cette activité via les P.S.A.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci pour cette réponse très claire.

Monsieur MARTINS, retirez-vous votre vœu ou le limitez-vous au deuxième point ?

M. Jean-François MARTINS. - Je remercie Mme TROSTIANSKY pour ses réponses et de son avis favorable sur le début des points.

Je reste convaincu que le fait de confier ce service aux sections d'arrondissement serait la bonne idée et donc je maintiens ce vœu.

M. Christian SAUTTER, président. - Le vœu n° 14 G est maintenu par M. MARTINS.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.

M. Christian SAUTTER, président. - Je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans les organismes suivants :

Centre hospitalier national des Quinze - Vingt (Conseil de surveillance) (R. 16 G) :

- Mme Michèle BLUMENTHAL, pour être nommée par le Ministre en charge de la Santé.

Commission départementale de présence postale territoriale (R. 17 G) :

Titulaires :

- M. Christian SAUTTER,

- Mme Roxane DECORTE.

Suppléants :

- M. Philippe DUCLOUX,

- Mme Anne TACHÈNE.

Association pour le dépistage des cancers de Paris (ADECA 75) (Conseil d'administration) (R. 18 G) :

- Mme Claire MOREL, titulaire en remplacement de Mme Pauline VERON, désignée le 26 mai 2008 démissionnaire.

Mission locale "Paris - Centre" (1er, 2e, 3e, 4e, 9e, 10e et 11e arrondissements) (Assemblées générales) (R. 19 G) :

- Mme Claire MOREL, élue du 9e arrondissement, en remplacement de Mme Pauline VÉRON, désignée le 26 mai 2008, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2011, R. 16 G à R. 19 G).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, nous sommes enfin arrivés au terme des débats du Conseil général.

Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer à main levée par un vote global sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Christian SAUTTER, président. - L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quinze minutes).

Votes spécifiques.

Mmes Claudine BOUYGUES, Colombe BROSSEL, M. Christian SAUTTER et Mme Gisèle STIEVENARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DDEEES 64 G - Signature d'avenant au protocole d'accord pour la mise en oeuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi sur le territoire des 11e et 12e arrondissements de Paris, avenant à la convention avec l'association PLIE Paris Nord - relatif à l'attribution d'une subvention complémentaire : Montant : 200.000 euros.

M. Philippe GOUJON et Mme Anne HIDALGO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DASES 28 G - Participations attribuées respectivement à 3 associations, dans le cadre d'avenants conventionnels, afin de soutenir et permettre l'accompagnement auprès de personnes vulnérables accueillies, présentant des conduites addictives. Montant total : 60.000 euros.

M. François LEBEL, Mmes Martine MÉRIGOT de TREIGNY, Isabelle GACHET, M. Patrick KLUGMAN, Mme Fabienne GASNIER, M. Jérôme DUBUS, Mme Claudine BOUYGUES, M. Didier GUILLOT, Mmes Frédérique PIGEON, Myriam EL KHOMRI, M. Ian BROSSAT et Mme Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DASES 153 G - Signature d'un avenant à la convention passée avec la Mission Locale Belliard (18e) pour la gestion comptable et financière du Fonds d'Aide aux Jeunes Parisiens, et versement de la dotation. Montant : 750.000 euros.

MM. Patrick BLOCHE, Pierre MANSAT et Mme Claude-Annick TISSOT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, SG 2 G - Subvention à l'Union des Conseillers Généraux de France pour 2011. Montant : 10.739 euros.

M. Christian SAUTTER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DDEEES 39 G - Signature d'une convention avec l'association Le Labo de l'ESS pour l'organisation des premiers Etats Généraux de l'économie sociale et solidaire du 17 au 19 juin à Paris (Palais Brongniart) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 50.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, Mmes Marie-Annick BARTHE, Anne Christine LANG, MM. Jean-Pierre LECOQ, Patrick TRÉMÈGE et Philippe MOINE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DJS 2 G - Subvention au Syndicat interdépartemental pour la gestion du parc des sports de Choisy le Roi, Plaine sud, Chemin des Boeufs, (94000 Créteil). Montant : 548.085 euros.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2011 DDEEES 37-G Signature d'une convention avec l'association "Vacances et Familles de Paris" (93200 Saint-Denis) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 40 000 euros.

2011 DDEEES 49-G Signature d'une convention avec l'association "Renouveau Vacances" : Montant : 32.000 euros.

2011 DDEEES 50-G Signature d'une convention avec l'Institut Français du Tourisme pour l'attribution d'une subvention. Montant : 15 000 euros.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2011 DASCO 11-G Subventions à divers collèges publics parisiens. Montant total : 17.592 euros.

2011 DASCO 12-G Dotations pour travaux d'entretien à divers collèges publics parisiens. Montant total : 22.090 euros

2011 DASCO 14-G Subvention au lycée-collège public parisien Janson de Sailly (16e). Montant : 3.204 euros.

2011 DASCO 26-G Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, de télécharger les éléments de l'application libre développée par la RIF pour la gestion des espaces numériques de travail (ENT), et d'en faire usage conformément aux dispositions de la licence d'utilisation correspondante.

2011 DASCO 27-G Approbation des dotations attribuées aux collèges en 2010, au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement. Montant : 65.747 euros.

2011 DASCO 30-G Dotation pour travaux d'entretien au lycée collège public parisien Carnot (17e).

2011 DASCO 31-G Approbation du contenu et des modalités d'attribution de concessions de logement dans des établissements publics locaux d'enseignement relevant de la compétence du Département de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2011 DASES 133-G Signature d'une convention avec l'association de gestion des fonds du CODERPA de Paris "Comité Départemental des Retraités et Personnes âgées de Paris" (2e) pour l'attribution d'une participation. Montant : 20.000 euros.

2011 DASES 134-G Subvention à l'association des Clubs de l'Amitié Juifs d'Ile-de-France (ACAJIF) (5e) au titre de 2011. Montant : 10.000 euros.

2011 DASES 135-G Subvention à l'association Amicale des personnels retraités de la Mairie et du Département de Paris, de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (4e) au titre de 2011. Montant : 3.500 euros.

2011 DASES 136-G Subvention à l'association des Veuves et des Veufs de Paris (9e) au titre de 2011. Montant : 1.500 euros.

2011 DASES 137-G Subvention à l'association Astrée (13e) au titre de 2011. Montant : 3.800 euros.

2011 DASES 138-G Subvention à l'association Au rendez-vous des seniors (18e) au titre de 2011. Montant : 10.000 euros.

2011 DASES 139-G Signature de l'avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Ayyem Zamen pour l'attribution d'une subvention destinée au Café social Belleville (20e) et d'une convention avec cette même association pour l'attribution d'une subvention destinée au Café social Dejean (18e). Montant total : 60.000 euros.

2011 DASES 142-G Subvention à l'association le Club Saint Denys au Marais (3e) au titre de 2011. Montant : 1.000 euros.

2011 DASES 144-G Subvention à la Compagnie Bouche à Bouche Catherine Hubeau (14e) au titre de 2011. Montant : 4.000 euros.

2011 DASES 154-G Signature d'une convention avec l'association Parole de chien (9e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 8.000 euros.

2011 DASES 176-G Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'Oeuvre FALRET pour la mise en oeuvre de la Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) à Paris (revalorisation du prix de la prestation).

2011 DASES 177-G Subvention à l'association Le Foyer Saint Laurent (10e) au titre de 2011. Montant : 3.000 euros.

2011 DASES 179-G Signature d'une convention avec la Fondation Claude Pompidou (1er) pour l'attribution d'une subvention. Montant total : 35.000 euros.

2011 DASES 180-G Subvention à l'association Ney Village (18e) au titre de l'année 2011. Montant : 3.000 euros.

2011 DASES 199-G Subvention à l'association Zouïp' (20e) au titre de 2011. Montant : 5.000 euros.

2011 DASES 204-G Subvention à l'association la Ville des Gens (19e) au titre de 2011. Montant : 5.000 euros.

2011 DASES 206-G Subvention à l'association Ressac Volontariat (14e) au titre de 2011. Montant : 5.000 euros.

2011 DASES 213-G Subvention à l'association l'Onde et Cybèle (18e) au titre de 2011. Montant : 3.000 euros.

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

2011 DDEEES 38-G Subventions à six structures pour des projets relevant du commerce équitable : la Plate-forme du commerce équitable (18e), la Fédération Artisans du Monde (10e), l'Association pour le Tourisme Equitable et Solidaire (15e), AFER (8e), Fairplaylist (11e) et 360° Sud 93 - Montant : 46.250 euros.

Mme Seybah DAGOMA, rapporteure.

2011 DASES 126-G Signature de deux conventions avec l'association ADIAM (9e) pour la participation du Département au financement des Unités de Logements Spécialisés (ULS) "Masséna" située 4 rue Dubreil-Jacotin et 24 rue Hélène Brion et "Austerlitz" située 5 quai d'Austerlitz et 2 rue Giffard (13e). Montant total : 84.738 euros.

2011 DASES 160-G Subvention à l'association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes Diplômés (AFIJ) (6e) pour l'organisation des journées " emploi-stage-handicap ". Montant : 1.500 euros.

2011 DASES 162-G Subvention à l'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (FDFA) (15e) pour le fonctionnement de l'association. Montant : 14.000 euros.

2011 DASES 164-G Signature d'une convention avec l'UNAFAM (Délégation de Paris) (17e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

2011 DASES 165-G Subvention à l'association Personimages (14e) pour financer la poursuite des activités des ateliers parisiens. Montant : 20.000 euros.

2011 DASES 166-G Signature d'une convention avec l'association IRIMI VIVACE (11e) pour l'attribution d'une participation pour les ateliers musique. Montant : 5.000 euros.

2011 DASES 175-G Signature d'une convention avec l'association LIEU RESSOURCE (17e) pour l'attribution d'une participation pour le fonctionnement du Centre Appui. Montant : 30.000 euros.

2011 DASES 188-G Signature d'une convention avec l'association J'Interviendrais (5e) pour contribuer au financement de séjours adaptés pour des enfants et jeunes autistes et pour le fonctionnement de la permanence du siège social. Montant : 20.000 euros.

2011 DASES 189-G Subvention à l'association Pro Aid Autisme (9e) pour le fonctionnement de l'association. Montant : 10.000 euros.

2011 DASES 198-G Dotation récompensant les lauréats des "Trophées Extra-Ordinaires de la Ville de Paris" pour les prix 2011. Montant : 15.000 euros.

2011 DVD 101-G Signature d'une convention avec le Syndicat des Transports d'Ile de France relative aux modalités de financement de l'équipement d'informatique de localisation et télécommunication embarqué des véhicules du Service PAM 75 de transport des personnes en situation de handicap et aux adaptations liées aux nouvelles règles tarifaires.

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

2011 DASES 71-G Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Centre Corot Entraide d'Auteuil (16e) pour l'attribution d'une participation. Montant : 135.000 euros.

2011 DASES 197-G Signature d'une convention avec l'association Jeunes Amis du Marais - A.J.A.M. (10e) pour la gestion d'un lieu d'accueil innovant pour les jeunes, dénommé 10ème UNITED.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2011 DILT 18-G Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour des prestations de nettoyage par micro pulvérisation à titre ponctuel pour divers services de la Ville et du Département de Paris.

2011 DRH 12-G Approbation des modalités de lancement d'un appel d'offres concernant le transport par voie aérienne des personnels sociaux relevant du titre IV du Département de Paris et de leurs ayants droit se rendant en congés bonifiés, au départ de Paris, dans les départements d'Outre-Mer, ainsi que les prestations accessoires de fret.

2011 SG 5-G Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'assistance à l'amélioration et à la simplification des processus métier pour la Ville de Paris, le Département de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2011 DASES 28-G Participations attribuées respectivement à 3 associations, dans le cadre d'avenants conventionnels, afin de soutenir et permettre l'accompagnement auprès de personnes vulnérables accueillies, présentant des conduites addictives. Montant total : 60.000 euros.

2011 DASES 50-G Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Basiliade (3e) pour l'attribution d'une subvention. Montant total : 114.300 euros.

2011 DASES 51-G Subvention à l'association IKAMBERE - La Maison Accueillante (93200 Seine St Denis). Montant : 20.000 euros.

2011 DASES 81-G Subvention à l'association Comité de Paris contre les maladies respiratoires (4e) au titre de l'année 2011. Montant : 20.000 euros.

2011 DASES 83-G Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Alliance pour la vie - Etablissement Abritoit pour l'attribution d'une participation et d'une subvention - Montants : 50.000 euros et 4.000 euros.

2011 DASES 85-G Signature d'une convention avec l'association Actions Traitements (20e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

2011 DASES 89-G Subventions attribuées respectivement à 7 structures, dans le cadre d'avenants conventionnels pour 4 d'entre elles et de conventions pour 3 autres d'entre elles, afin de soutenir leurs actions de prévention des conduites à risques et addictives. Montant total : 155.150 euros.

2011 DASES 148-G Subvention à l'association P.H.A.R.E "Pour l'Harmonie des relations Enfants Parents" (12e). Montant : 10.000 euros.

2011 DASES 181-G Signature d'une convention avec l'association Paris Association Santé Jeunes 13 (13e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

2011 DFPE 5-G Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association DAPSA (3e) pour l'attribution d'une subvention concernant les interventions à domicile auprès des groupes familiaux. Montant : 48.000 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2011 DASES 91-G Subvention de fonctionnement à l'association AREVI 23, rue Greneta (2e) pour son action à destination des victimes de l'inceste. Montant : 2.600 euros.

2011 DASES 187-G Signature d'une convention avec l'association le Fil d'Ariane France (93600 Aulnay Sous Bois) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 10.200 euros.

M. Romain LEVY, rapporteur.

2011 SG 2-G Subvention à l'Union des Conseillers Généraux de France pour 2011. Montant : 10.739 euros.

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

2011 DDEEES 60-G Signature de l'avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Scientipôle Initiative relatif à l'attribution d'une subvention. Montant : 45.000 euros.

2011 DDEEES 66-G Signature d'un avenant à la convention avec la Fondation "Voir et Entendre" pour l'incubateur de l'Institut de la Vision en partenariat avec AGORANOV. Montant : 70.000 euros.

2011 DDEEES 68-G Signature d'une convention avec l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris - Chimie ParisTech (5e) pour l'attribution d'une subvention destinée à financer un programme de travaux de rénovation et de mise en accessibilité des locaux de l'école. Montant : 520.000 euros.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2011 DA 3-G Approbation et signature d'une convention de groupement de commande entre la Ville et le Département de Paris pour la fourniture et la livraison de vaisselle et d'ustensiles de cuisine destinés aux services de la Ville et du Département de Paris et approbation des modalités de lancement et d'attribution du marché à bons de commande correspondant.

2011 DA 10-G Lancement du lot 3 de fourniture de gâteaux sucrés et salés issue du commerce équitable et/ou de l'agriculture biologique de la consultation pour la fourniture de boissons, de produits de la chocolaterie, de sucre et de produits alimentaires de petite épicerie pour l'ensemble des services de la Ville et du Département de Paris en 4 lots séparés.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2011 DFPE 8-G Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Petite Enfance et Parentalité, La Maison Verte (15e) gestionnaire d'un lieu d'accueil enfants parents pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2011. Montant : 168.000 euros.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2011 DDEEES 10-G Signature d'une convention avec l'association France Energie Emploi (FEE) pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du transfert de l'activité de la permanence emploi de la mairie du 11e à la Maison des Entreprises de l'Emploi du 20e. Montant : 5.100 euros.

2011 DDEEES 19-G Subvention à l'association Incubateur au Féminin, pour le fonctionnement de son incubateur Paris Pionnières (11e). Montant : 210.000 euros.

2011 DDEEES 65-G Signature d'une convention avec l'association "Carrefours pour l'Emploi" pour l'organisation des forums "Paris de la diversité et du premier emploi" "Jeunes Diplômé (e) s de l'enseignement supérieur", et "Paris de l'Expérience et de l'Emploi des Seniors" pour l'attribution d'une subvention- Montant : 150.000 euros.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2011 DDEEES 34-G Subventions aux associations oeuvrant pour l'accompagnement vers l'emploi de personnes en difficulté dans le cadre de la Politique de la Ville. Montant total : 51.000 euros.

2011 DDEEES 56-G Signature d'une convention avec 3 associations accompagnant à la création d'activités dans le cadre de la Politique de la Ville pour l'attribution d'une subvention. Montant total : 79.000 euros.

2011 DDEEES 57-G Signature d'une convention avec des associations luttant contre les discriminations à l'embauche dans le cadre de la Politique de la Ville pour l'attribution d'une subvention. Montant total : 24.000 euros.

M. Christian SAUTTER, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2011 DDEES 30 G - DASES 120-G Signature d'une convention avec la fondation Oeuvre de la Croix St Simon relative à l'attribution d'une subvention et d'une participation pour sa plateforme de services à la personne - Montant total : 125.000 euros.

M. Christian SAUTTER, Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteurs.

2011 DASES 13-G Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Centre Alpha Choisy (13e) pour l'attribution d'une participation pour son action de formation linguistique extensive et d'accompagnement socioprofessionnel en faveur d'allocataires parisiens du RSA. Montant : 31.000 euros.

2011 DASES 66-G Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association pour l'Accompagnement social et administratif des migrants et de leurs familles (APTM) (12e) pour sa permanence d'accès aux droits. Montant : 32.000 euros.

2011 DASES 73-G Subvention à l'association Comité local de l'Association pour l'Emploi, l'Information et la Solidarité des chômeurs et travailleurs précaires de Paris (APEIS Paris) (20e). Montant : 5.619 euros.

2011 DASES 84-G Subvention à l'association franco-chinoise Pierre Ducerf (3e) pour ses actions d'aide à l'accès aux droits, de médiation socioculturelle et d'ateliers sociolinguistiques. Montant : 10.200 euros.

2011 DASES 100-G Subvention à l'association Nationale de Refuge - Délégation de Paris - Ile-de-France, pour son action d'accompagnement social global de jeunes Parisiens victimes d'homophobie. Montant : 4.000 euros.

2011 DASES 101-G Signature d'une convention avec l'association Cultures du Coeur (11e) pour l'attribution d'une subvention pour son action d'insertion par la culture, notamment dans des sites de la politique de la ville. Montant : 45.000 euros.

2011 DASES 103-G Signature d'une convention avec l'association Alphabétisation et enseignement pour adultes (ALEA) pour l'attribution d'une subvention pour son action de formation sociolinguistique extensive. Montant : 1.000 euros.

2011 DASES 149-G Signature d'un avenant n° 3 à la convention du 3 septembre 2008 conclue avec l'association France Terre d'asile fixant le montant de la participation du Département de Paris au budget de son action de domiciliation. Signature d'une nouvelle convention pluriannuelle 2010-2014. - Montant : 72.000 euros.

2011 DASES 190-G Signature d'une convention avec l'association EMMAÛS (1er) pour l'attribution d'une subvention pour une action d'aide à l'insertion et de redynamisation dans le cadre d'un jardin solidaire. Montant : 7.500 euros.

2011 DASES 209-G Signature d'une nouvelle convention avec l'association Ateliers, Expérience, Redynamisation et Insertion (A.E.R.I.) pour son action d'aide à l'insertion et de redynamisation en faveur de personnes en situation de précarité matérielle, sociale et sanitaire. Montant : 65.000 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2011 DJS 2-G Subvention au Syndicat interdépartemental pour la gestion du parc des sports de Choisy le Roi, Plaine sud, Chemin des Boeufs, (94000 Créteil). Montant : 548.085 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2011 DAJ 7-G Communication de la liste de marchés attribués du 11 février 2011 au 7 avril 2011.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Liste des membres présents.

MM. Gérard d'ABOVILLE, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, MM. Hervé BENESSIONO, Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mmes Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mmes Marie-Laure HAREL, Anne HIDALGO, Valérie HOFFENBERG, Halima JEMNI, M. Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mmes Katia LOPEZ, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-François MARTINS, Jean-Baptiste MENGUY, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mmes Camille MONTACIÉ, Valérie MONTANDON, Claire MOREL, Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, MM. Yves POZZO di BORGIO, Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE,

Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mmes Danielle SIMONNET, Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés au sens du Règlement intérieur :

Mme Rachida DATI, MM. Christophe NAJDOVSKI, Richard STEIN.

Excusés :

M. Pierre AIDENBAUM, Mmes Yamina BENGUIGUI, MM. Bernard DEBRÉ, Bruno JULLIARD, Mme Christine LAGARDE.

Absents :

MM. Eric HÉLARD, Etienne MERCIER, Mme Firmine RICHARD.

Sommaire

Ouverture de la séance.	88	2011, DVD 100 G - Signature d'une convention avec la Région d'Ile-de-France relative aux modalités de financement de l'acquisition de véhicules aménagés pour le transport de personnes en situation de handicap dans le cadre du service P.A.M. 75. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la formation des conducteurs du service PAM.	105
Adoption de comptes rendus.	88	2011, DASES 153 G - Signature d'un avenant à la convention passée avec la Mission Locale Belliard (18e) pour la gestion comptable et financière du Fonds d'Aide aux Jeunes Parisiens, et versement de la dotation. Montant : 750.000 euros.	107
2011, DASES 302 G - Mise en place d'un dispositif d'aide en urgence envers les réfugiés tunisiens. Montant : 210.000 euros. <u>Vœu</u> déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la situation des migrants tunisiens. . .	88	2011, DASES 80 G - Signature d'une convention entre l'Etat et le Département de Paris, relative à la prise en charge financière par l'Etat de la santé scolaire à Paris. Montant : 2.798.330 euros.	108
2011, DDEEES 15 G - Subvention à l'association Parisiens d'un jour Parisiens toujours (11e). Montant : 35.000 euros.	97	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au service des majeurs protégés du Centre hospitalier Saint-Anne. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.	109
2011, DDEEES 39 G - Signature d'une convention avec l'association Le Labo de l'ESS pour l'organisation des premiers Etats Généraux de l'économie sociale et solidaire du 17 au 19 juin à Paris (Palais Brongniart) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 50.000 euros.	98	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux conditions d'attribution d'un titre de séjour pour les étrangers malades.	110
2011, DDEEES 64 G - Signature d'avenant au protocole d'accord pour la mise en oeuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi sur le territoire des 11e et 12e arrondissements de Paris, avenant à la convention avec l'association PLIE Paris Nord - relatif à l'attribution d'une subvention complémentaire : Montant : 200.000 euros.	98	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au blanchiment de la peau. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.	110
2011, DDEEES 28 G - Signature d'une convention avec des associations oeuvrant pour l'accompagnement vers l'emploi de personnes en difficulté dans le cadre de la Politique de la ville pour l'attribution d'une subvention. Montant total : 71.000 euros.	100	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la Journée mondiale de la drépanocytose. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.	111
2011, DPA 3 G - Approbation du principe et des modalités de passation de marchés à bons de commande pour des prestations intellectuelles d'assistance à la maîtrise d'ouvrage relatives à la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE®) et Plan Climat de Paris pour des opérations relevant du budget départemental.	101	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'Institut de Puériculture et de Périnatalogie de Paris. <u>Vœu</u> déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à la défense de l'Institut de Puériculture et de Périnatalogie de Paris (IPP).	112
2011, DASES 203 G - Subvention à l'association "Culture et Hôpital" (14e) au titre de 2011. Montant : 4.000 euros. . .	102	Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à la proposition d'organisation des soins d'urgence et de garde pharmaceutique par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France.	113
2011, DASES 219 G - Signature des avenants aux conventions fixant la participation du Département de Paris au fonctionnement des Centres d'accueil de jour (CAJ) pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées. Montant : 2.242.581 euros.	103	2011, DASES 104 G - Signature d'une convention avec l'association "Secours Catholique" (7e) pour l'attribution d'une subvention pour les actions menées en 2011 par son antenne du Nord de Paris au profit de personnes défavorisées. Montant : 15.000 euros.	114
2011, DASES 124 G - Signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'Association Les Jours Heureux 20 rue Ribéra (16e) au titre des années 2011 à 2015. Montant total : 8.139.066,08 euros.	104	2011, DASES 121 G - P.D.I. Signature de l'avenant n° 2 à la convention passée avec l'association "La Clepsydre", pour le soutien psychologique d'allocataires parisiens du revenu de solidarité active (R.S.A.). Montant : 270.500 euros.	114

2011, DDEES 41 G - Signature d'une convention avec l'association Aurore (15e) visant le versement d'une subvention destinée à l'achat d'un autobus pour le Carré des Biffins. Montant : 50.000 euros. Vœu déposé par les groupes "Europe Écologie - Les Verts et apparentés" et Communiste et élus du Parti de Gauche demandant le développement de "Carrés aux Biffins" à Paris. Vœu déposé par l'Exécutif.115

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche relatif à l'hébergement de nuit et l'ouverture d'un lieu d'accueil de jour au sein de la caserne des pompiers de Paris "Château-Landon", provisoirement inoccupée.121

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à la domiciliation administrative de personnes sans domicile fixe à Paris.122

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.123

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.123

Clôture de la séance.123

Votes spécifiques.124

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.124

Liste des membres présents.127

La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT